



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT



RAPPORT D'ACTIVITÉS

**PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES /
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

2018-2019





RAPPORT D'ACTIVITÉS
PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES /
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

septembre 2018 – septembre 2019

Table des matières

Le mot du président	5
----------------------------	---

Questions à Xavier Baeselen, secrétaire général	7
--	---

Les temps forts	9
------------------------	---

Préambule : la Fédération Wallonie-Bruxelles	13
---	----

Une fête, le 27 septembre	14
Un emblème	15
Des compétences	16
Une capitale : Bruxelles	16

1 L'assemblée, composition et organisation	17
---	----

Les députés	18
Le Bureau	20
Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus	22
La Conférence des présidents	22
La séance plénière	23
Les groupes politiques reconnus	24

2 Le travail parlementaire au cours de la session	27
--	----

Au cours de la session ordinaire 2018-2019	
En séance plénière	28
En commission	37
Les « grands rapports » et autres travaux	60

Au cours de la session extraordinaire 2019	
En séance plénière	62

3	Le Parlement, acteur sur la scène internationale	63
	Les relations bilatérales	64
	Les relations multilatérales	67
	L'accueil de personnalités et de délégations étrangères	74

4	Un Parlement tourné vers l'extérieur	75
	Le Parlement organise	76
	Le Parlement accueille	84
	Lieu de culture, le Parlement expose	86
	Le Parlement soutient	88
	Le Parlement communique	90
	La convention avec l'Université Libre de Bruxelles	92

5	La gestion du Parlement	93
	Les marchés publics	94
	Les bâtiments	94
	Le budget et la bonne gouvernance	95
	L'informatique	97
	Les ressources humaines	98
	Les comptes rendus des travaux	105
	Les études et la documentation	105

6	Informations pratiques	109
----------	-------------------------------	------------



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT



72



Le mot du président

Le présent rapport marque la fin de la législature 2014-2019, c'est donc avec une certaine émotion que je vous invite à le parcourir.

À sa lecture, vous découvrirez tout ce que le Parlement a mis en œuvre, cette année encore, et vous verrez à quel point cette session a été riche en travaux et activités.

C'est aussi l'occasion de dresser le bilan de la législature ; cinq années qui ont vu le Parlement se transformer, notamment parce qu'il s'est encore davantage ouvert sur le monde extérieur.

C'était une ambition forte de l'institution, nous l'avons concrétisée grâce à la volonté des parlementaires - et à ce titre, je remercie les membres du Bureau pour leur engagement -, mais également grâce au travail des agents du Parlement, qui se sont vraiment impliqués pour donner vie aux différents projets que nous avons développés.

Parlement citoyen, parlement des enfants, séances plénières en direct vidéo sur internet, diffusion des questions d'actualité sur les télévisions locales, journées portes ouvertes, colloques, expositions ... autant d'activités mises en œuvre, en plus des travaux parlementaires qui font battre le cœur de notre assemblée.

Vous en aurez un aperçu à la lecture de ce rapport qui présente, dans les grandes lignes, le travail réalisé au sein de notre institution pendant la session 2018-2019 et la session extraordinaire 2019, qui a eu cours du lendemain des élections du 26 mai dernier à la veille de la rentrée parlementaire de la session 2019-2020.

Attentif depuis toujours à la question de l'égalité et des droits des femmes, notre parlement a souhaité s'engager encore plus fortement, en intégrant le mouvement *He for She* (Eux pour Elles).

Attentif depuis toujours à la question de l'égalité et des droits des femmes, notre Parlement a souhaité s'engager encore plus fortement, en intégrant le mouvement *He for She* (Eux pour Elles). Lancée par ONU Femmes, cette initiative vise à encourager les hommes et les garçons à s'engager pour le changement en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Nous sommes ainsi devenus, en 2017, le premier parlement à s'engager dans cette démarche et continuons à développer des projets en ce sens. Vous le verrez à travers le présent rapport.

Notre assemblée travaille sur des thématiques au cœur de la vie des francophones. Les 94 députés qui y siègent votent des législations dans des domaines aussi essentiels que l'éducation, la culture, l'enfance, la jeunesse, les droits des femmes, le sport, les maisons de justice, les médias ... Sans être exhaustive, cette liste de compétences nous rappelle l'importance des débats au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'espère que ce document vous permettra d'en savoir encore mieux sur notre, votre Parlement.

Je vous souhaite une bonne lecture.



* Depuis le 17 septembre 2019, la fonction de Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est occupée par M. Rudy Demotte.



Philippe Courard
Président du Parlement
de novembre 2014
à septembre 2019*



Questions à Xavier Baeselen, secrétaire général

Monsieur le Secrétaire général, ce rapport d'activités clôture une session parlementaire particulière, qui a vu l'assemblée être renouvelée à la suite des élections du 26 mai 2019. Qu'est-ce que cela implique pour l'administration du Parlement ?

Nous avons connu cette année, une session ordinaire, ainsi qu'une session dite extraordinaire, avec l'installation, après les élections du mois de mai, d'une assemblée renouvelée.

Le rôle des agents du Parlement est alors important. En effet, en tant que fonctionnaires nommés, ils incarnent la continuité. Ils sont là pour accueillir les nouveaux membres, les informer pleinement et mettre à leur disposition tous les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Ainsi, les nouveaux députés ont été conviés à une matinée d'information, lors de laquelle ils ont eu une présentation des différents services du Parlement, ainsi que des projets menés par l'institution auxquels ils peuvent prendre part ou soutenir. Après une visite guidée de nos locaux, ils sont repartis avec une série de

documents et outils leur permettant d'être le plus rapidement possible actifs au sein de l'assemblée.

Ce rapport est donc le dernier de la législature 2014-2019. Que retiendrez-vous de ces cinq années ?

Je retendrai surtout le travail accompli par les agents du Parlement. En 2014, notre administration s'est dotée d'un plan stratégique. À travers ces grandes lignes directrices, l'objectif était de structurer le travail des fonctionnaires, avec des objectifs clairs : améliorer le service aux parlementaires, développer des

compétences et renforcer le sentiment d'appartenance à l'institution, mais aussi œuvrer à ce que le Parlement s'ouvre encore plus vers l'extérieur.

Je voudrais également mentionner le soutien du Bureau du Parlement dans nos projets et plus particulièrement celui de notre président Philippe Courard, tout au long de la législature 2014-2019.

Au cours des cinq dernières années, tout le monde s'est investi et je suis fier aujourd'hui d'être à la tête d'une administration qui a su se renouveler, se moderniser et développer des projets pertinents pour les parlementaires, mais aussi destinés aux citoyens.

Justement, parmi tous les projets développés en 2018-2019, sur lequel souhaiteriez-vous mettre l'accent ?

Question difficile, car il n'est pas aisé de choisir un projet plus qu'un autre. Les différents services du Parlement ont cette année encore relevé le défi et assuré la concrétisation des projets qui leur ont été confiés.

Pour ne citer que quelques exemples, la mise à jour du portail informatique à destination des députés, pour faciliter leur travail au quotidien ; les différentes actions menées dans le cadre de notre engagement dans le mouvement *He For She* (Eux pour Elles) d'ONU-Femmes, pour plus d'égalité et la défense des droits des femmes ; ou bien encore l'accompagnement des parlementaires et le suivi des dossiers réalisés par les agents chargés des travaux législatifs ... Tout ceci participe au bon fonctionnement de notre institution et doit être salué.

Un dernier mot à adresser à nos lecteurs ?

Je les invite à parcourir ce rapport, afin de mieux appréhender le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Travail parlementaire, relations internationales, soutien à la Francophonie, organisation d'événements, concours, expositions, remises de prix ... tout ceci rythme la vie de l'institution. Pas un mois ne se passe sans que de nombreux événements y voient le jour.

N'hésitez pas également à nous suivre sur les réseaux sociaux, Facebook, Twitter, Instagram, afin d'être tenu informé de l'actualité et des travaux du Parlement, qui est avant tout la maison des francophones de Wallonie et de Bruxelles.



Xavier Baeselen
Secrétaire général

**Travail parlementaire,
relations internationales,
soutien à la Francophonie,
organisation d'événements,
concours, expositions,
remises de prix ...
tout ceci rythme
la vie de l'institution.**



© Isopix

LES TEMPS FORTS

Institut Jean-Jaures
Charleville

Les temps forts de la session 2018-2019

Le Parlement s'engage en faveur de l'égalité des genres

En juillet 2017, à la suite du dépôt d'un plan d'action détaillé, ONU Femmes marquait son accord pour que le Parlement intègre le mouvement *HeForShe*, un mouvement de solidarité en faveur de l'égalité des genres créé en vue d'encourager davantage d'hommes et de garçons à militer pour les femmes et les filles et soutenir le changement en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes.

C'est ainsi qu'au cours de la session 2017-2018, une série d'actions et d'événements ont été organisés par le Parlement (colloque, thématique du Parlement des enfants, création d'un prix pour la Promotion du sport féminin, village des associations...).

L'engagement du Parlement en faveur de la promotion de l'égalité des genres s'est poursuivi au cours de la session 2018-2019 au travers de nombreux projets, qui seront détaillés dans le présent rapport, vous les retrouverez grâce au logo « *HeForShe* (EuxPourElles) ».



1° La Journée internationale des droits de l'enfant

Le **20 novembre 2018**, le Parlement a organisé, en collaboration avec Plan International Belgique et le délégué général aux droits de l'enfant, une journée de réflexion à destination de jeunes de 3^e et 4^e secondaires autour de la thématique « *Filles, garçons : à égalité ? Et notre rôle dans tout ça ?* ».

Une centaine d'élèves venant d'écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont participé à cette journée de réflexion sur l'égalité de genre.



Journée internationale des droits de l'enfant 2018.

2° La remise du prix du Parlement pour la Promotion du sport féminin

Ce prix a été remis pour la première fois le **23 janvier 2019**, veille de la journée internationale du sport féminin, à Mme Aline Zeler, ancienne capitaine de l'équipe nationale féminine de football et ambassadrice du projet « *Foot Festival 100% filles* », et coordonné par l'Association des clubs francophones de football (ACFF).



Philippe Courard (à gauche), Aline Zeler (à droite).

3° Le Parlement Jeunesse

En mars 2019, le Parlement a accueilli la 23^e session du Parlement Jeunesse au cours de laquelle un projet de décret visant à lutter contre les violences sexuelles dans l'espace public a été adopté.



© Isopix

23^e session du Parlement jeunesse.

4° Calendrier 2019-2024 : « Toutes et tous engagés pour l'égalité »

Ce calendrier, couvrant l'ensemble de la nouvelle législature, a pour vocation de mettre en évidence des personnalités qui se sont distinguées en faveur de l'égalité femmes-hommes et des événements marquants du combat en faveur des droits des femmes.

Le séminaire de formation à destination des agents des assemblées parlementaires

Du 10 au 14 septembre 2018 a eu lieu la deuxième édition du séminaire de formation à destination des agents parlementaires de la Francophonie, initié par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce séminaire a été organisé en collaboration avec la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg et la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Il s'inscrit dans la logique de coopération au sein de la Francophonie qui anime le Parlement. Ainsi, outre des agents parlementaires belges, le séminaire a accueilli de nombreux participants étrangers, représentant une dizaine de pays (Maroc, Sénégal, Madagascar, Cambodge, Canada, Hongrie, Luxembourg...).

Cette initiative démontre la volonté du Parlement de s'inscrire dans une logique de formation et de développement des compétences afin de développer l'expertise de l'administration.

70 ans de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

À l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Parlement a mis en œuvre une série d'initiatives, en partenariat avec Amnesty international. Le 13 décembre 2018, notamment, l'institution a organisé un colloque centré sur l'école et les médias. Les discussions furent nourries et très enrichissantes.



Les temps forts de la session extraordinaire 2019

Prestation de serment des nouveaux députés

À la suite des élections du 26 mai 2019, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été renouvelé. C'est ainsi que le mardi 18 juin 2019, les députés nouvellement élus ont prêté serment au sein de l'assemblée. Il s'agit d'un moment important pour le Parlement qui accueillait ses représentants pour la nouvelle législature.


En matinée, les parlementaires qui le souhaitent ont pu assister à une réunion d'information présentant l'institution, son administration et les projets qui y sont développés. Une visite guidée des locaux leur était également proposée.



© Reporters



© Reporters



PRÉAMBULE : **la Fédération** **Wallonie-Bruxelles**

Une fête, le 27 Septembre

I. Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le Prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1^{er}, aligne 14 000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et cette fuite consacre la victoire des insurgés. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.

II. À l'Hôtel de Ville de Bruxelles

Le **jeudi 27 septembre 2018**, l'Hôtel de Ville de Bruxelles a accueilli la séance académique de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le bourgmestre de Bruxelles, le président du Parlement et le ministre-président du gouvernement se sont succédé à la tribune. Le discours du président fut l'occasion de souligner le trait d'union qui unit les francophones de Bruxelles et de Wallonie ainsi que l'importance de l'usage de la langue française à travers le monde. Il a

également rappelé le rôle prépondérant occupé par l'institution sur la scène internationale par le biais des relations bilatérales qu'elle entretient avec de nombreuses assemblées parlementaires ou encore dans le cadre des relations multilatérales qu'elle mène notamment au sein de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF).

Rythmée par les prestations du chanteur belgo-marocain Anwar, cette cérémonie a mis à l'honneur le Royaume du Maroc ainsi que l'État de Louisiane avec lesquels le Parlement entretient des liens de proximité au travers des ententes nouées avec leur parlement. Ainsi, une classe de 6^e primaire de l'école belge de Casablanca était présente et deux jeunes élèves ont pris la parole devant l'assemblée réunie.

Une délégation de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc emmenée par son président et une délégation de la Chambre des représentants de l'État de Louisiane ont également rehaussé de leur présence la séance académique.

À la suite des discours officiels, il a été procédé à la remise des décorations de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du Dialogue des Cultures. À cette occasion, Mme Anne Lenoir, directrice du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, et M. Philippe Gustin, directeur des relations internationales de la ville de Lafayette, se sont vu élever au rang de Chevalier.



© Isopix



Un emblème



Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition, déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques de l'époque (PS, MR, cdH et Ecolo), avait été adoptée à l'unanimité.

Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la constitution. Son logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son Parlement, son gouvernement et son ministère.

Il symbolise trois lettres : le W pour Wallonie, le B pour Bruxelles et le F pour Fédération et pour francophone. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.



Des compétences

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'État a été clôturé début 2014 : les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'État ont été publiées début 2014 au Moniteur belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et aux Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement.

Cette dernière règle le financement des différentes entités fédérées du pays, permettant aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres vont passer ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40 %.

Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent désormais :



► **l'enseignement, la formation et la recherche :**

les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation...



► **les arts et la culture :**

les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre...



► **le cinéma, les médias et les nouvelles technologies :**

l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse...



► **l'enfance et la jeunesse :**

la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les Institutions publiques de protection de la jeunesse, les naissances et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).



► **l'aide aux personnes :**

les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces rencontres.



► **la santé :**

la santé à l'école, les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine.



► **le sport :**

les stages et les centres sportifs de l'ADEPS, la lutte contre le dopage, les fédérations sportives...



► **les relations internationales en lien avec lesdites compétences.**

Une capitale : Bruxelles

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles en vertu du décret du 10 mai 1984.

Hôtel de Ligne, bâtiment qui abrite notamment l'hémicycle du Parlement.



© Reporters

1.



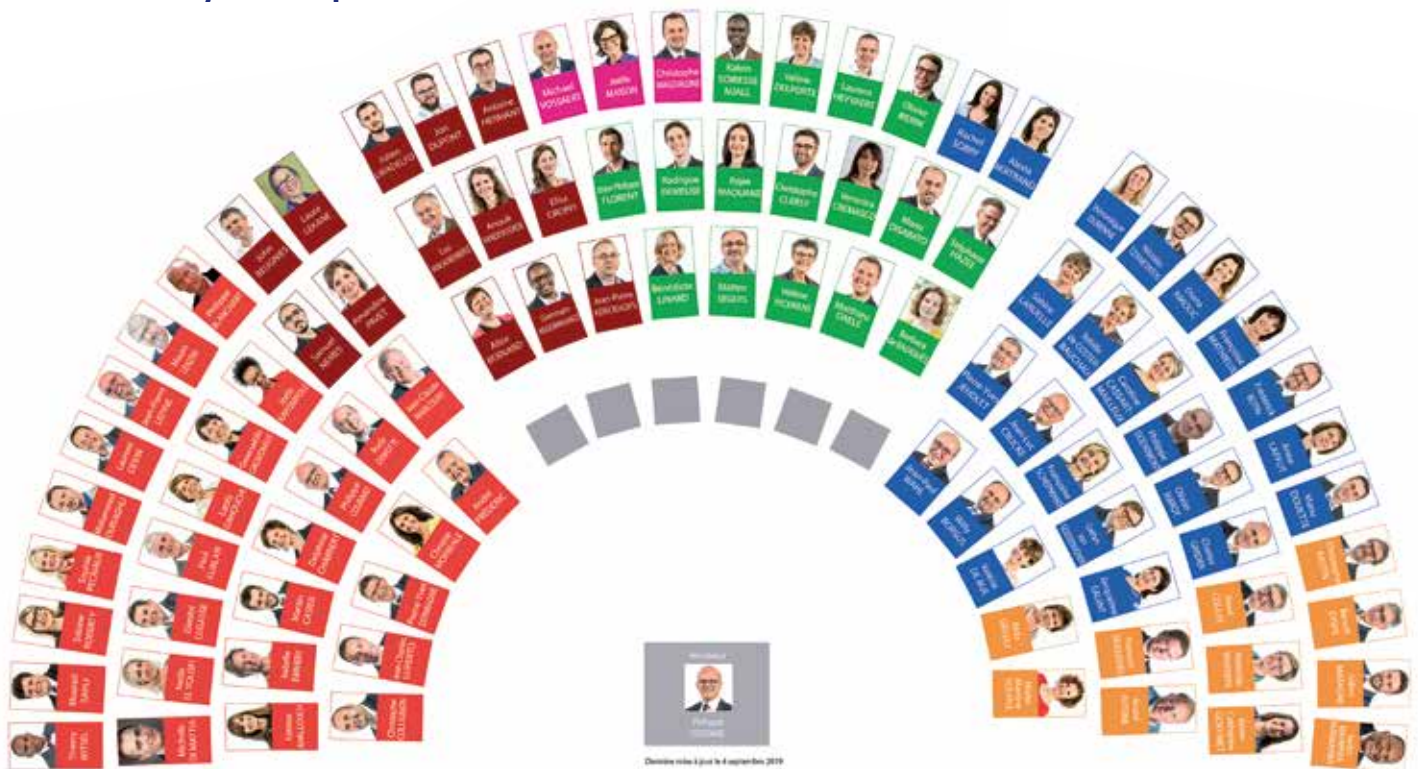
L'ASSEMBLÉE, composition et organisation

Les députés

Plan de l'hémicycle au 25 mai 2019



Plan de l'hémicycle au 4 septembre 2019



I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 sont issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Ils sont désignés pour cinq ans.

II. Nouveaux députés

À la suite des élections communales du 14 octobre 2018, plusieurs députés ont démissionné afin de se consacrer à leur mandat local, ce qui a donc donné lieu à la prestation de serment d'une série de nouveaux parlementaires :

- Le 1^{er} décembre 2018, Mme Savine Moucheron a prêté serment en remplacement de M. Pascal Baurain, démissionnaire.
- Le 12 décembre 2018 :
 - Mme Diana Nikolic a prêté serment en remplacement de Mme Christine Defraigne, démissionnaire.
 - M. Stéphane Delfosse a prêté serment en remplacement de M. Philippe Bracaval, démissionnaire.
 - Mme Marie-Christine Warnant a prêté serment en remplacement de M. Patrick Lecerf, démissionnaire.
 - M. Éric Lejeune a prêté serment en remplacement de Mme Carine Lecomte, démissionnaire.
 - Mme Chantal Versmissen a prêté serment en remplacement de M. Jordan Godfiaux, démissionnaire.
 - M. Pierre Helson a prêté serment en remplacement de Mme Valérie Warzée-Caverenne, démissionnaire.
 - M. Pierre Tachenion a prêté serment en remplacement de M. Jean-Marc Dupont, démissionnaire.

- M. Hassan Idrissi a prêté serment en remplacement de M. Dimitri Legasse, démissionnaire.
- M. Luc Van der Stichelen a prêté serment en remplacement de M. Bruno Lefèbvre, démissionnaire.
- M. Jean-François Istasse a prêté serment en remplacement de Mme Véronique Bonni, démissionnaire.
- M. André Vrancken a prêté serment en remplacement de Mme Déborah Gérardon, démissionnaire.
- Mme Zoé Istaz-Slangen a prêté serment en remplacement de M. Alain Onkelinx, démissionnaire.
- Mme Valérie Dejardin a prêté serment en remplacement de Mme Muriel Targnon, démissionnaire.
- Le 9 janvier 2019 :
 - M. Mattéo Segers a prêté serment en remplacement de M. Christos Doukeridis, démissionnaire.
 - Mme Caroline Persoons a prêté serment en remplacement de M. Michel Colson, démissionnaire.
- Le 23 janvier 2019, Mme Valentine Bourgeois a prêté serment en remplacement de Mme Isabelle Stommen, démissionnaire.

III. Anciennetés

Le **27 mars 2019**, à l'issue de la séance plénière, le Parlement a rendu hommage aux parlementaires qui ont consacré plus de vingt années au service de l'intérêt général en contribuant à la qualité et à l'efficacité du fonctionnement des institutions parlementaires dont ils ont été membres.

Le président du Parlement a prononcé un discours et remis une médaille à chacun des jubilaires.

Ont été décorés :

- M. André Antoine ;
- Mme Françoise Bertieaux ;
- Mme Caroline Persoons ;
- M. Jean-Paul Wahl.



De gauche à droite :
André Antoine,
Françoise Bertieaux,
Caroline Persoons
et Jean-Paul Wahl.

IV. Décès d'anciens membres

- En sa séance plénière du 26 septembre 2018, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jean Barsin.
- En sa séance plénière du 10 octobre 2018, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de Mme Marie-Thérèse Godinache.
- En sa séance plénière du 14 novembre 2018, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Robert Urbain.
- En sa séance plénière du 9 janvier 2019, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Philippe Moureaux.
- En sa séance plénière du 9 janvier 2019, l'assemblée a rendu hommage à M. Willy Taminiaux, premier président du Conseil de la Communauté française, et observé une minute de silence pour honorer sa mémoire.
- En sa séance plénière du 24 avril 2019, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jean Namotte.
- En sa séance plénière du 24 avril 2019, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Roland Marchal.
- En sa séance plénière du 2 mai 2019, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Serge Moureaux.
- En sa séance plénière du 18 juin 2019, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Armand de Decker.
- En sa séance plénière du 18 juin 2019, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Edgard D'Hose.
- En sa séance plénière du 18 juin 2019, l'assemblée a rendu hommage à M. Jean-Pierre Grafé, ancien président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et observé une minute de silence pour honorer sa mémoire.

Le Bureau

I. Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

- Pendant la session 2018-2019, le Bureau était composé comme suit :



Philippe Courard,
président, PS



Philippe Knaepen,
premier vice-
président, MR



Isabelle Emmery,
deuxième vice-
présidente, PS



Dimitri Fourny,
troisième vice-
président, cdH



Corinne
De Permentier,
secrétaire, MR



Christiane Vienne,
secrétaire, PS



Alain Destexhe,
secrétaire, MR



- Le 13 mars 2019, M. Destexhe a été remplacé par Mme Françoise Bertieaux.

→ Pendant la session extraordinaire 2019, le Bureau était composé comme suit :



Philippe Courard,
président, PS



Sybille de Coster-
Bauchau, première
vice-présidente, MR



Matthieu Daele,
deuxième vice-
président, Ecolo



André Frédéric,
troisième vice-
président, PS



Alice Bernard,
secrétaire, PTB



Françoise
Schepmans,
secrétaire, MR



Mathilde
Vandenborgh,
secrétaire, cdH

II. Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du Parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du Parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le Parlement dans les actes extrajudiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du Parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport de cette même commission, relatif à la régularité des comptes en vue de transmettre ce rapport au Parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité, propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du Parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

III. En chiffres

Durant la session ordinaire 2018-2019, le Bureau s'est réuni à 15 reprises, à huis clos.



15
réunions à huis-clos

Pendant la session extraordinaire 2019, le Bureau s'est réuni à 5 reprises, à huis clos.



5
réunions à huis-clos

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

I. Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs de groupes politiques reconnus.

II. Compétences

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du Parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14.5 du règlement de l'assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

III. En chiffres

Durant la session ordinaire 2018-2019, le Bureau élargi ne s'est pas réuni.

Durant la session extraordinaire 2019, le Bureau élargi s'est réuni à 4 reprises.



La Conférence des présidents

I. Composition

La Conférence des présidents est convoquée par le président du Parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du Parlement, ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

II. Compétences

La Conférence des présidents organise les travaux du Parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'assemblée.

III. En chiffres

La Conférence des présidents s'est réunie à 14 reprises durant la session ordinaire 2018-2019.

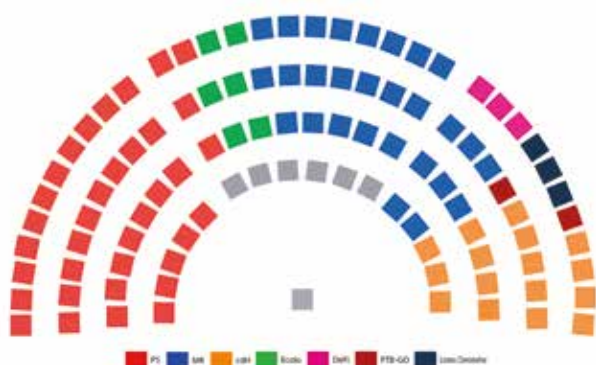


La Conférence des présidents ne s'est pas réunie pendant la session extraordinaire 2019.

La séance plénière

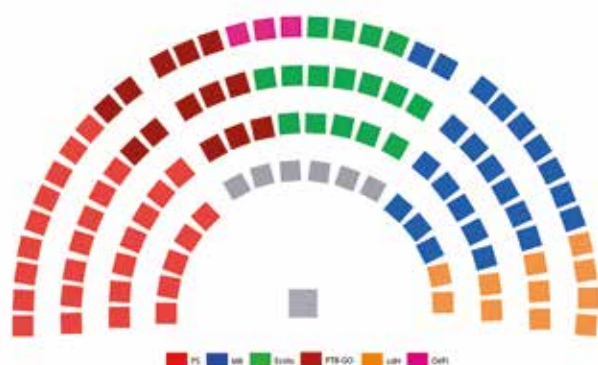
I. Composition

1° Session ordinaire 2018-2019



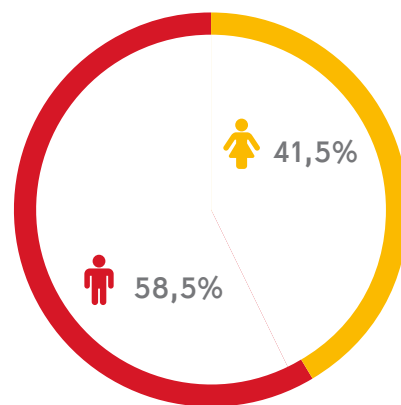
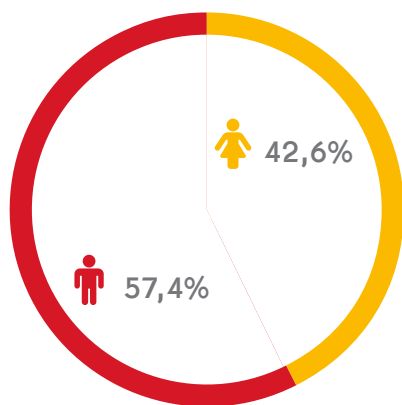
Hémicycle au 25 mai 2019

2° Session extraordinaire 2019

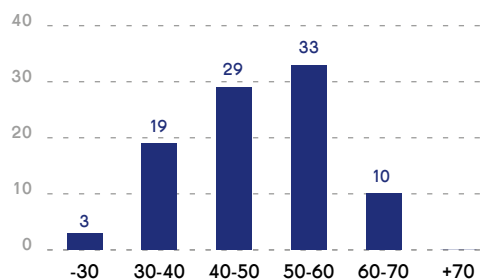
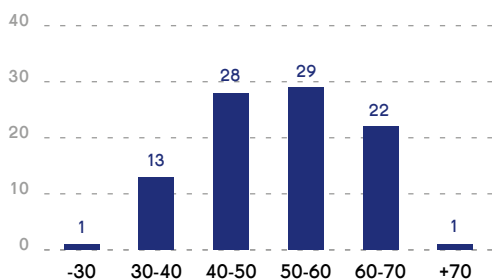


Hémicycle au 4 septembre 2019

RÉPARTITION PAR GENRE



RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE





II. Compétences

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, à adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le Parlement se réunit en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs.

Le Parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2014-2019, il se compose de sept ministres, dont un Bruxellois. Les ministres prêtent serment devant le président du Parlement de la Fédération à l'exception du ministre-président qui prête serment entre les mains du Roi. Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'assemblée.

Le Parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité développées en séance plénière.

Les groupes politiques reconnus

I. Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du Parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du Parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2014 – 2019 :

- le groupe PS : 36 membres
- le groupe MR : 30 membres
- le groupe cdH : 16 membres
- le groupe Ecolo : 6 membres

Pour la législature 2019 – 2024 :

- le groupe PS : 28 membres
- le groupe MR : 23 membres
- le groupe Ecolo : 16 membres
- le groupe PTB : 13 membres
- le groupe cdH : 11 membres



Pour la session extraordinaire 2019, au 18 juin 2019, l'assemblée comptait cinq chefs de groupes politiques reconnus :

II. Les présidents de groupe

Désignés parmi les membres de leur « groupe politique », les présidents de groupe coordonnent leur action et en déterminent la ligne de conduite politique.

Les présidents de groupe organisent et convoquent les réunions de leur groupe, prennent la parole au nom de ceux-ci dans les débats et en particulier sur l'ordre du jour et les représentent aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session ordinaire 2018 – 2019, au 6 septembre 2018, l'assemblée comptait quatre cheffes de groupes politiques reconnus :



Christiane Vienne,
cheffe du groupe
PS



Françoise
Bertieaux, cheffe
du groupe MR



Véronique Salvi,
cheffe du groupe
cdH



Barbara Trachte,
cheffe du groupe
Ecolo



André Frédéric,
chef du
groupe PS



Jean-Paul Wahl,
chef du
groupe MR



Barbara Trachte,
cheffe du
groupe Ecolo



Alice Bernard,
cheffe du
groupe PTB



Alda Gréoli,
cheffe du
groupe cdH

Le 22 juillet 2019, Mme Bénédicte Linard a remplacé Mme Barbara Trachte, démissionnaire.



Mme Bénédicte
Linard

A photograph showing a person in a dark suit jacket and white shirt, with their hands on a stack of papers and a tablet. The person is holding a grey folder or tablet. The background is blurred, showing other people in a room, likely a parliament or assembly. The image is overlaid with a large yellow and white diagonal graphic.

2.

**LE TRAVAIL
PARLEMENTAIRE**
au cours de la session

Au cours de la session ordinaire 2018-2019

En séance plénière

I. Les chiffres de la séance plénière

16 
séances publiques

79 
projets de décret

18 
propositions de décret

20 
propositions de résolution

184 
questions d'actualité

6 
débats d'actualité



© I sopix

II. Le contenu du travail en séance plénière

1° Les débats d'actualité, débats thématiques et débats sur un thème particulier

A) LES DÉBATS D'ACTUALITÉ

Lorsque plusieurs questions d'actualités portent sur un même sujet, le Président, après avoir consulté les présidents des groupes politiques reconnus, peut proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour.



Débat d'actualité sur les « Injures racistes à l'encontre d'une présentatrice de la RTBF »

Ce débat qui s'est déroulé le 6 septembre 2018 faisait suite à la vidéo postée sur les réseaux sociaux par une présentatrice météo de la RTBF, Mme Cécile Djunga, dans laquelle elle témoignait du lot de commentaires et d'insultes racistes dont elle faisait l'objet sur ce réseau social. Cette vidéo a particulièrement interpellé l'ensemble des députés qui ont tous jugé ces comportements en ligne inacceptables et apporté leur soutien à Mme Djunga. Ils ont ensuite adressé différentes questions à M. Jean-Claude Marcourt, ministre des Médias, plus particulièrement au sujet de la marge d'action de la RTBF pour poursuivre les auteurs de ces commentaires racistes et des actions qui pourraient être menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus globalement, ils ont évoqué la liberté d'expression sur internet et la modération des forums de discussion.

Le ministre a insisté sur le fait que, pour lui, au-delà de la modération des forums, il fallait traiter le mal par la racine et lutter contre toutes les formes de racisme. Il a également insisté sur la nécessité d'un renforcement de l'éducation aux médias. Il a indiqué que son cabinet travaillerait de concert avec la RTBF pour défendre l'honneur de Mme Djunga et il a salué le courage de cette dernière pour avoir partagé son témoignage.



Débat d'actualité sur le « Plan de restructuration des Éditions de l'Avenir »

Lors de ce débat d'actualité, le 24 octobre 2018, les députés ont tous regretté l'annonce d'un plan de restructuration des Éditions de l'Avenir et rappelé que 60 équivalents temps plein étaient menacés. Ils ont souligné le lien entre la

situation alarmante du groupe de presse, ne vendant plus assez de journaux, et les turbulences traversées par le groupe Nethys. Ils ont pointé la nécessité d'une réflexion globale sur le mode d'organisation, le modèle économique ainsi que sur les formes de soutiens publics accordés à la presse.

Le ministre des Médias, de son côté, a expliqué avoir contacté la rédaction de l'Avenir pour les informer qu'il était à leur disposition et a plaidé pour l'organisation d'un débat conjoint avec le Parlement de Wallonie. Des auditions conjointes à ce sujet ont d'ailleurs eu lieu les 8 novembre et 6 décembre 2018 (voir page 56 du présent rapport).

Le ministre a annoncé qu'il entendait encore renforcer l'aide à la presse, mais que ce renforcement ne résoudrait pas le problème de fond lié au besoin de trouver un nouveau modèle économique et numérique adéquat pour la presse. Enfin, il a souligné l'importance d'accompagner les travailleurs de l'Avenir dans la phase n° 1 de la loi « Renault ».



Débat d'actualité sur la « Pénurie d'enseignants, en ce compris dans l'enseignement en immersion »

La thématique de la pénurie d'enseignants, régulièrement débattue au sein du Parlement, a de nouveau retenu l'attention des députés lors de la séance plénière du 9 janvier 2019. Le décret « Titres et fonctions » et les améliorations à lui apporter furent au centre des débats, la pénurie constatée depuis de nombreuses années s'étant encore accentuée pour les cours de langues et les classes d'immersion. L'accueil et le maintien dans la profession furent aussi épinglés alors que trop de jeunes enseignants ne font que passer dans un métier qui ne correspond manifestement plus à leurs attentes. La ministre de l'Éducation a détaillé quelques mesures sur lesquelles elle travaillait, en concertation avec les syndicats et les représentants des réseaux, notamment la valorisation de la carrière de personnes qui proviennent de secteurs autres que l'enseignement.



Débat d'actualité sur l'« Aide financière de la Région wallonne aux étudiants «koteurs» »

Lors de la séance plénière du 6 février 2019, les parlementaires ont débattu d'une mesure envisagée unilatéralement par la Région wallonne qui vise à aider financièrement les étudiants résidant loin de leur établissement sco-

laire. Pour certains intervenants, une telle mesure serait discriminatoire à l'égard des étudiants bruxellois qui partent étudier en Wallonie. Pour d'autres, au contraire, elle serait bienvenue et offrirait des possibilités aux étudiants provenant de communes éloignées des centres urbains, notamment en province de Luxembourg. Le ministre de l'Enseignement supérieur a, de son côté, plaidé pour l'amélioration de l'accessibilité à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants provenant de toutes les régions et provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Débat d'actualité sur les « Tensions aux Éditions de l'Avenir et liberté de la presse »

Au cours de la séance plénière du 13 mars 2019, les députés représentant une très large partie de l'assemblée ont fait part de leur inquiétude et de leur questionnement profond eu égard à l'évolution des Éditions de l'Avenir dans un contexte de respect de la liberté de la presse. C'est ainsi que la restructuration de l'entreprise, la protection des journalistes, l'indépendance rédactionnelle ou les aides à la presse ont été largement abordées. Le gou-

vernement a amené un certain nombre d'éléments de réponses fondées sur la nécessité de maintenir la concertation entre les parties et l'utilité de poursuivre les échanges, ce que la commission des Médias a initié dès le 26 mars en organisant des auditions.



Débat d'actualité sur le « Le projet d'école multilingue à Bruxelles »

L'appel des recteurs de l'ULB et de la VUB visant à créer une école multilingue à Bruxelles a suscité un large débat en séance plénière du 27 mars 2019. Celui-ci a mis en évidence l'importance de l'apprentissage des langues au vu de la dimension internationale de Bruxelles et l'utilité de développer des projets ambitieux, mais il a également mis en exergue les limites d'une telle initiative dans un contexte institutionnel belge très complexe. Le gouvernement a esquissé des pistes de réflexion à propos des pouvoirs régulateur et organisateur, de l'immersion, des accords de coopération et du statut des enseignants. En conclusion, il est apparu que l'enjeu de l'apprentissage des langues devra être remis sur la table lors de la prochaine législature.



© I sopix

2° Les décrets et les résolutions

A) LISTE COMPLÈTE DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉCRETS ADOPTÉS EN SÉANCE PLÉNIÈRE PENDANT LA SESSION 2018-2019

NUMÉRO	SESSION	TYPE	INTITULÉ	DATE
678	2018-2019	Proposition de décret	Proposition de décret relatif à l'implémentation de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé dans l'enseignement fondamental et secondaire	25/10/2018
683	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif au cadre de gouvernance de la politique du numérique et de l'informatique en Communauté française	25/10/2018
684	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à l'entreprise publique des technologies numériques de l'information et de la communication de la Communauté française (ETNIC)	25/10/2018
685	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. »	16/11/2018
687	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement de promotion sociale	16/11/2018
688	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret en matière de subventionnement de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	16/11/2018
690	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret définissant la formation initiale des enseignants	07/02/2019
691	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant modification du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente	16/11/2018
692	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et modifiant le décret du 10 mai 2013 instaurant une procédure de reconnaissance des salles de fitness de qualité	16/11/2018
694	2018-2019	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse	29/11/2018
698	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à la réforme du financement des Hautes Écoles	29/11/2018
699	2018-2019	Proposition de décret	Proposition de décret portant modification du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables	13/12/2018
707	2018-2019	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2019	13/12/2018
708	2018-2019	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019	13/12/2018
709	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret - programme portant diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité, aux fonds budgétaires, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'enfance, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des infrastructures destinées à accueillir la cité des métiers de Charleroi, à la mise en oeuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants	13/12/2018
710	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon tendant à éliminer la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales, et au Protocole, faits à Tokyo, le 12 octobre 2016	13/12/2018
714	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 juin 2018 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Communauté flamande relatif à la protection culturelle du livre	13/12/2018
719	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française	10/01/2019
720	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif au service général de l'inspection	10/01/2019

NUMÉRO	SESSION	TYPE	INTITULÉ	DATE
723	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires	07/02/2019
724	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 23 août 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune visant à assurer la mise en oeuvre de la convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants et du règlement (CE) n° 2201/2003 du conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale abrogeant le règlement (CE) n° 1347/2000	24/01/2019
728	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur	07/02/2019
731	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française	07/02/2019
732	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté flamande relatif à l'utilisation de fréquences numériques pour le DAB+ sur le territoire de l'autre partie	24/01/2019
734	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif au recouvrement des créances de la Communauté française	21/02/2019
737	2018-2019	Proposition de décret	Proposition de décret spécial portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française	07/02/2019
738	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation des arrêtés du gouvernement de la Communauté française des 25 octobre 2017 et 20 décembre 2017 portant modifications de dispositions décrétales faisant obstacles aux communications par voie électronique	21/02/2019
739	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française	21/02/2019
740	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Écoles	21/02/2019
745	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 31 août 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à la coordination des radiofréquences en matière de radiodiffusion dans la bande de fréquences 87,5-108 mhz conformément à l'article 17 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques	14/03/2019
746	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à la mise à disposition de radiofréquences dans la bande 87.5-108 MHz	14/03/2019
747	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à la mise à disposition de la fréquence Liège 88.5 MHz	14/03/2019
749	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs	14/03/2019
750	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord sur la coproduction audiovisuelle du 12 mai 2017 entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République du Chili	14/03/2019
751	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord cinématographique du 17 avril 2012 entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et la République populaire de Chine	14/03/2019
752	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coproduction cinématographique du 16 mai 2018 entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République orientale d'Uruguay	14/03/2019

NUMÉRO	SESSION	TYPE	INTITULÉ	DATE
753	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 janvier 2019 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes	14/03/2019
754	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Agence spatiale européenne additionnel à la Convention portant création d'une Agence spatiale européenne du 30 mai 1975, sur les privilèges et immunités de l'Agence spatiale européenne en Belgique, signé à Bruxelles, le 24 mai 2017	14/03/2019
755	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 novembre 2017	14/03/2019
756	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles le 5 octobre 2016	14/03/2019
757	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant approbation des statuts de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	14/03/2019
758	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Arrangement entre le Royaume de Belgique et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord concernant le statut de certaines catégories de personnel des agences de l'OTAN installées sur le territoire du Royaume de Belgique, fait à Bruxelles le 20 mai 2016	14/03/2019
759	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas concernant l'Assemblée interparlementaire Benelux, faite à Bruxelles le 20 janvier 2015	14/03/2019
760	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au Protocole, fait à Luxembourg le 14 avril 2014, modifiant la Convention entre la Belgique et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 24 juin 1970	14/03/2019
761	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités	14/03/2019
762	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement	14/03/2019
764	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret visant à renforcer l'accrochage scolaire des élèves de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 ne répondant plus à la définition de l'élève régulier, et portant diverses mesures en matière d'inscription tardive, de signalement, de fréquentation des cours, et de dispense de certains cours	14/03/2019
765	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement	14/03/2019
766	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection	14/03/2019
768	2018-2019	Proposition de décret	Proposition de décret visant à modifier le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel en vue d'y inclure notamment la bicyclette à assistance électrique	25/05/2019
771	2018-2019	Proposition de décret	Proposition de décret instaurant un forum des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles	03/05/2019
773	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret sur la nouvelle gouvernance culturelle	28/03/2019
774	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant mesures diverses visant à réduire certains obstacles à l'engagement ou au maintien de membres du personnel de l'enseignement dans un contexte de pénurie	14/03/2019
775	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la reconnaissance des sociétés mutualistes régionales wallonnes, de la caisse auxiliaire assurance maladie-invalidité et de la caisse des soins de santé de HR-RAIL en qualité d'organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française	25/04/2019

NUMÉRO	SESSION	TYPE	INTITULÉ	DATE
776	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	28/03/2019
777	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté flamande, la Communauté française et la Commission communautaire commune relatif à l'accueil des enfants à Bruxelles	28/03/2019
778	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires et à la note explicative, faites à Paris le 24 novembre 2016	25/04/2019
779	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement	28/03/2019
780	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant diverses mesures en matière d'immersion linguistique, des jurys délivrant le certificat de connaissance approfondie de la langue d'immersion, délivrant le certificat de connaissance de la langue d'enseignement et des commissions linguistiques	28/03/2019
781	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Australie, d'autre part, fait à Manille le 7 août 2017	25/04/2019
782	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Canada, signé à Bruxelles le 30 octobre 2016	25/04/2019
783	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Cuba, d'autre part, signé à Bruxelles, le 12 décembre 2016	25/04/2019
784	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, faite à Varsovie le 16 mai 2005	25/04/2019
785	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles le 29 juin 2016	25/04/2019
788	2018-2019	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant l'article 101 du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse	25/04/2019
789	2018-2019	Proposition de décret	Proposition de décret relative au congé pour activités sportives	25/04/2019
792	2018-2019	Proposition de décret	Proposition de décret mettant fin au cadre d'extinction prévu par l'article 469 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en écoles supérieures des arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants) et complétant le statut de directeur de domaine	25/04/2019
794	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 février 2019 entre la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la classification des films diffusés dans les salles de cinéma belges	25/04/2019
796	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif au secteur muséal en Communauté française	25/04/2019
797	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret visant une concertation plus efficiente dans l'enseignement ordinaire et spécialisé	25/04/2019
798	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à la mise en oeuvre de l'année complémentaire organisée au quatrième degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire, section soins infirmiers et modalités de recours	25/04/2019

NUMÉRO	SESSION	TYPE	INTITULÉ	DATE
799	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2018 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2018 modifiant l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française	25/04/2019
800	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 24 mars 2006 relatif à la mise en oeuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement	25/04/2019
801	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment au Protocole relatif à la Convention sur le travail forcé, adopté par la Conférence internationale du Travail à sa cent troisième session, Genève le 11 juin 2014	25/04/2019
803	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif aux organismes assureurs de la Communauté française	25/04/2019
809	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant exécution du protocole d'accord sectoriel 2017-2018 entre le Gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs	25/04/2019
810	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à la gouvernance numérique du système scolaire et à la transmission des données numériques dans l'enseignement obligatoire	25/04/2019
811	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales	03/05/2019
816	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la validation des compétences, conclu le 21 mars 2019 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française	03/05/2019
817	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 31 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone concernant le financement des soins en cas de recours à des institutions de soins en dehors des limites de l'entité fédérée	03/05/2019
818	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics	03/05/2019
819	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant les livres 1 ^{er} et 2 du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun	03/05/2019
821	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret spécial portant diverses mesures relatives à l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur	03/05/2019
822	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant diverses mesures relatives à l'Enseignement supérieur et à la Recherche	03/05/2019
823	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret modifiant diverses dispositions en matière de statut et de cadre des membres du personnel technique des centres psychomédico-sociaux	03/05/2019
824	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 1 ^{er} février 2008 réglant l'organisation et le fonctionnement des instances chargées de la coordination et de la gestion des Fonds structurels que l'Union européenne met à la disposition de l'enseignement secondaire en alternance, de l'enseignement secondaire technique et professionnel de plein exercice, de l'enseignement secondaire spécialisé, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur	03/05/2019
825	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires	03/05/2019
826	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes	03/05/2019
827	2018-2019	Projet de décret	Projet de décret portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française	03/05/2019

B) LISTE COMPLÈTE DES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN SÉANCE PLÉNIÈRE POUR 2018-2019

NUMÉRO	SESSION	TYPE	INTITULÉ	DATE
681	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative au statut du personnel enseignant des écoles belges à l'étranger	14/11/2018
700	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à renforcer et élargir la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV)	14/11/2018
705	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution interparlementaire sur la politique climatique de la Belgique	28/11/2018
716	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une transition écologique de l'alimentation afin d'offrir dans l'ensemble des cantines scolaires des repas biologiques et abordables issus de circuits courts ainsi qu'une alternative quotidienne végétarienne	28/11/2018
744	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à créer un service d'aide aux devoirs et de soutien scolaire par téléphone et internet pour les élèves de primaire et secondaire	13/03/2019
769	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative aux allocations d'études pour les étudiants de la Communauté française qui effectuent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays limitrophe	27/03/2019
786	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à favoriser la portabilité inter réseaux de l'ancienneté administrative des enseignants	24/04/2019
790	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur lutte contre les discriminations genrées	24/04/2019
793	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à assimiler l'activité physique régulière à un outil de santé publique	24/04/2019
806	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à la prévention et à la lutte contre les différentes formes de harcèlement scolaire	02/05/2019
836	2018-2019	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à limiter les plastiques à usage unique dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à encourager les actions de sensibilisation au respect de l'environnement dans le cadre d'activités scolaires	02/05/2019

En commission

I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte onze commissions dont sept dites « permanentes ». Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décrets, les propositions de résolution, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'assemblée.

II. Les commissions permanentes et le comité d'avis

À la suite des élections communales d'octobre 2018 et de la décision de la ministre Isabelle Simonis de se consacrer à son mandat de bourgmestre de Flémalle à partir du mois de décembre 2018, les compétences de la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances ont été réparties au sein d'autres commissions du Parlement.

Le nombre de commissions est donc passé de sept à six.

La matière de l'Enseignement de promotion sociale a été confiée à la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. Cette dernière a donc été rebaptisée « commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias ».

La compétence de la Jeunesse a, quant à elle, été attribuée à la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. Cette dernière est devenue la commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles.

Enfin, les compétences relatives aux Droits des femmes et à l'Égalité des chances ont été transférées à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales.

Cette commission a donc été renommée « commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement ».

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (jusqu'en décembre 2018)

- Présidente : Christie Morreale
- Vice-présidentes : Marie-Dominique Simonet et Lyseline Louvigny

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

- Président : Olivier Destrebecq
- Vice-présidents : Christine Poulain et Jean-Luc Nix

Commission de la Culture et de l'Enfance

- Président : Charles Gardier
- Vice-présidents : Isabelle Emmerly et Patrick Prévot

Commission de l'Éducation

- Présidente : Latifa Gahouchi
- Vice-présidents : Laurent Henquet et Véronique Jamouille

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias

- Présidente : Isabelle Moinnet
- Vice-présidents : Benoît Drèze et Joëlle Kapompole

Commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la promotion de Bruxelles

- Présidente : Nadia El Yousfi
- Vice-présidents : Marie-Françoise Nicaise et André du Bus de Warnaffe

Commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

- Présidente : Anne Lambelin
- Vice-présidents : Jean-Charles Luperto et Gaëtan Van Goidsenhoven

Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

- Président : Patrick Prévot
- Vice-présidente : Laetitia Brogniez

III. En chiffres

Les commissions se sont réunies 104 fois au cours de la session 2018-2019. Voici la ventilation de septembre 2018 à mai 2019 :

- commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (*jusqu'en décembre 2018*) : 3 réunions ;
- commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative : 14 réunions ;
- commission de la Culture et de l'Enfance : 13 réunions ;
- commission de l'Éducation : 22 réunions ;
- commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias : 20 réunions ;
- commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles : 13 réunions ;
- commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement : 15 réunions ;
- comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : 4 réunions.

Toujours au cours de la session 2018-2019, les commissions ont enregistré :

- 67 interpellations et questions orales ;
- 527 questions écrites.

IV. Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission

1° En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (*jusqu'en décembre 2018*)

À la suite des élections communales d'octobre 2018 et du choix de la ministre Isabelle Simonis de se consacrer à son mandat de bourgmestre de Flémalle à partir du mois de décembre de la même année, les compétences de cette commission ont été réparties au sein d'autres commissions du Parlement (voir page précédente).

Ainsi, les projets et propositions de décrets et de résolutions relatifs à ces matières sont donc répartis, depuis décembre 2018, dans les différentes commissions concernées.

→ **Le projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement de promotion sociale [Doc. 687 (2018-2019) n°1]**

La commission a adopté ce projet de décret le 23 octobre 2018. Il a ensuite été adopté en séance plénière le 14 novembre. Ce texte visait à poursuivre la mise en œuvre de certaines des orientations relatives à l'enseignement de promotion sociale inscrites dans la Déclaration de politique communautaire 2014/2019 « Fédérer pour réussir ». Ses objectifs étaient notamment de :

- favoriser l'accessibilité de l'enseignement de promotion sociale à tout citoyen ;



© Isopix

- développer une pédagogie spécifique réduisant les inégalités accumulées durant la scolarité obligatoire ;
- augmenter le taux de certification et de diplomation des apprenants ;
- maintenir des incitants à la fusion volontaire d'établissements, mais aussi renforcer les moyens administratifs et pédagogiques desdits établissements ;
- soutenir la création d'une plateforme informatique pour la mise en ligne des cours communs à tous les établissements de l'enseignement de promotion sociale.

En outre, certaines de ses dispositions avaient pour but d'implémenter des mesures spécifiques à l'enseignement de promotion sociale ainsi qu'à l'*e-learning* prévues dans le cadre de la négociation sectorielle 2017-2018 relative à la programmation sociale dans l'enseignement.

2° En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

→ **Projet de décret relatif au cadre de gouvernance de la politique du numérique et de l'informatique en Communauté française [Doc. 683 (2018-2019) n°1]**

Discuté en commission le 8 octobre 2018, le projet de décret relatif au cadre de gouvernance de la politique du numérique et de l'informatique en Communauté française met en place les éléments clés du cadre de gouvernance commun à l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) et ses partenaires clients.

Ce texte apporte des changements majeurs au cadre de gouvernance, tels que l'identification des principes qui sous-tendent la politique du numérique et de l'informatique en Communauté française ; la mise en place au niveau politique et stratégique du cadre de gouvernance, des instances nécessaires au pilotage des questions en lien avec le numérique et l'informatique pour toutes les entités concernées de la Communauté française ; la création d'un Plan stratégique du numérique et de l'informatique définit la vision sur les orientations du système d'information dont la Communauté française doit disposer pour mettre en œuvre sa stratégie métier avec succès.

L'ensemble du projet de décret, tel qu'amendé, a été adopté.

→ **Projet de décret relatif à l'entreprise publique des technologies numériques de l'information et de la communication de la Communauté française (ETNIC) [Doc 684 (2018-2019) n°1]**

Conformément à la Déclaration de politique communautaire, le gouvernement a pris des engagements afin d'améliorer le modèle de gouvernance de l'informatique administrative, à redéfinir le rôle et les

missions de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) et à renforcer les synergies en matière d'informatique administrative. Le projet de décret apporte des changements majeurs relatifs au statut et à l'organisation de l'ETNIC tels qu'une nouvelle dénomination, une clarification du statut des partenaires clients, un nouveau mécanisme de gestion des relations entre l'ETNIC, ses partenaires clients et le gouvernement, une redéfinition des missions de l'ETNIC au regard des compétences des autres services et/ou entités de support, un nouveau mécanisme de financement qui détermine les ressources de l'ETNIC, en fonction du statut juridique du partenaire client et en adéquation avec les principes de gestion financière, une clarification des droits de propriété de l'ETNIC par rapport à ses partenaires clients et une adaptation des règles suite au passage en organisme d'intérêt public (OIP) de type A.

Au terme de la discussion en commission, le texte a été amendé et adopté le 8 octobre 2018.

→ **Budget initial des recettes et dépenses 2019 [Doc. 707 et 708 (2018-2019) n°1]**

Chaque année, la commission du Budget examine et adopte le budget initial des recettes et des dépenses de la Communauté française en prenant notamment en compte les dispositions légales en matière de financement de l'entité, les nouveaux paramètres économiques et démographiques, les politiques menées et les réalités rencontrées. Pour l'année 2019, le budget initial a été adopté par la commission le 28 novembre 2018. Il peut être résumé ainsi :

Montants en milliers d'euros :

	Initial 2019
Recettes	10.781.198
Dépenses	11.145.974
Solde net à financer	- 364.776
Solde de financement SEC 2010 (avec immunisation Pacte)	- 194.700 (- (- 29.700))

La répartition du budget des dépenses 2019, par compétences, peut être traduite comme suit :

	En % du budget des dépenses 2018
Éducation, recherche, formation	72,93 %
Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sports	14,66 %
Services généraux	6,36 %
Dotations Région wallonne/ Commission communautaire française	4,29 %
Dettes	1,76 %

→ **Décret-programme accompagnant le budget initial 2019 [Doc. 709 (2018-2019) n°1]**

En même temps que l'adoption du projet de décret budgétaire pour l'année 2019, la commission a également voté le projet de décret-programme. Il doit permettre la bonne exécution du budget, grâce aux modifications de l'ensemble des bases légales nécessaires, notamment à la mise en œuvre des mesures nouvelles décidées par le gouvernement.

Pour ce faire, diverses mesures relatives à l'organisation du budget et de la comptabilité, aux fonds budgétaires, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'enfance, à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des infrastructures destinées à accueillir la cité des métiers de Charleroi, à la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants ont été intégrées afin de tenir compte des besoins et des réalités dans les différents secteurs concernés.

→ **Projet de décret relatif au recouvrement des créances de la Communauté française [Doc. 734 (2018-2019) n°1]**

Le projet de décret a été soumis à l'examen de la commission le 4 février 2019. Il a pour objectif d'habiliter les receveurs à recouvrer les créances dont ils ont la charge par voie de contrainte, et ce, en vue de parer à une diminution progressive des services prestés par le SPF Finances. En conséquence, la Communauté française se trouve aujourd'hui dans une situation telle qu'elle doit adopter un cadre légal propre afin de donner plein effet à l'article 55 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

À la suite de la discussion et de l'examen des articles qui ont notamment porté sur les personnes habilitées à recourir au mécanisme de la contrainte, le projet a été adopté à l'unanimité en commission.

→ **Projet de décret portant confirmation des arrêtés du gouvernement de la Communauté française des 25 octobre et 20 décembre 2017 portant modifications de dispositions décrétales faisant obstacles aux communications par voie électronique [Doc. 738 (2018-2019) n°1]**

Dès lors que le décret du 3 avril 2014 relatif aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques de la Communauté française a posé le cadre légal et les principes fondamentaux pour assurer la validité juridique des communications par voie électronique en Fédération Wallonie-Bruxelles et que son article 6 habilite le gouvernement de la Communauté française à adapter toute disposition décrétales qui constituerait un obstacle aux communications par voie électronique, tout en précisant que les arrêtés ainsi adoptés feront l'objet d'un décret de confirmation, le décret en projet porte dès lors confirmation desdits arrêtés.

L'article unique et le projet de décret ont été adoptés à l'unanimité des 13 membres présents le 4 février 2019.

→ **Projet de décret relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics [Doc.818 (2018-2019) n°1]**

Le projet de décret relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public vise à transposer la directive (UE) 2016/2102 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016. En vertu de cette directive, les États membres doivent veiller à ce que les sites internet et les applications mobiles des organismes du secteur public respectent les exigences en matière d'accessibilité, sauf lorsque ce respect entraînerait une charge disproportionnée à justifier par les organismes.



Le texte a fait l'objet de discussions en commission le 23 avril 2019. Au cours de celles-ci, les députés ont abordé des thématiques telles que l'inclusion, la complexité des normes européennes ou encore la portée et les objectifs de la réforme. Le projet a été adopté à l'unanimité des membres présents.

3° En commission de la Culture et de l'Enfance

→ **Projet de décret portant modification du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Éducation permanente [Doc. 691 (2018-2019) n°1]**

Adopté en commission le 22 octobre 2018 et en séance plénière le 14 novembre 2018, ce projet de décret s'ins-

pire des fondements du décret du 17 juillet 2003 et lui donne, sur certains aspects, une traduction plus concrète. Deux principes fondamentaux ont guidé cette réforme :

- le respect de la charte associative (les principes de liberté d'association et d'organisation, de liberté d'expression, de légalité, de l'égalité de traitement et de la non-discrimination) ;
- le recentrage du décret sur des dimensions qualitatives, avec de nouvelles pratiques de mise en œuvre du décret et de nouveaux modes de contrôle et d'évaluation.

Cette réforme comportait également des mesures en faveur d'une plus grande transversalité entre les axes de reconnaissance du décret, afin d'obtenir une plus grande cohérence de l'action globale des associations.



© Isopix

→ **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 juin 2018 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Communauté flamande relatif à la protection culturelle du livre [Doc. 714 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret discuté en commission le 26 novembre 2018 et adopté en séance plénière le 15 décembre 2018 avait pour finalité d'instaurer, en Région de Bruxelles-Capitale, une politique de protection culturelle du livre, similaire à celle mise en place en Communauté française par le décret du 19 octobre 2017 relatif à la protection culturelle du livre visant le soutien à la création de livres, à la diffusion et à l'accessibilité de ceux-ci. Puisque sur le territoire de Bruxelles se trouvent des institutions pouvant être considérées comme bilingues, un accord de coopération était

nécessaire afin de réglementer les prix des livres qui y sont vendus et d'harmoniser le dispositif bruxellois avec ceux déployés en Flandre et en Wallonie.

Cet accord de coopération représente donc l'aboutissement du dossier relatif au prix unique du livre et permet une application uniforme de cette politique sur l'ensemble du territoire belge.

→ **Projet de décret visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française [Doc. 739 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret a été adopté en commission le 4 février 2019. Il a ensuite été examiné et voté par l'assemblée lors de la séance plénière du 20 février 2019. Ce texte proposait une large réforme des milieux d'accueil, à travers quatre grands objectifs :

- permettre la meilleure adéquation possible entre les besoins des familles et des enfants et les services rendus par le secteur aux niveaux pédagogique, social, culturel et économique ainsi qu'en matière de santé préventive et collective ;
- simplifier les procédures administratives tant pour les parents que pour les pouvoirs organisateurs, notamment par le recours aux nouvelles technologies ;
- garantir la pérennité des services et par là, des places d'accueil ;
- garantir la qualité des services d'accueil aussi bien pour les enfants, premiers concernés, que pour les parents.

La nécessité d'investir à la base dans l'accompagnement adéquat de la diversité des besoins de l'enfant et des familles, pour permettre le bien-être des citoyens à moyen et long terme, a été rappelée à de nombreuses reprises lors des débats en commission.

→ **Projet de décret relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités [Doc. 761 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret a été voté en commission le 18 février 2019 et adopté en séance plénière le 13 mars 2019. Ce texte fond en un seul les deux décrets de promotion de la santé, à savoir celui du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et celui du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités, à la suite de la sixième réforme de l'État et du transfert de compétences relatives à la santé vers les Communautés dont la Communauté française.

Ce texte avait ainsi pour vocation de moderniser le dispositif existant, en y incluant des réponses aux défis actuels, notamment la pénurie des médecins, la possibilité d'affecter les ressources humaines de manière plus optimale dans les pointsSanté, la définition des rôles au sein des équipes de promotion de la santé et une meilleure gestion de l'information et des données.

→ **Projet de décret sur la nouvelle gouvernance culturelle [Doc. 773 (2018-2019) n°1]**

Cette réforme avait pour finalité de mettre en place une nouvelle gouvernance culturelle qui entend pérenniser les bonnes pratiques instaurées par les instances d'avis actuelles, tout en modifiant l'architecture du fonctionnement, afin notamment : d'améliorer l'efficacité des organes consultatifs, de renforcer l'expertise de ses membres, de rendre le système d'avis et de concertation plus dynamique et transversal, de renforcer le rôle des fédérations professionnelles dans la concertation sectorielle et intersectorielle en développant leur structuration, d'instaurer une parité dans les organes consultatifs et une alternance entre les femmes et les hommes quant à leur présidence ou vice-présidence, d'éviter les conflits d'intérêts en réduisant le cloisonnement sectoriel, tout en maîtrisant les coûts du système d'avis et en garantissant le respect des enveloppes budgétaires actuellement réservées à chaque secteur ainsi que leur spécificité.

Cette réforme a été longuement discutée et analysée en commission le 11 mars 2019 et a ensuite également fait l'objet de larges débats lors de son adoption en séance plénière du 27 mars 2019.

→ **Projet de décret relatif au secteur muséal en Communauté française [Doc. 796 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret a été examiné et voté en commission le 25 mars 2019. Il a ensuite été adopté en séance plénière le 23 avril de la même année. Il est destiné à mettre en œuvre une réforme des dispositifs de reconnaissance et de subventionnement individuels des musées, mais aussi la création d'un dispositif de reconnaissance et de subventionnement établi sur la base d'un nouveau modèle portant sur le développement

d'un partenariat entre un nombre minimal de musées au sein d'un « pôle muséal ».

Par ailleurs, le développement d'un cadre de subventionnement formel au bénéfice d'opérateurs autres que des musées, dénommés « opérateur d'appui muséal » est également mis en place.

Enfin, les dispositifs d'aide à la création d'un musée et d'aide au développement d'un plan de mise en conformité sont aménagés. Une aide spécifique à la création d'un pôle muséal est également instaurée.

→ **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 février 2019 entre la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la classification des films diffusés dans les salles de cinéma belges [Doc. 794 (2018-2019) n°1]**

La loi du 1^{er} septembre 1920 interdisant l'entrée des salles cinématographiques aux mineurs âgés de moins de 16 ans ayant été jugée obsolète, différentes réunions entre les entités concernées et des spécialistes du secteur ont abouti à l'adoption du système « Kijkwijzer ». Il s'agit d'un système hollandais de classification des contenus audiovisuels qui fonctionne sur la base d'un questionnaire en ligne que doivent remplir les distributeurs de films. En fonction des réponses données, un logiciel classe les films dans l'une des 5 catégories d'âges prévues, en fonction de six critères potentiellement inappropriés pour les mineurs : la violence, l'anxiété, le sexe, la discrimination, les drogues dures et la consommation de drogues douces ou d'alcool et enfin le langage verbal grossier.

Ce projet de décret a été adopté en commission le 25 mars 2019 et ensuite en séance plénière le 23 avril 2019.



Commission de la Culture et de l'Enfance

© Isopix

4° En commission de l'Éducation

- **Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESARH) subventionné par la Communauté française [Doc. 719 (2018-2019) n°1]**

Adopté par la commission de l'Éducation en date du 13 décembre 2018, ce décret modifiant le décret du 2 juin 1998 poursuit plusieurs objectifs : pédagogiques, statutaires et administratifs, suite à des travaux menés par le Conseil de perfectionnement. Ainsi, le « Conseil de perfectionnement de l'ESARH » se mue en « Conseil général de l'ESARH » dont la composition vise à équilibrer les rapports entre les représentants des services du gouvernement et ceux des instances extérieures.

- **Projet de décret relatif au service général de l'inspection [Doc. 720 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret, examiné par la commission en date du 13 décembre 2018 a pour objet d'adapter les missions du Service général de l'Inspection en vue de l'inscrire dans la réforme de la gouvernance de notre système scolaire préconisée par le Pacte pour un enseignement d'excellence.

- **Projet de décret relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires [Doc. 723 (2018-2019) n°1]**

Examiné et adopté par la commission de l'Éducation au cours des réunions tenues le 8 janvier et le 22 janvier 2019, ce texte vise l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils pédagogiques et de livres de littérature par les établissements scolaires. Il vise à simplifier les tâches administratives des services administratifs et des établissements scolaires en supprimant la procédure d'agrément. Il favorise aussi l'autonomie et la responsabilisation des chefs d'établissements.

- **Projet de décret visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française [Doc. 731 (2018-2019) n°1]**

Pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement, ce projet de décret examiné le 22 janvier 2019 prévoit de redéfinir le public cible afin que chaque enfant qui est primo-arrivant ou qui ne maîtrise pas la langue de l'enseignement puisse bénéficier d'un encadrement approprié. Il prévoit aussi d'assurer la gratuité des équivalences de diplômes pour certaines catégories d'élèves ayant poursuivi leur scolarité dans un des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement.

- **Projet de décret portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux Pouvoirs organisateurs [Doc. 749 (2018-2019) n°1]**

Soumis à la commission de l'Éducation le 19 février 2019, ce projet de décret vise à opérationnaliser plusieurs aspects de l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence, notamment une nouvelle organisation des différentes composantes du travail des enseignants, le travail en classe, pour la classe, le service à l'école et aux élèves, la formation en cours de carrière et le travail collaboratif.

- **Projet de décret transposant partiellement la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, modifiée par la Directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 [Doc. 763 (2018-2019) n°1]**

Examiné par la commission le 19 février 2019, ce projet de décret transpose partiellement la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, modifiée par la directive 2013/55/UE. Il établit les règles concernant la délivrance d'une carte professionnelle européenne aux enseignants porteurs d'un titre requis qui exercent leur fonction en Communauté française.

- **Projet de décret visant à renforcer l'accrochage scolaire des élèves de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 ne répondant plus à la définition de l'élève régulier, et portant diverses mesures en matière d'inscription tardive, de signalement, de fréquentation des cours, et de dispense de certains cours [Doc. 764 (2018-2019) n°1]**

Ce décret adopté en commission le 19 février 2019 vise à modifier la réglementation en ce qui concerne la sanction des études des élèves de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 qui ont accumulé plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée, et de ne plus lier la question de la régularité des élèves et celle de leur financement.

- **Projet de décret visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement [Doc. 765 (2018-2019) n°1]**

L'initiative relative au renforcement de la gratuité scolaire s'inscrit dans le cadre du cinquième axe stratégique de l'avis n°3 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce projet de décret examiné en commission le 21 février 2019 vise à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement en débutant par l'enseignement maternel. Le texte clarifie également les concepts de frais scolaires et extrascolaires, dans le cadre de l'article 100 du décret « Missions ».

→ **Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur et directrice, aux autres fonctions de promotion et aux fonctions de sélection [Doc. 766 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret, adopté par la commission le 21 février 2019 s'inscrit à son tour dans la ligne des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence tendant, dans le cadre de la contractualisation avec le pouvoir régulateur, à élargir l'autonomie des pouvoirs organisateurs, notamment dans le choix de leurs directeurs et des cadres des écoles.

Le projet de décret organise encore la mobilité inter-pouvoirs organisateurs et interréseaux. Il aligne, pour les trois statuts (WBE, officiel subventionné et libre subventionné), les procédures et les conditions de recrutement et de nomination.

→ **Projet de décret portant mesures diverses visant à réduire certains obstacles à l'engagement ou au maintien de membres du personnel de l'enseignement dans un contexte de pénurie [Doc. 774 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret adopté le 28 février 2019 par la commission de l'Éducation vise essentiellement à mettre en œuvre des pistes «pratico-pratiques» en matière de pénurie. Elles consistent à donner aux enseignants des perspectives de carrière ou à réduire les obstacles à leur maintien.

→ **Projet de décret relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement [Doc. 779 (2018-2019) n°1]**

Conformément au Pacte pour un enseignement d'excellence, ce projet de décret examiné par la commission le 12 mars 2019 consacre un rôle crucial d'accompagnement de la conception et de la mise en œuvre des plans de pilotage/contrats d'objectifs dans le chef des Fédérations de pouvoirs organisateurs, de même qu'un rôle de soutien particulier pour les écoles dites « en écart de performance ». Il a pour premier objet de définir ce cadre de responsabilisation et de contractualisation entre la Communauté française et les fédérations de pouvoirs organisateurs.

→ **Projet de décret portant diverses mesures en matière d'immersion linguistique, des jurys délivrant le certificat de connaissance approfondie de la langue d'immersion, délivrant le certificat de connaissance de la langue d'enseignement et des commissions linguistiques [Doc. 780 (2018-2019) n°1]**

Adopté le 14 mars 2019 par la commission, ce projet de décret vise à modifier plusieurs décrets ayant en commun l'enseignement en immersion et les lois linguistiques permettant à une personne d'enseigner en français, néerlandais, anglais ou allemand. Le projet



reprënd et actualise un certain nombre de dispositions du décret du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques tout en visant à clarifier l'ensemble des dispositifs.

→ **Projet de décret visant une concertation plus efficiente dans l'enseignement ordinaire et spécialisé [Doc. 797 (2018-2019) n°1]**

Adopté par la commission le 26 mars 2019, ce projet de décret met en œuvre une des résolutions de l'avis n°3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence qui préconise la fusion du Conseil général de l'enseignement spécialisé avec les organes parallèles de l'enseignement ordinaire. Il tend aussi à modifier les autres organes de concertation de sorte qu'ils soient communs aux enseignements ordinaire et spécialisé.

→ **Projet de décret modifiant le décret du 24 mars 2006 relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement [Doc. 800 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret examiné en commission le 26 mars 2019 répond à différentes propositions du Comité de concertation, comité qui a remplacé le Groupe central instauré dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il officialise l'existence des résidences d'artistes initiées à titre exploratoire en 2016. Le projet de décret vise également à renforcer le cadre organisationnel en créant un comité d'accompagnement des partenaires privilégiés et un comité de reconnaissance d'expérience utile.

→ **Projet de décret portant exécution du protocole d'accord sectoriel 2017-2018 entre le Gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs [Doc. 809 (2018-2019) n°1]**

Le 12 juillet 2017, le gouvernement de la Communauté française concluait au sein du secteur de l'enseigne-



© Isopix



© Isopix

ment un protocole d'accord clôturant les négociations sectorielles menées pour la période 2017-2018. Ce projet de décret, adopté par la commission le 4 avril 2019 vise à mettre en œuvre un certain nombre de ces mesures.

- **Projet de décret relatif à la gouvernance numérique du système scolaire et à la transmission des données numériques dans l'enseignement obligatoire [Doc. 810 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret examiné par la commission en date du 4 avril 2019 vise à régler la question cruciale de la gouvernance numérique et de la transmission de données numériques au niveau du système scolaire. Ce cadre juridique tient compte des spécificités de l'enseignement obligatoire et établit les instances destinées à faciliter cette gouvernance en définissant leurs rôles et en fixant une approche de la gestion des flux d'informations.

- **Projet de décret portant les livres 1^{er} et 2^e du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun [Doc. 819 (2018-2019) n°1]**

Le Pacte pour un enseignement d'excellence actant une refondation de notre système scolaire appelait une traduction juridique de la même envergure devant éviter la juxtaposition de l'ancien et du nouveau. Le projet de décret adopté par la commission le 23 avril 2019 intègre de manière systémique les premiers fruits du Pacte pour un enseignement d'excellence, et en particulier une réforme au cœur de celui-ci : la mise en place d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire dès le début de l'enseignement maternel jusqu'au terme de la troisième année du secondaire.



Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias

- **Projet de décret modifiant diverses dispositions en matière de statut et de cadre des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux [Doc. 823 (2018-2019) n°1]**

Par ce décret adopté en commission le 25 avril 2019, un encadrement complémentaire dans le cadre du soutien à la réussite scolaire est déployé à destination de l'enseignement maternel pour assurer une meilleure détection précoce des difficultés d'apprentissage en vue de réduire, dès ce niveau d'enseignement, les inégalités constatées.

- **Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de bâtiments scolaires [Doc. 825 (2018-2019) n°1]**

Ce tout dernier décret de la législature, adopté le 25 avril 2019 par la commission, répond à une nécessaire actualisation de certains textes régissant la matière de l'enseignement. Certaines dispositions reprennent également des mesures techniques, correctrices ou de régularisation de la pratique administrative.

5^e En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias

- **Projet de décret fixant l'organisation de l'Enseignement supérieur en hautes écoles [Doc 740 (2018-2019) n°1]**

Le projet de décret adopté en commission le 5 février 2019 actualise le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, afin de l'adapter aux concepts du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret « Paysage »). Il propose également de donner plus de liberté aux pouvoirs organisateurs quant à la structure et au fonctionnement de leur(s) hautes(s) écoles(s) et de relever progressivement le montant des subsides sociaux alloués par étudiant en hautes écoles et dans les établissements supérieurs des arts afin de le fixer au montant prévu pour les étudiants à l'université.

- **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 31 août 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à la coordination des radiofréquences en matière de radiodiffusion dans la bande de fréquences 87,5-108 MHz conformément à l'article 17 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques [Doc 745 (2018-2019) n°1]**

Ce projet de décret, adopté en commission le 19 février 2019, apporte son assentiment à un accord de coopération entre tous les niveaux de pouvoir reprenant en ses annexes les assignations de fréquences avec leurs

caractéristiques techniques. Il règle également la procédure à suivre en cas de demande de coordination de fréquences entre les Communautés et avec les pays étrangers et fixe également les méthodes de calcul qui devraient servir de référentiel pour les coordinations futures.

La première annexe reprend l'accord technique intervenu sur 467 fréquences FM de la Communauté française et 410 fréquences FM de la Communauté flamande.

La seconde annexe reprend les 21 fréquences FM de la Communauté française et les treize fréquences FM de la Communauté flamande sur lesquelles aucun accord technique n'a pu être trouvé, mais sur lesquels un accord de « gel » est intervenu. Cela signifie que ces radiofréquences ne peuvent faire l'objet d'aucune modification.

- **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à la mise à disposition de radiofréquences dans la bande 87.5-108 MHz [Doc 746 (2018-2019) n°1]**
- **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à la mise à disposition de la fréquence Liège 88.5 MHz [Doc 747 (2018-2019) n°1]**

Les clarifications et modifications techniques apportées par l'accord de coopération contenant le plan national des fréquences dans les plans de radiofréquences des trois Communautés (voir [Doc 745 (2018-2019) n°1]) amènent à revoir l'accord que la Communauté française avait conclu avec la Communauté germanophone et par lequel chaque Communauté mettait à disposition de l'autre certaines de ses radiofréquences.

En vertu de l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, cet accord de coopération doit faire l'objet d'une procédure d'assentiment dans les entités signataires.

Ainsi, le premier projet de décret a pour objet de porter assentiment à un accord de coopération qui remplace un accord particulier de coopération en matière de radiofréquences FM, précédemment conclu entre la Communauté française et la Communauté germanophone, le 20 octobre 2009.

Ensuite, en complément de l'accord de coopération listant les radiofréquences que les Communautés germanophone et française se mettent réciproquement à disposition, la Communauté germanophone a souhaité qu'un accord de coopération soit spécifiquement consacré à la mise à disposition par la Communauté française de la radiofréquence Liège 88.5, celle-ci étant considérée comme la plus importante pour le service public de radiodiffusion germanophone (BRF) et parce qu'elle avait été historiquement attribuée au BRF par un arrêté royal de 1987.

La commission des Médias a avalisé ces deux accords spécifiques le 19 février 2019.

- **Projet de décret portant diverses mesures relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche [Doc 822 (2018-2019) n°1]**
- **Projet de décret spécial portant diverses mesures relatives à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur [Doc 821 (2018-2019) n°1]**

Cinq ans après l'entrée en vigueur de la réforme de l'enseignement supérieur, quelques clarifications et modifications se révélaient nécessaires ou utiles. Outre des corrections de pure forme, comme le changement de dénomination de certains établissements, le projet de décret, adopté le 23 avril 2019 par la commission de l'Enseignement supérieur, propose diverses améliorations. Elles visent, entre autres, à clarifier les procédures en cas de fraude, à apporter une meilleure information aux étudiants, à introduire la notion d'étudiant libre tout en balisant son utilisation, à officialiser un comité de suivi de la réforme, à réglementer la publicité par et pour les établissements d'enseignement supérieur, ou encore à intégrer les dernières modifications liées aux grades et habilitations. Cette base décrétole vise également à pérenniser certaines subventions qui étaient facultatives comme le « printemps des sciences » ou certains projets-pilotes ayant eu un fort impact en Communauté française, comme l'observatoire de la recherche et des carrières scientifiques.

Enfin, le projet de décret spécial portant diverses mesures relatives à l'académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a pour objectif principal de fluidifier davantage le fonctionnement du conseil d'administration de l'ARES. Ainsi, il supprime les difficultés liées aux désignations de certains membres de ce conseil d'administration et assure la plus optimale continuité de son service entre deux cycles de désignation de cinq ans. En conséquence, davantage d'autonomie sera donnée aux établissements d'enseignement supérieur et à leurs pouvoirs organisateurs dans le choix de leurs représentants au sein du conseil d'administration de l'ARES. Par ailleurs, certaines discriminations qui pouvaient apparaître entre établissements seront également supprimées.

6° En commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

- **Projet de décret modifiant le décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et modifiant le décret du 10 mai 2013 instaurant une procédure de reconnaissance des salles de fitness de qualité [Doc. 692 (2018-2019) n° 1]**

Adoptée en commission le 23 octobre 2018, la réforme a pour objectif premier de permettre à l'Organisation nationale antidopage (ONAD) de la Fédération Wallonie-Bruxelles de répondre entièrement à ses obligations de signataire du Code mondial antidopage vis-à-vis de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et, ainsi, de réaf-



© Isopix



Commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

firmer l'engagement sans réserve de la Communauté française, en matière de lutte contre ce fléau. Par ailleurs, la réforme a aussi pour objectif de permettre une lutte plus efficace contre différentes formes de dopage qui séviraient au sein de certaines salles de fitness. Enfin, le texte prévoit également, à côté des sanctions sportives, issues du Code qui resteront évidemment applicables, un mécanisme d'amendes administratives, proportionnelles à la gravité du cas constaté, en cas de dopage avéré.

→ **Projet de décret en matière de subventionnement de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport [Doc. 688 (2018-2019) n° 1]**

Ce projet de décret examiné au cours de la réunion du 23 octobre 2018 porte sur la réforme des subventions de l'administration générale du sport (ADEPS) en faveur de l'action sportive locale. Elle permet, d'une part, de simplifier les procédures et les modalités de subventionnement des activités sportives et, d'autre part, d'inciter les bénéficiaires à constituer et à planifier des projets adaptés à leurs spécificités. Les différents dispositifs de subventionnement relevant de la compétence de l'administration générale du sport au bénéfice de l'action sportive locale sont désormais intégrés dans un même décret, et ce, dans un souci de cohérence et de lisibilité.

→ **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 23 août 2018 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté**

française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune visant à assurer la mise en œuvre de la convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants et du règlement (CE) n° 2201/2003 du conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale abrogeant le règlement (CE) n° 1347/2000 [Doc. 724 (2018-2019) n° 1]

La protection internationale des droits de l'enfant est une compétence mixte, partagée entre l'État fédéral et les Communautés. De fait, la protection de la jeunesse et le placement des enfants sont du ressort des Communautés tandis que la responsabilité parentale, le droit aux relations personnelles, l'hébergement, la tutelle et la détermination des règles de droit international privé y relatives sont des matières fédérales. Un accord de coopération est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 et le règlement (CE) 2201/2003 du Conseil européen du 27 novembre 2003. L'accord de coopération conclu le 23 août 2018 est l'occasion d'officialiser les procédures d'échanges entre les autorités belges et étrangères et vise à en améliorer la lisibilité et l'efficacité. L'accord est aussi l'occasion d'apporter certaines précisions sur son champ d'application ou de détailler certaines procédures particulières en raison du caractère mixte des compétences. Ce projet de décret a été adopté en commission le 22 janvier 2019.

→ **Projet de décret relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement [Doc. 762 (2018-2019) n° 1]**

À la suite de la dernière réforme de l'État, la Communauté française est compétente, en vertu de l'article 5, § 1^{er}, II, 6^o, d), de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, pour la gestion des centres destinés à accueillir, jusqu'à l'âge de 23 ans, les jeunes ayant commis un fait qualifié d'infraction et ayant fait l'objet d'une mesure de dessaisissement. Conformément à l'article 606 du Code d'instruction criminelle, les centres communautaires accueillent les jeunes qui, à la suite d'un dessaisissement, font l'objet soit d'un mandat d'arrêt (inculpés en détention préventive), soit d'une condamnation à une peine privative de liberté. Dans le cadre de cette compétence de la Communauté française, ce décret voté en commission le 19 février 2019 a pour objet de régler le statut juridique interne des jeunes détenus en centre communautaire, c'est-à-dire au cours de la privation de liberté dans l'enceinte du centre, et d'établir les principes de fonctionnement qui en découlent pour l'administration communautaire compétente pour la gestion du centre.

→ **Projet de décret modifiant le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption [Doc. 776 (2018-2019) n°1]**

Le projet de décret modificatif adopté en commission le 12 mars 2019 poursuit plusieurs objectifs. Il permet notamment d'adapter le décret aux dispositions concernant l'adoption de la loi fédérale du 6 juillet 2017 qui vise à harmoniser les procédures entre les adoptions internes et les adoptions internationales, notamment en ce qui concerne le jugement d'aptitude des candidats adoptants et adapter ces dispositions en fonction des modifications apportées au Code civil et au code judiciaire et à l'accord de coopération du 12 décembre 2005. L'ensemble de ces textes modificatifs devront entrer en vigueur à la même date, à fixer de commun accord par le gouvernement fédéral et les gouvernements des Communautés. Il vise également à renforcer le contrôle des collaborations à l'étranger en exigeant des pays d'origine qu'ils aient ratifié la Convention de La Haye, et, si ce n'est pas le cas, avoir conclu un accord bilatéral de coopération reprenant les principes de la Convention de La Haye. Enfin, il renforce au maximum les garanties qui peuvent être données par les autorités des pays d'origine quant aux enfants adoptables en prévoyant que dès l'apparement, l'organisme d'adoption doit s'assurer de la possibilité de vérifier à tout moment l'identité de l'enfant, par récolte de données biométriques, de tests ADN ou de garanties équivalentes.

→ **Projet de décret portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française [Doc. 827 (2018-2019) n° 1]**

Ce projet de décret voté en commission le 23 avril 2019 repose sur l'évaluation du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française. Il révisé et actualise ce dispositif tout en conservant sa philosophie et sa structure. Le projet de décret intègre plusieurs éléments inspirés d'instruments internationaux destinés à lutter efficacement contre les différentes atteintes à l'intégrité du sport, en matière de lutte contre la manipulation des compétitions sportives ou l'amélioration de la gouvernance dans le sport. Il vise également à renforcer le rôle du mouvement sportif organisé sur les questions de société telles que la promotion de l'activité physique, l'intégration sociale, le respect et la défense des valeurs éthiques ou la promotion du développement durable. Le projet porte aussi sur l'interdiction de principe des indemnités de formation dans les équipes d'âge. La rédaction du texte a été guidée par un souci de simplification administrative et une nouvelle section a été ajoutée ayant pour objectif de responsabiliser davantage le mouvement sportif organisé face aux questions de société.

7° En commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

→ **Projet de décret portant assentiment à l'Accord établissant la Fondation internationale UE-ALC, signé à Saint-Domingue, le 25 octobre 2016 [Doc.672 (2017-2018) n°1]**

Au cours de sa réunion du 24 septembre 2018, la commission a examiné et adopté le projet de décret portant assentiment à l'Accord établissant la Fondation internationale UE-ALC, signé à Saint-Domingue, le 25 octobre 2016.

Cette Fondation UE-ALC a été créée par les chefs d'État et de gouvernement lors du cinquième sommet UE-ALC (Lima, Pérou, 16 mai 2008) dans le cadre du partenariat stratégique lancé en juin 1999 entre l'Amérique latine et centrale et les Caraïbes (ALC) et l'Union européenne (UE). Le sixième sommet UE-ALC (Madrid, Espagne, 18 mai 2008) a approuvé la décision de créer cette Fondation. En 2011, une Fondation provisoire a été instituée en Allemagne, avec siège à Hambourg.

→ **Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon tendant à éliminer la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales, et au Protocole, faits à Tokyo, le 12 octobre 2016 [Doc. 710 (2018-2019) n°1]**

La commission a, en sa réunion du 26 novembre 2018, examiné et adopté le projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Japon tendant à éliminer la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales, et au Protocole, faits à Tokyo, le 12 octobre 2016.

Cette convention a pour objectif d'éliminer la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales. Comme la plupart des conventions analogues conclues par la Belgique, la nouvelle convention s'inspire largement du modèle de convention de l'OCDE.

→ **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 janvier 2019 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes [Doc. 753 (2018-2019) n°1]**

La commission a, en sa réunion du 18 février 2019, examiné et adopté ce projet de décret.

L'origine de l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes est européenne puisqu'un règlement du Parlement et du Conseil sur le

sujet est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (1143/2014). Il se base sur le constat que, sur les 12 000 espèces exotiques recensées au sein de l'Union, environ 1 200 ont un impact négatif sur la biodiversité, la santé humaine ou l'économie. Ce règlement-cadre traduit donc les principes de la Convention sur la diversité biologique : prévention, détection précoce et éradication rapide. Sa portée est très large et, pour la couvrir, la conférence interministérielle de l'Environnement du Comité de concertation a décidé, en 2015, l'élaboration d'un accord de coopération. Il concerne principalement la conservation de la nature, mais également la recherche scientifique.

→ **Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas concernant l'Assemblée interparlementaire Benelux, faite à Bruxelles le 20 janvier 2015 [Doc. 759 (2018-2019) n°1]**

Au cours de sa réunion du 18 février 2019, la commission a examiné et adopté le projet de décret portant assentiment à la convention entre la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas instituant un Conseil interparlementaire consultatif du Benelux. Comme son nom l'indique, ce Conseil souvent appelé usuellement « Parlement Benelux » n'a pas de pouvoir de décision. Il dispose juste d'une compétence d'avis. Il s'exprime donc essentiellement par la voie de recommandations et d'avis.

Dès 1995, le « Parlement Benelux » recommandait d'adapter cette convention, notamment afin de rendre le texte conforme à l'évolution du paysage institutionnel belge.

La convention va en ce sens, en formalisant la représentation de nos parlements communautaires et régionaux. Elle ne prescrit toutefois pas la répartition du nombre de membres entre les différents parlements de Belgique. Cette répartition pourra donc être définie, à l'avenir, à travers un accord de coopération interparlementaire ou un accord entre les présidents des différents parlements. Une série de modifications sont également apportées à la convention de 1955. Elles portent sur : la définition des sujets qui peuvent être traités au sein du Conseil du Benelux ; sa nouvelle compétence relative aux questions écrites ; la délégation d'un représentant d'un gouvernement à une de ses réunions ; la communication et la discussion des priorités politiques de l'Union Benelux ; et la discussion du programme de travail commun pluriannuel et du plan annuel de l'Union Benelux au sein du « Parlement Benelux », ainsi que la publicité de ses réunions.

En outre, la convention signée en 2015 vise à donner davantage de poids au Parlement Benelux et à aligner le texte de la convention institutive sur le traité relatif à l'Union Benelux de 2008.

Enfin, le texte modifie la dénomination officielle du « Conseil interparlementaire consultatif de Benelux » qui s'appellera désormais « Assemblée interparlementaire Benelux ».



Commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

→ **Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif à la reconnaissance des sociétés mutualistes régionales wallonnes, de la caisse auxiliaire assurance maladie-invalidité et de la caisse des soins de santé de HR-RAIL en qualité d'organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française [Doc. 775 (2018-2019) n°1]**

→ **Projet de décret relatif aux organismes assureurs de la Communauté française [Doc. 803 (2018-2019) n°1]**

Au cours de ses réunions du 25 mars et du 4 avril 2019, la commission a examiné et adopté ces projets de décret. Le décret du 19 juillet 2017 relatif au prix d'hébergement et au financement de certains appareillages des services médico-techniques lourds en hôpital universitaire met en place un nouveau mécanisme de soutien au financement des infrastructures hospitalières qui repose en grande partie sur le principe du prix d'hébergement hospitalier.

La liquidation de cette prestation est réalisée à travers les organismes assureurs, via un contre-remboursement de la participation des patients à ce prix d'hébergement, selon les principes du tiers payant.

Les organismes assureurs seront chargés de mettre en œuvre le circuit de paiement complémentaire à celui existant pour les soins et le fonctionnement.

Partant du fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles exerce, en matière de santé, des compétences limitées et qu'il n'est dès lors ni opportun ni efficient de créer des organismes assureurs spécifiques, il a été convenu d'établir un accord de coopération avec la Wallonie afin de reconnaître les sociétés mutualistes régionales wallonnes de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI) et de HR Rail en qualité d'organismes assureurs wallons pour le compte de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En parallèle à cet accord de coopération, le projet décret relatif aux organismes assureurs francophones est nécessaire pour établir les dispositions qui ne peuvent pas être réglées par l'accord de coopération.

→ **Projet de décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales [Doc. 811 (2018-2019) n°1]**

La commission a, le 23 avril 2019, examiné et adopté le projet de décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales. Dans le cadre des débats, la commission a souligné que, dans notre société, la pauvreté reste un phénomène omniprésent. En Belgique, cette pauvreté affecte ou menace près d'une personne sur cinq.

Les compétences dévolues à la Fédération Wallonie-Bruxelles lui offrent peu de moyens d'action directe sur le niveau de revenu de la population. L'institution entend néanmoins jouer pleinement son rôle de réducteur des inégalités, partout où elle en a la capacité. À

l'instar de la dimension du genre, la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités doit ainsi devenir un axe transversal de la politique communautaire. Cette volonté appelle l'adoption d'un décret pour fixer un cadre normatif et des principes de gouvernance favorisant l'intégration du thème de la réduction des inégalités dans l'ensemble des politiques de la Fédération dans le strict respect des compétences qu'elle exerce au regard de la loi spéciale du 8 août 1980.

→ **Projet de décret relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes [Doc. 826 (2018-2019) n°1]**

Le 23 avril 2019, la commission a examiné et adopté le projet de décret relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce texte tend à se conformer aux exigences de la Convention du Conseil de l'Europe relatif à la prévention et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du 11 mai 2011, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 dans notre pays.

Il entend répondre aux objectifs généraux suivants :

- offrir une réponse globale, structurée et intégrée à la violence à l'égard des femmes, notamment en créant un comité de coordination à la lutte contre les violences faites aux femmes propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- sortir du financement facultatif des associations, pour leurs projets liés à la lutte contre les violences, dans une perspective d'un soutien pérenne. Pour ce faire, il met en place des collectifs d'associations, reconnus pour une période de cinq ans et chargés de mettre en œuvre une ou plusieurs mesures du plan quinquennal de lutte contre les violences.

V. Les propositions de décret et/ou de résolution adoptées en commission

1° En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

→ **Proposition de décret modifiant le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration afin de renforcer le rôle de la Commission d'accès aux documents administratifs de la Communauté française (CADA) [Doc. 625 (2017-2018) n°1]**

Examinée à plusieurs reprises entre les mois d'octobre 2018 et février 2019, la proposition de décret visait à franchir une étape supplémentaire vers davantage de transparence administrative en transformant la Commission d'accès aux documents administratifs de la Communauté française (CADA) en une instance de recours, investie d'un pouvoir de réforme en matière de publicité de l'administration, contribuant de la sorte à accroître l'efficacité du droit d'accès aux documents administratifs.

Ce texte a fait l'objet de plusieurs demandes d'avis, tant auprès du Conseil d'État, de l'Autorité de protection des données que de la CADA elle-même. Sur la base de ceux-ci, les échanges d'idées, la réflexion politique et les amendements déposés ont permis d'aboutir à l'adoption de la proposition de décret par 7 voix et 4 abstentions le 18 février 2019.

→ **Proposition de décret visant une meilleure transmission des comptes des services administratifs à comptabilité autonome [Doc. 398 (2016-2017) n°1]**

Afin de mieux prendre en compte les retards dans la transmission des comptes des services administratifs à comptabilité autonome (SACA), la proposition de décret initialement déposée prévoyait, après une période de transition, des sanctions financières en cas de non-respect du délai légal pour la transmission des comptes à la Cour des comptes. Des exceptions à ces sanctions sont prévues, tandis qu'une période de transition doit être mise à profit par le gouvernement pour sensibiliser les écoles à l'importance du respect de cette transmission et les aider à remplir cette obligation.

Ce texte a été examiné une première fois en commission le 22 mai 2017, avant qu'un amendement ne soit envoyé au Conseil d'État pour avis le 7 janvier 2019. La proposition a fait l'objet de nouvelles discussions les 18 février et 11 mars 2019, avant d'être amendée et adoptée par 8 voix et 3 abstentions.

2° En commission de l'Éducation

→ **Proposition de résolution relative au statut du personnel enseignant des écoles belges à l'étranger [Doc. 681 (2018-2019) n°1]**

Les auteurs de la proposition de résolution adoptée unanimement par la commission le 23 octobre 2018 ont appelé le gouvernement à reconnaître l'ancienneté des enseignants nommés en Fédération Wallonie-Bruxelles et engagés dans les écoles belges à l'étranger pour les années prestées, afin que ces derniers ne doivent plus recourir à l'interruption de carrière pour partir enseigner dans ces établissements.

→ **Proposition de résolution visant à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une transition écologique de l'alimentation afin d'offrir dans l'ensemble des cantines scolaires des repas biologiques et abordables issus de circuits courts ainsi qu'une alternative quotidienne végétarienne [Doc. 589 (2017-2018) n°1]**

L'objectif principal de cette résolution examinée pour la seconde fois en commission le 27 novembre 2018 consistait à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une transition écologique de l'alimentation afin d'offrir à courte échéance, dans l'ensemble des cantines scolaires, des repas biologiques, abordables, sains, équilibrés d'un point de vue nutritionnel et issus de circuits courts, ainsi qu'une alternative quotidienne végétarienne.



Commission de l'Éducation

→ **Proposition de décret spécial portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française [Doc. 737 (2018-2019) n°1]**

Adoptée par la commission en date du 31 janvier 2019, cette importante proposition de décret spécial crée une structure publique autonome, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), en lui octroyant la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française. La distinction des rôles de pouvoir régulateur et de pouvoir organisateur, ainsi consacrée, assure une relation impartiale entre l'administration générale de l'enseignement et l'ensemble des réseaux scolaires. Elle favorise également un renforcement de l'enseignement officiel, organisé via l'amélioration de sa gouvernance, de son service aux élèves, de ses performances, de l'accompagnement et du soutien de ses personnels, en renforçant l'autonomie des chefs d'établissement, tout en garantissant sa neutralité et son caractère public.

Conformément à l'article 74 du décret spécial et du règlement du Parlement relatif à la désignation d'un administrateur général de WBE, le Parlement a chargé son Bureau élargi de lancer l'appel à candidatures, de prendre connaissance de l'avis d'un collègue d'experts, de procéder le cas échéant à l'audition des candidats et de faire rapport au Parlement en formulant une proposition de classement.

Concrètement, le Bureau élargi a lancé un appel à candidatures le 10 avril 2019. Elles ont toutes été soumises à un collège d'experts. Ceux-ci ont transmis leur avis formulé à l'unanimité. Au terme de l'examen de la recevabilité des candidatures, des titres et expériences requis, de l'avis du collège d'experts et des projets de candidatures, le Bureau élargi a proposé à l'assemblée parlementaire, en application de l'article 74, 4°, du décret spécial, de ne classer qu'un seul candidat, à savoir M. Renaud Witmeur.

À l'issue d'un vote lors de la séance plénière de la session extraordinaire 2019, le 17 juillet 2019, le Parlement a classé M. Witmeur comme candidat au mandat d'administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Il a également élu 15 des 16 membres du conseil de cette nouvelle structure à la proportionnelle des groupes politiques reconnus (art. 64 du décret spécial). Ce conseil doit comporter au moins un tiers des membres de chaque sexe, quatre au moins sont domiciliés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et huit au moins sur le territoire de la région de langue française.

→ **Proposition de décret visant à modifier le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel en vue d'y inclure notamment**

la bicyclette à assistance électrique [Doc. 768 (2018-2019) n°1]

Cette proposition de décret, adoptée par la commission le 26 mars 2018 vise à élargir explicitement l'intervention dans les frais de transport à la bicyclette à assistance électrique, notamment.

→ **Proposition de décret relative au congé pour activités sportives [Doc. 789 (2018-2019) n°1]**

Cette proposition de décret adoptée en commission le 26 mars 2018 vise à étendre, en vue de la participation et/ou de la préparation à la participation à une manifestation sportive, la possibilité d'octroi d'un congé pour activités sportives au membre du personnel de l'enseignement ou d'un centre psycho-médico-social qui dispose du statut de sportif de haut niveau, d'arbitre international ou de partenaire d'entraînement.

→ **Proposition de résolution visant à créer un service d'aide aux devoirs et de soutien scolaire par téléphone et internet pour les élèves de primaire et de secondaire [Doc. 744 (2018-2019) n°1]**

Adoptée unanimement par la commission le 19 février 2019, cette proposition de résolution a pour objectif de favoriser la réussite des élèves à l'école, en les accompagnant au moment des devoirs à la maison. Pour cela, un organisme d'aide par téléphone et internet doit être mis en place. Des professeurs des différentes matières enseignées dans nos écoles seraient alors disponibles tous les soirs, pour répondre, en direct, aux questions que les élèves peuvent se poser sur leurs cours.

→ **Proposition de résolution visant à favoriser la portabilité interrégion de l'ancienneté administrative des enseignants [Doc. 786 (2018-2019) n°1]**

Adoptée par la commission le 26 mars 2019, cette proposition de résolution vise à simplifier les procédures et la collaboration entre les différents réseaux et écoles. Les objectifs poursuivis sont multiples, notamment fidéliser les enseignants dans la profession, en particulier en début de carrière, augmenter l'attractivité du métier et résorber la pénurie.

→ **Proposition de résolution visant à la prévention et à la lutte contre les différentes formes de harcèlement scolaire [Doc. 806 (2018-2019) n°1]**

Le harcèlement scolaire est un fléau qui pèse sur le parcours de nombreux élèves. Souvent tue et honteuse, cette réalité doit être combattue et ses ressorts doivent être dénoncés pour ne plus être répétés. Cette proposition, adoptée par la commission le 25 avril 2019 vise à encourager le gouvernement à soutenir les différents efforts déjà produits sur le terrain et à encourager les initiatives, mais aussi à proposer une aide lorsque rien n'a pu être mis en place préventivement.



Commission de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de promotion sociale,
de la Recherche et des Médias

© Isopix

- **Proposition de résolution visant à limiter les plastiques à usage unique dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à encourager les actions de sensibilisation au respect de l'environnement dans le cadre d'activités scolaires [Doc. 807 (2018-2019) n°1]**

Par ce texte examiné en commission le 25 avril 2019, le Parlement invite le gouvernement à soutenir les efforts entrepris dans les mobilisations contre l'urgence climatique. Il s'agit plus précisément d'encourager les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles à lutter contre l'usage du plastique à usage unique et à encourager l'utilisation de gourdes pour la consommation d'eau.

3° En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias

- **Proposition de résolution relative aux allocations d'études pour les étudiants de la Communauté française qui effectuent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays limitrophe [Doc. 769 (2018-2019) n°1]**

En Communauté française, l'offre pour certaines filières d'études supérieures est parfois quasi inexistante. La majorité de ces étudiants éloignés de leur lieu d'études effectuent de fatigants trajets quotidiens ou sont dans l'obligation de louer un logement. Or, la position géographique de la Communauté française offre la possibilité à certains étudiants d'effectuer leur cursus dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays limitrophe, augmentant ainsi l'accessibilité même des études supérieures. En effet, cette possibilité réduit les frais de logement à leur plus simple expression ou permet de diminuer sensiblement le

temps de trajet. Cependant, les étudiants concernés ne peuvent actuellement pas introduire une demande pour une allocation d'études.

Après une première proposition de résolution, l'ensemble des groupes ont déposé et adopté en commission le 12 mars 2019 la présente proposition de résolution proposant que les étudiants « frontaliers » puissent désormais également bénéficier d'une allocation d'études s'ils entament leurs études dans un établissement étranger plus proche de leur domicile.

- **Proposition de résolution visant à soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leur lutte contre les discriminations genrées [Doc. 790 (2018-2019) n°1]**

Les auditions des professeurs, Mmes Caroline Closon et Valérie De Cock, de l'Université libre de Bruxelles, entendues en commissions conjointes de l'Enseignement supérieur et des Droits des Femmes le 23 janvier 2019, ont mis en avant que, dans les milieux de l'enseignement supérieur et du monde académique, les femmes restent discriminées par les systèmes de sélection et de promotion établis au sein des différentes institutions. Les phénomènes tels que le « plafond de verre » ou encore l'effet « Matilda » (qui désigne le déni ou la minimisation récurrente sinon systémique de la contribution des femmes scientifiques à la recherche, dont le travail est souvent attribué à leurs collègues masculins) ont notamment été mis en évidence. En vue de lutter contre les stéréotypes de genre et les discriminations qui en découlent, la proposition de résolution votée en commission le 26 mars 2019 vise à soutenir les établissements d'enseignement supérieur (universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts) dans leur lutte contre les discriminations et à approfondir les projets déjà mis en place dans ces établissements.

- **Proposition de décret mettant fin au cadre d'extinction prévu par l'article 469 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement supérieur artistique organisé en écoles supérieures des arts (organisation, financement, encadrement, statut des personnels, droits et devoirs des étudiants) et complétant le statut de directeur de domaine [Doc. 792 (2018-2019) n°1]**

Cette proposition de décret, adoptée en commission le 26 mars 2019, vise à répondre à la problématique des membres du personnel relevant du cadre d'extinction de l'article 469 du décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'enseignement, en apportant différentes modifications dans le décret du 20 décembre 2001. Ainsi, le cadre des écoles supérieures des arts qui organisent le domaine des arts du spectacle et des techniques de diffusion est augmenté d'un cadre spécifique de 11 unités d'emploi par établissement, soit 22 unités d'emploi au total, qui correspondent au nombre de membres du personnel actuellement en place dans le cadre d'extinction, et trois nouvelles fonctions, la fonction de professeur-assistant, la fonction de chargé de travaux et la fonction de chargé de programmation, sont créées dans ce nouveau cadre spécifique au domaine des arts du spectacle et des techniques de diffusion. Enfin, d'autres modifications visent à compléter le statut de directeur de domaine eu égard aux lacunes relevées par la Cour des comptes.

- **Proposition de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la validation des compétences conclu le 21 mars 2019 entre la Communauté française, la Région wallonne et la**

Commission communautaire française [Doc. 816 (201-2019) n°1]

Le consortium de validation des compétences, mis en place en 2004 sur la base de l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, réunit cinq institutions publiques - l'enseignement de promotion sociale, le FOREM, l'IFAPME, Bruxelles Formation et le SFPME -, ainsi que les représentants des interlocuteurs sociaux et des gouvernements. Sur la base de l'expérience de près des quinze ans de mise en œuvre de l'accord de coopération de 2003, les enseignements tirés par le consortium conduisent à adapter les dispositions prévues initialement afin d'intégrer les évolutions du dispositif, mais également celles du contexte dans lequel il se déploie. Certains articles de l'accord de coopération, approuvé par la commission le 23 avril 2019, ont pour ce faire été actualisés pour mieux rencontrer ses objectifs initiaux et asseoir une base légale plus solide à certaines innovations mises en œuvre.

4° En commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

- **Proposition de décret modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse [Doc. 694 (2018-2019) n°1]**

Cette proposition de décret voté en commission le 13 novembre 2018 vise à reporter l'entrée en vigueur du livre V du code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} mai 2019.



Commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

© Isopix

- **Proposition de décret portant modification du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables [Doc. 699 (2018-2019) n°1]**

La proposition de décret examinée au cours des travaux de la commission le 27 novembre 2018 vise à clarifier la possibilité laissée au gouvernement d'agréer un partenaire des Maisons de justice qui le demande sans pour autant le subventionner. Pour ce faire, elle prévoit une modification de l'article 30, alinéa 1^{er}, du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires des Maisons de justice.

- **Proposition de résolution visant à assimiler l'activité physique régulière à un outil de santé publique [Doc. 793 (2018-2019) n°1]**

Le texte voté en commission le 26 mars 2019 vise à inclure un programme d'activités physiques dans le parcours de soins de santé en permettant à des professionnels du mouvement et de la santé de guider des patients atteints d'affections pour lesquelles des études scientifiques probantes démontrent des effets bénéfiques de ce type d'intervention en complément des traitements « classiques ». Il permet également d'assurer la promotion de cette mesure auprès des prestataires de soins de santé, des professionnels de l'activité physique et des patients et auprès de l'ensemble de la population.

- **Proposition de décret modifiant l'article 101 du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse [Doc. 788 (2018-2019) n°1]**

La proposition de décret adoptée en commission le 26 mars 2019 vise à permettre au tribunal de la Jeunesse de recourir à un module de formation ou de sensibilisation à l'égard d'un jeune poursuivi du chef d'un fait qualifié infraction pendant la phase préparatoire.

- **Proposition de décret instaurant un forum des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 771 (2018-2019) n°1]**

Ni la réforme de 2008 ni les modifications apportées en 2013 n'ont permis de donner au Conseil de la Jeunesse un cadre garantissant un fonctionnement satisfaisant à l'instance d'avis, de représentation et de participation citoyenne des jeunes de la Fédération Wallonie Bruxelles. Sur base des évaluations interne et externe, cette proposition de décret adoptée en commission le 23 avril 2019 transforme le Conseil de la Jeunesse en un nouveau « Forum des jeunes », simplifie le cadre décréte pour lui amener plus de souplesse dans son fonctionnement et renforce son fonctionnement participatif.

5° En commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

- **Proposition de résolution interparlementaire sur la politique climatique de la Belgique [Doc. 705 (2018-2019) n°1]**

En sa réunion du 26 novembre 2018, la commission a entendu M. Philippe Henry pour la présentation des développements de la proposition.

Par ce texte, les auteurs de la présente proposition de résolution entendent concrétiser les objectifs de la déclaration commune du 13 novembre 2017 en vue de la COP 23, signée par l'ensemble du dialogue interparlementaire « Climat », composé des représentants de la Chambre et du Sénat, du Parlement flamand, du Parlement de Wallonie et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'une délégation du Parlement de la Communauté germanophone ayant un statut d'observateur.

Ainsi, ce texte, qui a été adopté à l'unanimité, ambitionnait de doter la Belgique d'une position interparlementaire commune sur sa politique climatique en vue de la COP 24.

VI. Les auditions que les commissions organisent

1° En commission de la Culture et de l'Enfance

- **Auditions relatives au papillomavirus**

Le 24 septembre 2018, la commission a eu l'occasion d'entendre différents experts relativement à la proposition de résolution visant à renforcer et élargir la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV). Il s'agissait de :

- Mme Céline Danhier, directrice de SIDA'SOS ;
- Mme Béatrice Swennen, experte HPV au Conseil supérieur de la santé ;
- Mme Florence Hut, chirurgien proctologue à l'hôpital Erasme et actuelle directrice médicale du centre hospitalier de Wallonie Picarde « CHwapi » ;
- M. Gérard Delépine, chirurgien cancérologue ;
- Mme Germaine Henquet, experte médicale au centre d'expertise des soins de santé ;
- Mme Paloma Carillo, médecin adjoint à la direction santé de l'ONE.

À la suite des informations apportées par ces experts, les commissaires ont déposé une nouvelle proposition de résolution sur le sujet [Doc. 700 (2018-2019) n°1], cosignée par l'ensemble des groupes politiques et adoptée en séance plénière le 14 novembre 2018.

2° En commission de l'Éducation

→ **Audition de l'administration chargée de la mise à jour du monitoring de places dans l'enseignement obligatoire [Doc. 706 (2018-2019) n°1]**

Le 14 novembre 2018, les commissaires ont procédé à un large échange de vues avec MM. David, Denis et Danhier, représentants de l'administration, sur la mise à jour du monitoring de places dans l'enseignement obligatoire ainsi que son modèle estimatif « DisExion ».

→ **Auditions menées dans le cadre des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence**

Au cours d'une réunion tenue le 8 janvier 2019, la commission a entendu Mme Weerts, coordinatrice de la Cellule opérationnelle de changement, Mme Bolland et M. Fievez, experts du service numérique éducatif du ministère sur la stratégie numérique dans les établissements scolaires ainsi que sur les travaux engagés sous l'égide de la Commission européenne et relatifs aux référentiels de compétence « Dig Comp » [Doc. 726 (2018-2019) n°1].

En date du 12 mars 2019, la commission a également procédé à l'audition de M. El Berhoumi, expert chargé de la mise à jour et de la consolidation de la législation scolaire du tronc commun dans un codex unique, ainsi que de M. Romainville, M. Deplasse et Mme Matthys, représentants de la commission des référentiels, pour une vaste discussion portant sur les travaux d'élaboration des référentiels toujours en cours. [Doc. 814 (2018-2019) n°1 et Doc. 579 (2017-2018 n°1)].

→ **Rapport de la mission à Montréal et à Québec du 27 mai au 3 juin 2018 présenté au nom de la commission de l'Éducation [Doc. 735 (2018-2019) n°1]**

Le rapport de la délégation de la commission au Québec a été présenté à l'ensemble des membres de la commission en date du 22 janvier 2019.

Cette mission a nourri la réflexion des députés et conduit notamment à l'adoption d'une proposition de résolution (voir page 52) visant à créer un service d'aide aux devoirs et de soutien scolaire par téléphone et internet pour les élèves de primaire et de secondaire [Doc. 744 (2018-2019) n°1].

3° En commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche et des Médias

→ **Auditions portant sur les Éditions de l'Avenir [Doc. 812 et 813 (2018-2019) n°1]**

À la suite d'un projet de profonde restructuration associée à de nombreux licenciements au sein des Éditions de l'Avenir (EDA), la commission des Médias du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la

commission de l'Économie du Parlement de Wallonie ont mené conjointement des auditions au cours desquelles les commissaires et les ministres chargés de l'Économie en Wallonie et des Médias en Fédération Wallonie-Bruxelles ont entendu, le 8 novembre 2019 :

- M. Donvil, administrateur délégué des EDA ;
- M. Wilputte, président de la Société des rédacteurs du journal l'Avenir ;
- M. Leruth, représentant habilité de la Centrale nationale des employés (CNE) du journal L'Avenir ;
- M. Lesire, représentant habilité du Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB (SETca) ;
- M. Jallet, délégué effectif de l'Association des journalistes professionnels (AJP) au journal L'Avenir ;
- M. le Hodey, CEO du Groupe IPM.

Lors d'une seconde audition organisée le 6 décembre ont été entendus :

- M. Marchant, administrateur délégué du groupe Rossel ;
- M. Cerami, représentant habilité du syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB (SETca) ;
- M. Scholasse, représentant habilité de la centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) au sein du Groupe Rossel ;
- M. Metdepenningen, président de la Société des rédacteurs du Soir ;
- M. Simonet, représentant habilité de la CNE au sein du Groupe IPM ;
- M. Matgen, président, et M. Le Bussy, secrétaire de la Société des rédacteurs de La Libre Belgique ;
- M. Walckiers, directeur des études économiques ;
- Mme Thirion, auditrice générale de l'Autorité belge de la concurrence.

Enfin, après une suspicion de « lock-out » de la direction des Éditions de l'Avenir dans la foulée de la grève observée par les journalistes début mars 2019 après l'annonce de trois licenciements secs au sein de la rédaction, la commission des Médias, compétente pour les questions relatives à la liberté de la presse, a souhaité auditionner les différents acteurs du conflit.

Le 26 mars 2019, les commissaires ont entendu :

- M. Donvil, administrateur délégué des EDA ;
- M. Berlize, directeur général des EDA ;
- M. Lawson, directeur des rédactions des EDA ;
- M. Leruth, représentant de la société des rédacteurs des EDA ;
- M. Cattelain, secrétaire permanent CNE-CSC ;
- M. Lesire, secrétaire permanent Setca-FGTB ;
- Mme Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP) ;
- M. Jallet, délégué AJP des EDA ;
- M. Gutierrez, secrétaire général de la Fédération européenne des journalistes (FEJ).



© Isopix

→ **Auditions sur « les dispositifs de test et de filtre des étudiants dans l'enseignement supérieur »**

Comment lutter contre le taux d'échec particulièrement élevé en première année du supérieur ? Certains plaident pour la généralisation de filtres à l'entrée de la première année du bachelier, une manière de lutter contre des auditorios surpeuplés et des problèmes de financement récurrents pour les universités pour les uns, une entrave au libre accès des études supérieures pour les autres. La pertinence ou non de dispositif de test et/ou de filtre des étudiants dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles est un débat qui revient de manière récurrente depuis plusieurs décennies. Dans ce cadre, la commission de l'Enseignement supérieur a souhaité entendre, lors de sa réunion du 12 mars 2019, les professeurs Pascal Detroz de l'Université de Liège, Catherine Dehon de l'Université libre de Bruxelles et Marc Romainville, auteurs de l'étude relative aux « dispositifs de test et de filtres dans l'enseignement supérieur ».

→ **Audition de Mmes Caroline Closon et Valérie De Cock, auteures de l'étude « L'excellence a-t-elle un genre ? » en réunion conjointe avec la commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des Communications des membres du gouvernement [Doc.741 (2018-2019) n°1]**

Les femmes sont-elles les égales des hommes dans les procédures de nomination et de promotion ? Quels sont les ressentis féminin et masculin à cet égard ? Autant de questions soulevées lors de cette audition, le 23 janvier 2019.

À l'Université, l'excellence est définie en fonction de trois missions, ont expliqué, lors de cette audition,

Caroline Closon et Valérie De Cock, auteures de l'étude : la recherche, l'enseignement et le service à la communauté.

Le Centre de psychologie du travail et de la consommation de l'ULB, au sein de la faculté des Sciences psychologiques et de l'Éducation, a mené une enquête sur la notion d'excellence. Leur objectif était d'identifier, à l'aide d'un questionnaire en ligne, la perception des scientifiques face au discours d'excellence.

Voici quelques chiffres tirés de l'enquête : sur les 400 femmes qui ont obtenu une bourse de doctorat, 82% affirment souhaiter poursuivre leur carrière professionnelle à l'université, mais seulement 24% d'entre elles disent qu'elles déposeront un dossier de candidature, première étape, pourtant, de l'évolution de leur carrière. Les hommes sont 90% à souhaiter poursuivre leur carrière à l'université et 34% à oser déposer un dossier de candidature. Il s'agit bien là d'un phénomène d'autocensure, concluent Mmes De Cock et Closon, puisque c'est la femme elle-même qui décide de ne pas postuler.

Les participant(e)s à l'enquête ont également dû évaluer les niveaux de sexisme et de discrimination régnant dans leur université.

Les chercheuses ont alors analysé les éléments de la sphère privée qui pourraient expliquer l'évaporation de la présence des femmes aux échelons supérieurs de la carrière.

Quant aux remèdes prônés pour améliorer la présence des femmes aux degrés supérieurs, une mesure fait l'unanimité parmi les hommes et les femmes interrogés : exiger que les comités de sélection comprennent au moins un tiers de femmes. La question des quotas, pour sa part, a été catégoriquement rejetée par les uns et les autres.

4° En commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

→ **Auditions dans le cadre de la polémique opposant Mme Nafissatou Thiam à la Ligue royale belge d'athlétisme [Doc. 833 (2018-2019) n° 1]**

Au cours de sa réunion du 26 mars 2019, les membres de la commission de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ont entendu :

- M. Lefèbvre, président de la Ligue royale belge d'athlétisme ;
- M. Borlée, entraîneur des *Belgian Tornados* ;
- M. Vander Putten, CEO du Comité olympique et interfédéral belge ;
- M. Laitat, administrateur général de l'administration générale du sport ;
- Mme Zelmers et MM. Lefebvre et Zintz, de l'UCL.

5° En commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

→ **Rapport de la mission à Genève du 5 au 7 novembre 2018 présenté au nom de la délégation du Bureau du Parlement [Doc. 718 (2018-2019) n°1]**

En vertu de l'article 103 du règlement du Parlement, la commission a entendu le 13 décembre 2018, Mme Christiane Vienne, présenter le rapport de la mission à Genève du 5 au 7 novembre 2018 du Bureau du Parlement dans le cadre de l'examen périodique universel du Sénégal.

→ **Audition de Mmes Caroline Closon et Valérie De Cock, auteures de l'étude « L'excellence a-t-elle un genre ? », en commission conjointe avec la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias [Doc. 741 (2018-2019) n°1]**

Cette audition qui a eu lieu le 23 janvier 2019 est détaillée page 57 du présent rapport.

→ **Rapport 2018 relatif à la représentation de la Belgique devant la Cour de Justice de l'Union européenne et en particulier, les affaires qui concernent la Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 787 (2018-2019) n° 1]**

La commission a entendu, au cours de sa réunion du 11 mars, Mme Pochet (SPF Affaires étrangères - direction générale des affaires juridiques - direction droit européen) sur le rapport 2018 relatif à la représentation de la Belgique devant la Cour de Justice de l'Union européenne et en particulier, les affaires qui concernent la Fédération Wallonie-Bruxelles.



© Isopix

Comme les commissaires ont pu le constater, la majeure partie des interventions belges ont lieu dans des affaires préjudicielles, qu'elles émanent d'un juge belge (en 2018, 21 affaires, soit 54%) ou d'un juge d'un autre État membre (18 affaires, soit 46%).

Pour l'année 2018, les interventions de la Belgique ont principalement eu lieu en matière d'asile et de migration et de libre circulation des personnes, viennent ensuite le domaine de la fiscalité et de la libre circulation des capitaux et celui de la coopération judiciaire pénale (Mandat d'arrêt européen).

Pour ce qui est de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Mme Pochet reconnaît que cette année n'a pas été très riche du point de vue des interventions belges devant la Cour.

Elle relève tout de même une ordonnance de la Cour du 18 juillet 2018 (C-237/18, Stiernon e.a.). Cette dernière concernait l'éventuelle violation de l'article 45 TFUE (libre circulation des travailleurs) du fait du refus d'inscription de la profession de psychomotricien à la liste des professions paramédicales, malgré l'organisation d'un bachelier en psychomotricité par la Communauté française. La Cour a validé la législation en cause.

De manière moins directe, une affaire concernant une haute école flamande lui semble également susceptible de présenter un intérêt (C-147/16, Karel de Groote Hogeschool, 17/05/2018).

Par ailleurs, Mme Pochet a souligné que, même si la Fédération Wallonie-Bruxelles peut sembler au premier abord concernée par un petit nombre de matières au niveau européen (enseignement et audiovisuel principalement), non seulement certains arrêts importants ont été rendus dans ces domaines, mais des arrêts importants ont aussi été rendus dans des matières transversales (aides d'État, commerce international, discrimination en fonction de la langue ...) et ces arrêts doivent également être pris en compte à tous les niveaux de pouvoirs.

VII. Les missions et visites que les commissions organisent

1° En commission de la Culture et de l'Enfance

→ *Accueil d'une délégation de la commission de la Culture du Parlement flamand*

Le lundi 11 mars 2019, la commission a accueilli une délégation de la commission de la Culture du Parlement flamand, afin de faire le bilan du travail effectué respectivement par les deux commissions et d'échanger des bonnes pratiques.



© Isopix

2° En commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement

→ *Mission à Paris du mardi 20 au jeudi 22 novembre 2018, rapport présenté au nom de la délégation de la commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement [Doc. 805 (2018-2019) n°1]*

Cette mission qui s'est déroulée du 20 au 22 novembre 2018 à Paris s'inscrit dans le cadre des missions qui doivent permettre à la commission de procéder à des évaluations efficaces des actions de coopération menées par la Fédération et Wallonie-Bruxelles International en mesurant leurs impacts par rapport aux objectifs généraux de la politique de relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette mission était également l'occasion de manifester notre intérêt pour la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris qui est chargée de la représentation diplomatique et institutionnelle des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie auprès des autorités françaises tant nationales que régionales ainsi qu'auprès des organisations internationales : en particulier la Francophonie (OIF), ainsi que l'UNESCO et l'OCDE. La délégation a pu apprécier l'attrait de la France pour nos entités dans les milieux tant culturels que diplomatiques. En matière de coopération multilatérale, les députés ont remarqué que les divers projets et actions attestent notamment d'une dynamique francophone forte à laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles est fondamentalement attachée.



© Isopix

Les « grands rapports » et autres travaux

I. Les « grands rapports »

→ **Rapport annuel du médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie (01.01.2017 au 31.12.2018) [Doc. 693 (2018-2019) n°1]**

Les commissions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en fonction de leurs compétences, ont entendu le médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie, M. Marc Bertrand, pour la présentation de son rapport annuel. Celui-ci s'inscrit dans la continuité des rapports précédents.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme les années précédentes, ce sont les services administratifs concernés par les allocations d'études (589 dossiers), les relations scolaires (189), les personnels de l'Enseignement (187) et les équivalences de diplôme (175) qui se taillent la part du lion.

À partir de l'analyse de tous les cas qui lui ont été soumis, le médiateur a formulé 16 recommandations d'ordre général et 89 recommandations spécifiques, adressées pour certaines, aux autorités politiques (lorsqu'une modification décrétole ou réglementaire est nécessaire), et pour d'autres, aux administrations (lorsqu'il s'agit d'une modification d'une circulaire ou d'une pratique administrative).

Les commissions ont ainsi pu prendre connaissance d'un état des lieux des recommandations émises les années précédentes qui soit sont totalement ou partiellement mises en œuvre, soit devraient encore l'être.

→ **30^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française et audit de la Cour des comptes relatif à l'état des réserves et à la sous-utilisation des crédits budgétaires au sein des organismes d'intérêt public de la Communauté française [Doc. 696, 697 et 715 (2018-2019) n°1]**

Préalablement à l'examen du budget 2019, la commission du Budget a invité la Cour des comptes à venir présenter son 30^e cahier d'observations qu'elle adresse chaque année au Parlement. Dans ce cadre, différents dossiers de contrôles et d'audits ont été abordés et longuement discutés en commission le 28 novembre 2018, notamment en ce qui concerne le compte général (exécution, trésorerie, patrimoine), la dette, les comptes des services administratifs à comptabilité autonome, les réserves et les comptes des organismes d'intérêt public, les dépenses de personnel enseignant, les dépenses des cabinets ministériels ou les marchés publics.

À cette occasion, les députés ont pu poser de nombreuses questions aux représentants de la Cour des comptes et au ministre qui ont apporté les éclairages utiles et nécessaires.

→ **Rapport annuel du délégué général aux droits de l'enfant [Doc. 725 (2018-2019) n°1]**

En sa réunion du 7 janvier 2019, la commission a entendu le délégué général aux droits de l'enfant, M. Bernard De Vos, pour la présentation de son rapport annuel 2017-2018.

À cette occasion, le délégué général a demandé aux membres de la commission d'être attentifs aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. En effet, depuis son adoption par l'assemblée générale le 20 novembre 1989, la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) est le traité de l'ONU relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié et surveillé. À ce jour, il a été ratifié par tous les États membres de l'ONU sauf un, les États-Unis. La Belgique a ratifié la Convention et ses trois protocoles. Elle doit donc faire l'objet d'un examen régulier quant à la manière dont elle met en œuvre les recommandations antérieures du comité, la convention et ses protocoles facultatifs. Cet examen périodique permet d'évaluer régulièrement les progrès réalisés par l'État belge dans l'application de la CIDE.

Ces recommandations ont été publiées le 7 février 2019. Le Comité des droits de l'enfant insiste particulièrement sur la situation des enfants vulnérables en Belgique. À cet égard, il met en lumière les réalités rencontrées par les enfants en situation de handicap (enseignement, placement en institution) ; l'augmentation du nombre de jeunes concernés par les questions de santé mentale ; les conséquences de la pauvreté, notamment en termes de logement et de possibilité d'accéder à un niveau de vie digne ; la fragilité particulière des enfants de l'exil qu'ils soient accompagnés ou non ; et sur les questions de justices juvéniles.

→ **Rapport d'activités de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour l'année 2017 [Doc. 727 (2018-2019) n°1]**

L'administrateur général de l'ONE, M. Benoit Parmentier, a présenté à la commission de la Culture et de l'Enfance le rapport d'activités de l'ONE pour l'année 2017 en date du 4 février 2019, ce qui lui a permis, à la fois, de faire le bilan de l'ensemble des activités et projets menés par l'Office cette année-là et de décrire leur évolution en 2019.

→ **Rapport d'activités Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour l'année 2017 [Doc. 730 (2018-2019) n°1 et 2]**

Au cours de sa réunion du 4 février 2019, la commission des Relations internationales, des Affaires générales, de l'Égalité, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement a entendu Mme Pascale Delcomminette, administratrice générale de Wallonie-Bruxelles International (WBI), accompagnée de

M. Michaël Lamhasni, administrateur général adjoint de WBI, sur le rapport d'activités 2017 et les comptes de WBI. Mme Delcomminette a mis en lumière l'action de WBI durant l'année 2017. Elle a rappelé que le métier de WBI est de donner un cap international à ses mandants et à ses usagers, grâce à l'addition de ses expertises, mais aussi à l'optimisation de sa veille stratégique qui se doit d'être la plus réactive possible. Une veille a été développée qui doit permettre une adaptation continue des stratégies et des priorités en fonction de l'analyse de son environnement selon une méthode multicritères dite « PESTEL ».

WBI cultive une étroite association entre les départements bilatéral, multilatéral et sectoriel, mais aussi avec l'APEFE, l'AWEX ou encore les Agences Wallonie-Bruxelles créées en commun avec le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'AWEX. Au niveau des partenariats externes, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le SPW, l'administration de la COCOF et les organismes d'intérêt public des trois entités fédérées (FOREM, IFAPME...) sont également impliqués, dans les travaux de différentes plateformes, dans le CIRI (Conseil interdépartemental des relations internationales) ou encore dans la préparation des commissions mixtes par exemple. Des contacts réguliers ont lieu avec le FNRS, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) bien entendu, notamment via la commission de Coopération au développement (CCD) et la commission des Relations internationales (CRI).

En matière de Francophonie, Mme Delcomminette a souligné que WBI n'a jamais été aussi visible depuis 30 ans au niveau de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). WBI a présidé le groupe de travail en charge de la rédaction de la stratégie égalité femmes-hommes.

Ce fut aussi l'occasion d'aborder la thématique des ressources humaines de WBI, de préciser le rôle de l'administrateur général adjoint, d'informer les députés sur le rôle des agents de liaison académique et culturelle (ALAC), de présenter le multiservices ainsi que les commissions mixtes permanentes.

II. Les autres travaux

1° En comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes

→ **L'examen de l'avant-projet de décret relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, tel qu'adopté en première lecture par le gouvernement**

En date du 24 septembre 2018, le comité d'avis a pu entendre la présentation de l'avant-projet de décret par la représentante de la ministre Isabelle Simonis. Un large échange de vues s'en est suivi. Le Comité a ensuite rédigé un avis officiel qu'il a transmis à la ministre Simonis.

→ **L'examen du projet de décret relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils pédagogiques et de livres de littérature, au sein des établissements scolaires**

Le 21 janvier 2019, le comité d'avis s'est réuni afin de se pencher sur ce projet de décret. À la suite des divers échanges, le Comité d'avis a officiellement remis son avis à la commission de l'Éducation ainsi qu'à la ministre Marie-Martine Schyns.

→ **L'examen du projet d'arrêté du gouvernement de la Communauté française déterminant les modalités de labellisation des manuels scolaires, des ressources numériques et des outils pédagogiques, ainsi que la Charte y afférente**

Le comité d'avis s'est réuni, en date du 26 mars 2019, pour examiner ce projet d'arrêté du gouvernement, avec la collaboration de représentants de la ministre, responsables du dossier. Grâce à ces discussions et aux informations récoltées, les membres du comité d'avis se sont accordés sur une position unanime et ont fourni leur avis à la ministre Schyns.



Au cours de la session extraordinaire 2019

En séance plénière

I. Les chiffres de la séance plénière

Lors de la session extraordinaire 2019, les députés se sont réunis trois fois en séance plénière.



3

réunions en séance plénière

II. Le contenu du travail en séance plénière

1° Les prestations de serment des parlementaires

Après la vérification des pouvoirs par la commission ad hoc, les parlementaires dont les pouvoirs ont été déclarés valides, prêtent le serment constitutionnel suivant : « Je jure d'observer la Constitution ». Une fois le serment prêté le parlementaire est déclaré installé en qualité de membre du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 18 juin 2019, 91 membres ont ainsi prêté serment. Le Bureau provisoire a été installé sous la présidence de Philippe Courard, élu en qualité de président du Parlement.

En date du 17 juillet, Mme Lekane et M. Botin ont à leur tour prêté serment.

Lors de sa séance du 17 juillet, M. Blanchart a également prêté serment en qualité de membre de l'assemblée. Au cours de cette même séance, ont été désignés en qualité de sénateurs de Communauté : Mmes Véronique Durenne, Nadia El Yousfi, Latifa Gahouchi, Laure Lekane, Hélène Ryckmans et MM. André Antoine, Philippe Dodrimont, André Frédéric, John Pitseys et Gaëtan Van Goidsenhoven.

2° Les travaux parlementaires

Procédure et désignation du premier administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)

Conformément au décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonc-



© DR

tion de pouvoir organisateur de l'enseignement officiel en Communauté française et au règlement adopté par le Parlement le 27 mars 2019 qui formalise la procédure prévue à l'article 74 du décret précité, le Bureau élargi du Parlement était chargé de :

- lancer l'appel à candidatures pour le poste d'administrateur général de WBE conformément à l'article 74, § 1^{er}, 2°, du décret spécial ;
- rendre connaissance de l'avis du collège d'expert visé à l'article 74, § 1^{er}, 3°, du décret spécial ;
- procéder, le cas échéant, à l'audition des candidats ;
- faire rapport au Parlement en formulant une proposition de classement.

Le collège d'experts ayant examiné les dossiers écrits et auditionné l'ensemble des candidats a transmis le 15 juin son avis, formulé à l'unanimité, au Parlement.

Le Bureau élargi a décidé en date du 27 juin de ne pas procéder à l'audition des candidats vu l'avis unanime et étayé du collège d'experts.

Au terme de l'examen de la recevabilité des candidatures, des titres et expériences requis, de l'avis du collège d'experts et des projets de candidatures et sur proposition du Bureau élargi, le Parlement a décidé, au cours de sa séance plénière du mercredi 17 juillet 2019, en application de l'article 74, 4°, du décret, de considérer qu'un seul candidat est apte à exercer la fonction. Dès lors, la liste soumise au gouvernement pour la désignation du premier administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement comprend un seul nom en la personne de M. Renaud Witmeur.

3.

LE PARLEMENT, acteur sur la scène internationale

La diplomatie parlementaire

Complémentaire à leurs missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif, les élus exercent un rôle international utile aux sociétés en pleine mutation. Il s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou multilatéral, comme les assemblées parlementaires internationales, dont l'une qui nous est chère, l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF).

La connaissance du député des problématiques internationales et son appartenance à des réseaux internationaux renforcent sa capacité d'acteur de paix et de développement. Cette mission donne aussi une dimension éthique aux relations internationales : convaincre des valeurs universelles à respecter pour le bien-être de la population.

Les relations bilatérales

I. Les Comités mixtes et les Groupes d'amitiés

1° Le groupe d'amitiés Louisiane

Du **24 au 29 septembre 2018**, une délégation de la Chambre des représentants de Louisiane a participé, à Paris et à Bruxelles, à la seconde session du groupe d'entente interparlementaire dans le cadre de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans le suivi des travaux de la première session portant sur l'immersion linguistique, les parlementaires louisianais ont échangé avec les autorités compétentes de Wallonie-Bruxelles internationale sur l'accord permettant l'échange de professeurs et d'étudiants entre les deux entités. Ils ont ensuite visité le département des langues de l'Université de Namur et discuté de l'établissement de liens permettant l'échange de professeurs avec le Conseil pour le développement de la langue française - CODOFIL. La rencontre s'est terminée par la visite du cimetière militaire américain de Neuville-en-Condruz et par la remise de la décoration de Chevalier de l'Ordre de la Pléiade à M. Philippe Gustin, directeur du centre international de La Fayette et secrétaire administratif de la section louisianaise.

2° Le Comité mixte Maroc

Le **26 septembre 2018**, le président du Parlement et le président de la commission des Relations internationales et des Questions européennes ont accueilli S.E.M. Habid El Malki, président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc. Au cours de leurs échanges, les deux présidents se sont engagés à renforcer leur coopération interparlementaire et ont convenu d'œuvrer à la tenue d'une session du comité mixte.

Le **27 septembre 2018**, le président El Malki a participé à la cérémonie solennelle à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, le Royaume du Maroc étant l'invité d'honneur de la Fête de la Communauté française. Assistaient également à cette séance officielle les élèves d'une classe de la première promotion de l'école belge de Casablanca.



S.E.M. Habid El Malki et M. Philippe Courard

Du **18 au 19 février 2019**, le Parlement a accueilli la 4^e session du Comité mixte PFWB/Chambre des représentants du Maroc.

Cette réunion de travail avait pour objectif de redynamiser l'entente interparlementaire conclue à Bruxelles le 3 février 2003 et récemment complétée par une « lettre d'intention » signée à Rabat, le 27 mars 2018.

La première partie des travaux a essentiellement porté sur la thématique relative à la formation initiale des enseignants au Maroc et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les membres du Comité mixte ont pu entendre Mme Véronique Degraef, sociologue-enseignante-chercheuse au Centre d'anthropologie, sociologie, psychologie-études et recherches de l'Université Saint-Louis de Bruxelles qui a présenté les résultats d'une importante étude intitulée « *Évaluation qualitative, participative et prospective de la formation initiale des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles* ».

Durant la seconde journée, les parlementaires ont visité le Centre de recherches ovines de l'Université de Namur et rencontré Mme Kirschvink, professeur de physiologie en médecine vétérinaire dont l'équipe est composée de chercheurs marocains bénéficiant d'une formation doctorale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce département accueille également des étudiants marocains en deuxième cycle d'enseignement supérieur pour effectuer des stages. De larges et fructueux échanges s'en sont suivis.



© Isopix

Délégation marocaine.

3° Le groupe d'amitiés Cambodge

Du **9 au 12 janvier 2019**, le Parlement a reçu une délégation du Sénat cambodgien conduite par le sénateur, M. Chea Cheth.

Dans ce cadre, les membres du groupe d'amitiés se sont rendus en province de Luxembourg, où ils ont effectué une visite des locaux des sections professionnelles et techniques de l'Athénée royal de Marche ainsi que de l'EPES de Mont. Ils y ont été accueillis par sa directrice, Mme Florence Olivier, et la députée provinciale en charge de l'enseignement, Mme Nathalie Heyard.

Il s'agit de la première rencontre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des deux délégations suite à la signature du mémorandum d'entente entre les deux assemblées passé à Phnom Penh, en mars 2017.

Du **8 au 11 avril**, une délégation du Parlement s'est rendue à Phnom Penh. À leur arrivée, elle a rencontré MM. Pieri et Viault de la délégation de l'Union européenne avant d'échanger avec M. Hang Chuon Naron, ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports sur le « Programme d'éducation de base d'équivalence ». La délégation a également été reçue en audience par M. Sim Ka, président par intérim du Sénat et par M. Prak Sokhonn, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

À Siem Raep, elle a visité les nouveaux locaux de l'Alliance française en compagnie de son directeur, M. Serge Bellini.

4° Le groupe d'amitiés Ontario

Du **7 au 12 février 2019**, la première réunion du groupe d'entente interparlementaire PFWB/Assemblée législative de l'Ontario s'est tenue à Sudbury et à Toronto, à l'invitation de son président, M. Ted Arnott. Les thématiques mises à l'ordre du jour portaient notamment sur l'enseignement à distance, mais aussi sur les services provinciaux dans le nord de la Province. La situation politique actuelle dans les entités respectives a été évoquée. Par ailleurs, le Président, M. Philippe Courard, a informé son homologue de la déclaration, adoptée le 1^{er} février 2019 par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, qui vise à appuyer les Franco-Ontariens.



© DR

Première réunion du groupe d'amitiés Ontario.

5° Le Comité mixte triangulaire PFWB/Jura/Val d'Aoste

Les **14 et 15 mars 2019**, la 18^e session du Comité triangulaire Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Parlement de la République et Canton du Jura/Conseil régional de la Vallée d'Aoste s'est réunie à Delémont sous la présidence de M. Gabriel Voirol, président du Parlement de la République et Canton du Jura. Le Parlement était représenté par M. Philippe Knaepen, premier vice-président.

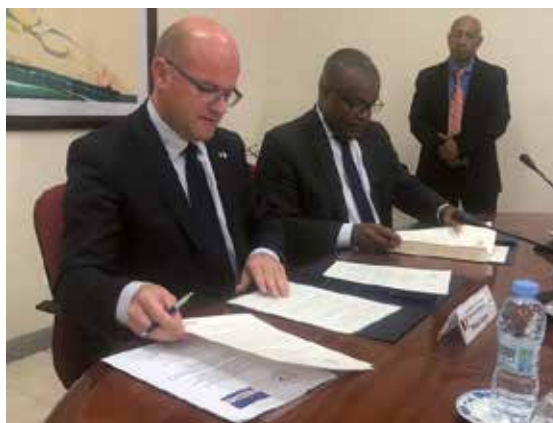
Après avoir échangé sur la situation politique et institutionnelle dans les trois entités, les parlementaires ont débattu des questions relatives à l'éducation aux médias électroniques et aux défis du changement climatique en vue de sensibiliser les jeunes. Pour éclairer ses travaux, le Comité a procédé à l'audition de M. Mathieu Grégoire-Racicot, enseignant et consultant, intervenant en milieu scolaire et associatif et de M. Daniel Curnier, docteur en sciences de l'Université de Lausanne.

Aux termes des travaux, deux résolutions ont été adoptées. La première porte sur l'éducation aux médias électroniques et à leurs dangers. Elle vise à consolider les dispositifs d'éducation aux médias en vigueur et à prévoir les moyens matériels, humains et financiers nécessaires à leur assise efficace au sein des sociétés modernes et mondialisées de l'information et de la communication.

La seconde résolution porte sur la sensibilisation, dans le cadre de la formation, aux défis du changement climatique. Elle vise à prendre la pleine mesure des défis globaux que pose le changement climatique et à coordonner leurs actions en la matière, notamment dans l'espace francophone.

II. Les nouvelles ententes

Du **23 au 26 novembre 2018**, le Président, M. Philippe Courard, s'est rendu à Praia (Cap-Vert) afin de signer le mémorandum d'entente créant un groupe d'amitiés entre le Parlement et l'assemblée capverdienne.



Signature du mémorandum d'entente créant un groupe d'amitiés entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'assemblée capverdienne.

III. Les visites de courtoisie

Le **18 octobre 2018**, à l'occasion des fêtes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Président, M. Philippe Courard, s'est rendu à Berlin (Allemagne) où il a été reçu par M. Alexander Homann, délégué général de la Communauté germanophone, de la Communauté française et de la Région wallonne.

IV. Les missions du Bureau

Du **5 au 7 novembre 2018**, une délégation du Bureau du Parlement composée de M. Knaepen et de Mme Vienne s'est rendue à Genève (Suisse), dans le cadre de l'examen périodique universel du Sénégal. Reçus au siège de WBI, les membres du Bureau ont participé à divers échanges notamment avec le représentant permanent de la Belgique et avec le représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à Genève. Ils ont également rencontré Mme M'Bikay, directrice exécutive de l'ONG UPR Info.

Les relations multilatérales

I. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)



En Francophonie, la solidarité est l'expression fondamentale du devoir de coopération. Le Parlement y agit avec une éthique qualifiée de responsabilité et ce d'autant plus que la mondialisation supprime de plus en plus de barrières entre les pays et multiplie les relations dans tous les domaines. Les fonctions exercées par les membres de la section APF, qui a son siège au Parlement, sont réparties dans toutes les instances de l'APF sans exception.

1° La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

Présidée par Hamza Fassi-Fihri, la section est composée de 13 membres effectifs : MM. Christophe Lacroix, Jean-Charles Luperto, Gilles Mouyard, Jean-Paul Wahl, Alain Destexhe (remplacé par M. Destrebecq début 2019), Alain Onkelinx (remplacé par M. Philippe Courard fin 2018), ainsi que de Mmes Françoise Bertieaux, Christine Defraigne, Nadia El Yousfi, Vanessa Matz, Christiane Vienne et Olga Zrihen.

Durant la législature 2014-2019, la section détenait au sein du Bureau international de l'APF, les mandats de la vice-présidence internationale (M. Jean-Charles Luperto) et du chargé de mission Europe (M. Jean-Paul Wahl) auxquels se sont ajoutés les mandats de Mme Christiane Vienne (vice-présidence de la commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles - CECAC), de Mme Françoise Bertieaux (seconde vice-présidence du Réseau des femmes, de M. Alain Onkelinx (rapporteur de la commission politique), de M. Philippe Courard (en remplacement de M. Onkelinx suite aux élections communales 2018) et de Mme Nadia El Yousfi, (rapporteuse de la commission des Affaires parlementaires).

Le Bureau de section s'est réuni le 28 novembre 2018.

2° Les activités internationales de l'APF

a) Le réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Les **3 et 4 octobre 2018**, s'est tenue à Lomé (Togo) la 16^e réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. M. Alain Destexhe, en sa qualité de coordinateur pour la section,

a fait état de la situation épistémologique du VIH/sida et de la tuberculose en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les membres présents ont ensuite demandé aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie d'impulser une dynamique internationale ambitieuse contre les grandes pandémies en vue de la sixième conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial qui aura lieu à Lyon (France) le 19 octobre 2019. Les parlementaires ont effectué des visites de terrain où ils ont constaté les avancées concrètes du Togo dans la lutte contre ces pandémies. Ils ont également visité le Centre de prise en charge pour l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (eTME) et le Centre d'excellence communautaire d'Espoir Vie Togo (EVT).

b) Le Prix Geoffrey Dieudonné

Souhaitant rendre hommage à Geoffrey Dieudonné, notre collègue assassiné le 20 novembre 2015 au cours d'une mission pour l'APF à Bamako (Mali), le Bureau international, réuni à Antananarivo en juillet 2016, a créé un prix destiné à récompenser un fonctionnaire parlementaire de l'espace francophone particulièrement investi dans la promotion de la Francophonie parlementaire. Ce prix, remis chaque année à la date anniversaire du décès de Geoffrey, consiste en un stage sur mesure d'une semaine dans une assemblée de la Francophonie. L'édition 2018 du prix a été remise à M. Édouard Badoyan, fonctionnaire parlementaire de l'Assemblée nationale arménienne.

c) Le Bureau international (Bruxelles - Belgique)

Du **31 janvier au 1^{er} février 2019**, le Bureau international s'est réuni au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'invitation de la section. Il était présidé par le nouveau président de l'Assemblée nationale du Québec, M. François Paradis.

Après avoir entendu et échangé avec l'administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les membres du Bureau ont poursuivi, collectivement, l'élaboration du nouveau cadre stratégique 2019-2022





© Isopix

Bureau international de l'APF.

qui vise à donner une trajectoire politique à l'APF, en lien avec les orientations stratégiques de la Francophonie, tout en rendant l'institution plus visible et plus lisible.

Les membres du Bureau ont donné un avis favorable à la demande d'adhésion à l'APF de l'Assemblée de la Polynésie française, au changement de statut de la section serbe, d'observateur à associé, et ont procédé à un large échange sur les situations politiques dans l'espace francophone, notamment au Cambodge, en République démocratique du Congo et au Sahel.

Dans la foulée de l'intervention du Professeur Bruno Bernard, les membres du Bureau ont débattu de la thématique « des échanges Nord/Sud et Sud/Sud équilibrés passant par la Francophonie économique », en tentant de dégager des propositions de solutions pragmatiques.

En marge de cette réunion, plusieurs membres de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles ont été décorés de l'Ordre de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du Dialogue des Cultures

d) La commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles

Du **26 au 28 février**, à l'invitation du président de l'Assemblée nationale vietnamienne, la commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC) s'est réunie à Hanoï (Vietnam). M. Jean-Charles Luperto, vice-président international représentait la section. Dans le cadre des travaux, les membres présents ont adopté une déclaration soulignant l'importance de promouvoir la mobilité étu-

diane au niveau des études supérieures. En outre, les membres de la CECAC ont adopté le rapport final sur l'usage du numérique pour l'enseignement et la formation à distance dans l'enseignement supérieur de l'espace francophone éclairé notamment par la présentation d'une étude sur l'utilisation du numérique dans l'enseignement et les écoles.

Enfin, les membres de la CECAC se sont réunis conjointement avec les membres du Réseau des femmes parlementaires de l'APF pour échanger sur la thématique des « enfants sans identité ». Les parlementaires ont adopté une déclaration « pour sensibiliser les sections membres de l'APF et leurs parlementaires aux enjeux, aux obstacles et aux mécanismes d'enregistrement des naissances à l'état civil et les inviter à adopter des lois ou à réviser leur législation nationale afin d'assurer la gratuité, l'universalité et la confidentialité de l'enregistrement des naissances ainsi que son intégration au système d'état civil de leur pays ».

e) Le Réseau des femmes parlementaires Réunion intersessionnelle du Réseau des femmes

Le **26 février 2019**, la réunion intersessionnelle du Réseau des femmes de l'APF, s'est tenue à Hanoï (Vietnam), à l'invitation de l'Assemblée nationale vietnamienne.

Mme Elisa Fernandez, représentante d'ONU-Femmes a dressé un aperçu de la situation des droits des femmes et des filles dans la région asiatique, et particulièrement au Vietnam.

Le Réseau a ensuite fait le suivi des différents projets de rapport sur l'autonomisation des femmes à l'ère du numérique, la cyberviolence envers les femmes et les enfants, les besoins en santé des femmes et des filles réfugiées ainsi que la traite transnationale des femmes et des filles dans l'espace francophone.

Le suivi des engagements internationaux en matière d'égalité des genres et de droits des femmes a également été présenté.

La présidente du Réseau a aussi informé les membres sur l'évolution du cadre stratégique 2019-2022 de l'AFP suite à la réunion du Bureau de Bruxelles.

Session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies

Du **11 au 14 au mars 2019**, Mme Françoise Bertieaux, deuxième vice-présidente, a pris part à la 63^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies. Le thème prioritaire de la session portait sur « *les Systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes* ».

Dans ce contexte, elle a participé activement à divers ateliers organisés par des organisations francophones dont la Concertation francophone de haut niveau intitulée « *Promouvoir et investir dans des politiques publiques coordonnées en faveur de l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation* ».

Le jeudi 14 mars, Mme Bertieaux a modéré et émis les remarques conclusives lors de l'événement parallèle consacré à « *L'identité juridique indispensable pour avoir accès aux programmes de développement* » organisé par l'ONG Regard de femmes.

Par ailleurs, le mercredi 13 mars, le Réseau a, pour la quatrième année consécutive, organisé son propre événement sur « *L'accès aux droits sexuels et reproductifs : obstacles, réglementations et bonnes pratiques* ». Dans ce cadre, Mme Bertieaux, a notamment abordé la législation adoptée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre les infections sexuellement transmissibles et plus particulièrement le papillomavirus.

Cette semaine a permis à la délégation du Réseau de renforcer ses liens privilégiés avec, d'une part, le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes (RF-EFH) et, d'autre part, la représentante de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations Unies à New York.

C'est ainsi que de nouvelles pistes de travail en partenariat avec le Réseau pour l'égalité ont été avancées ainsi que la planification d'actions conjointes entre la Représentante permanente et le Réseau en ce qui concerne la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie multipartite qui a été lancée le 20 mars par ONU-Femmes et dont l'intitulé est : « *Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030, une stratégie multipartite en faveur d'une action accélérée* ».

f) La commission des Affaires parlementaires

Les **25 et 26 avril**, à l'invitation de la section canadienne, la commission des affaires parlementaires s'est tenue à Ottawa (Canada). Mme Nadia El Yousfi, en qualité de rapporteuse de la commission a présenté les rapports portant sur :

- la place du Parlement et des parlementaires dans l'équilibre des pouvoirs avec le gouvernement ;
- sur les programmes de coopération de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à savoir les missions électorales francophones et le prix Geoffrey Dieudonné.

En outre, la commission des Affaires parlementaires a examiné les projets de rapports portant notamment sur la législation de protection des données personnelles et la modernisation des parlements en termes de transparence et d'ouverture ainsi que ses différents programmes de coopération parlementaire : le programme numérique@pf, les séminaires parlementaires, les stages de formation des fonctionnaires parlementaires, les programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone, le Parlement francophone des jeunes, les parlements nationaux des jeunes et les projets de conventions de l'APF avec notamment l'Institut international de la francophonie (IIF) et l'Association des médiateurs et ombudsmans de la francophonie (AOMF) ainsi que le suivi des résolutions adoptées depuis l'assemblée générale de Berne en 2015.

Après l'audition d'experts et un large échange de vues, une grande partie des membres présents de la commission a émis un avis favorable à l'adoption d'une proposition de loi-cadre concernant « *les enfants sans identité* », l'une des priorités du cadre stratégique de l'APF 2019-2022 devant encore être adopté.

En outre, la commission a auditionné M. Georges Nakseu Nguefang, directeur affaires politiques et gouvernance démocratique (DAPG) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), deux collaborateurs du commissaire à la protection de la vie privée du Canada, membre de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP).

g) L'assemblée générale (Abidjan – Côte d'Ivoire)

La 45^e assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) placée sous le thème « *Parlements et renforcement de la démocratie* » s'est tenue à Abidjan, les **8 et 9 juillet 2019** et a réuni 51 sections de l'APF.

Le débat général auquel a participé notre section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles a permis aux parlementaires d'échanger des informations sur les bonnes pratiques démocratiques.

Après avoir longuement échangé avec la Secrétaire générale de la Francophonie - qui a confirmé le rôle majeur de l'APF comme assemblée consultative de la Francophonie - l'assemblée plénière a examiné et adopté le rapport d'activité du secrétaire général parlementaire ainsi que le nouveau cadre stratégique de l'APF 2019-2022.



45^e assemblée plénière de l'Assemblée parlementaire de la francophonie

Les parlementaires ont par ailleurs adopté 13 résolutions, portant notamment sur la situation politique en Haïti, la gouvernance du numérique, la corruption comme obstacle au développement économique, la mobilité étudiante, la reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les besoins en santé des femmes et des filles réfugiées, la traite des êtres humains, ainsi que - pour la première fois - deux propositions de loi-cadre sur l'enregistrement obligatoire, gratuit et public des naissances et sur la protection des données personnelles.

L'assemblée plénière a enfin procédé par acclamation à l'élection, pour les deux prochaines années, des titulaires aux postes de responsabilité de l'APF. M. Amadou Soumahoro, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, a été élu président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et M. Darrell Samson, député canadien, premier vice-président.

3° Les activités régionales de l'APF

a) L'Assemblée régionale Europe (ARE)

Du 21 au 23 octobre 2018, la 31^e session de l'Assemblée régionale Europe s'est tenue à Andorre sous la présidence de M. Jean-Paul Wahl, chargé de mission

Europe, et en présence de M. Jacques Krabal, secrétaire général parlementaire de l'APF et de M. Darrell Samson, chargé de mission de la Région Amérique.

Les travaux répartis sur deux journées avaient pour thème : « *Le tourisme durable dans les pays de l'espace francophone : facteur de développement économique, environnemental et socioculturel* ». Des experts de haut niveau se sont exprimés sur le développement du tourisme durable en mettant en exergue ses forces et ses défis.

Trois tables rondes portant sur les sujets suivants : le tourisme durable, équitable, solidaire, responsable ; l'éducation et la formation : des atouts essentiels du développement d'un tourisme durable et les défis et les tendances du tourisme dans l'espace francophone européen ont été ouvertes par trois membres du gouvernement d'Andorre, respectivement la ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministre du Tourisme.

Elle a par ailleurs acté qu'un groupe de parlementaires composé de représentants des sections française, belge et roumaine mènerait un travail préparatoire en réalisant des rencontres afin d'aboutir à un rapport sur la situation du français dans les institutions internationales.



31^e session de l'Assemblée régionale Europe de l'APF.



© Olivier Polet

b) Programme d'action et de coopération de la Région Europe (PAC)

À l'occasion de la journée de la Francophonie le **21 mars 2019**, la Région Europe a organisé un colloque au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant sur le thème : « *L'usage du français et la promotion du multilinguisme au sein des institutions européennes* ».

Ce colloque a permis de dresser un état des lieux sur l'usage des langues au sein des institutions. Dans ce panel, nous avons pu constater l'écart de pratiques existant entre les différentes institutions. Le deuxième panel intitulé « *Langue(s) – les enjeux géostratégiques* », s'est penché sur l'impact de l'usage des langues dans le cadre des relations internationales et particulièrement dans les relations Europe-Afrique. Les interventions de M. Michel, ancien commissaire européen et député européen, et de M. Defraigne, directeur général honoraire à la Commission européenne, ont permis de mesurer toute l'ampleur et la portée d'une négociation en fonction de la langue dans laquelle celle-ci est menée. Ils ont insisté tous les deux sur la réappropriation du projet européen par les locuteurs francophones. M. Jashari, diplomate et conseiller pour la Francophonie auprès du ministère des Affaires étrangères de la République de Macédoine, a pour sa part insisté sur les relations avec les pays aux portes de l'Union comme la Macédoine et sur le rôle que pourrait jouer le français dans ce contexte.

Le troisième et dernier panel portant sur la « *Promotion du multilinguisme* » a permis l'ébauche de plusieurs pistes de réflexion afin d'ouvrir l'Europe aux autres langues comme ça devrait l'être en droit, mais non dans les faits. Ce fut l'occasion d'entendre les propositions intéressantes de M. Lopez, représentant perma-

nent de l'OIF auprès de l'UE, de M. Crespy, directeur de l'alliance française Bruxelles-Europe, de M. Laffineur, président de GEM+ (Observatoire européen du pluri-linguisme), de Mme Nicolai, présidente du Bureau des députés européens francophones, ainsi que de Mme Cosmidou, directrice générale honoraire de l'interprétation et des conférences au Parlement européen, sur les mesures à adopter pour davantage de multilinguisme au sein des institutions et sur un renforcement de l'usage du français.

Les actes du colloque feront l'objet d'une publication dont pourront prendre connaissance toutes les sections de la Région Europe.

c) La Conférence des Présidents de la Région Europe (CPRE)

Les **15 et 16 avril 2019**, la Conférence des présidents de la Région Europe présidée par M. Jean-Paul Wahl, chargé de mission Europe s'est réunie à Athènes (Grèce) au parlement hellénique.

Après présentation du rapport d'activités relatif à la promotion en Grèce de la Francophonie, les conclusions de la mission parlementaire d'informations sur l'usage du français dans les institutions européennes et sur la revalorisation du multilinguisme à la suite du Brexit furent présentées aux 16 sections participantes. Les recommandations qui émanent à la fois de cette mission et du colloque organisé au sein du PFWB, le 21 mars 2019, sur le sujet seront examinées et proposées à adoption à l'ARE qui se réunira en République et Canton du Jura du 13 au 16 novembre 2019. La section représentée à Athènes par M. Philippe Courard, Président, et M. Jean-Charles Luperto, vice-président international, a suggéré à la



section hôte de l'ARE 2019 de moduler la thématique « *Le droit à l'autodétermination des peuples* » qu'elle proposait, et ce, pour que les échanges interparlementaires puissent aborder également la démocratie directe ou l'initiative citoyenne dans le processus législatif.

4° La participation aux actions menées par l'APF et par l'OIF

Le **1^{er} novembre 2018**, M. Jean-Charles Luperto, vice-président international, a assisté, au siège des Nations Unies à New York, à une « *Conférence parlementaire sur le G5 Sahel : quels rôles pour les parlementaires* ». Cette conférence était organisée par l'APF en étroite collaboration avec l'OIF et sa Représentation permanente auprès des Nations Unies à New York (RPNY). Sur la base d'auditions d'intervenants de haut niveau, les participants ont échangé sur le rôle des

parlementaires dans l'engagement des Nations Unies et de la Francophonie pour le Sahel, sur la contribution des parlementaires sur les questions sécuritaires ainsi que sur la promotion du développement économique et social en vue de pérenniser la paix dans la région ainsi que sur le rôle des élus dans le contexte sahélien en matière de sécurité et de développement régional. Les travaux ont été clôturés par l'Appel de New York sur le G5 Sahel en marge de la 73^e Assemblée générale des Nations Unies.

Du **2 au 9 novembre** et du **14 au 21 décembre 2018**, le Président, M. Philippe Courard, a conduit la mission d'information et de contact de la Francophonie à l'occasion des deux tours de l'élection présidentielle à Madagascar.

Le **24 avril**, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a eu l'honneur d'accueillir la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), Mme Louise Mushikiwabo.

Il était important pour le parlement des francophones de Belgique de recevoir la nouvelle secrétaire générale de l'OIF à l'occasion de sa première visite officielle depuis sa nomination.

Cette rencontre a été l'occasion pour l'institution, représentée par son Président, M. Philippe Courard, de rappeler son engagement au sein de la Francophonie. Les échanges ont notamment porté sur nos actions et notre coopération au sein de l'espace francophone international.

Pour rappel, Mme Louise Mushikiwabo a été nommée à la tête de l'OIF le 12 octobre 2018, lors du XVII^e sommet de la Francophonie à Erevan, en Arménie.



Mme Louise Mushikiwabo, secrétaire générale de l'OIF signant le livre d'or du Parlement, en présence de (de gauche à droite) : Philippe Courard, Philippe Knaepen, Françoise Bertieaux, Jean-Charles Luperto, Jean-Paul Wahl et Gilles Mouyard.

© Isopix

II. Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)



Depuis 2007, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux du Conseil parlementaire interrégional (CPI) de la Grande Région. Le CPI compte 50 membres, issus des parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Communauté germanophone, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre ainsi que de la Région Grand Est en France.

Le Parlement est représenté au CPI par trois membres effectifs, le Président Philippe Courard, Christiane Vienne et Valérie Warzé-Caverenne.

Le Président Courard a assisté le **30 novembre 2018** à la réunion du Comité permanent et le **7 décembre** à l'Assemblée plénière du CPI à Luxembourg ville.

III. La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)



1° Introduction

La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des États membres de l'Union européenne. Son président actuel est Juan Pablo Durán Sánchez, président du Parlement d'Andalousie.

En font partie les parlements :

- des communautés autonomes d'Espagne ;
- des régions d'Italie ;
- des régions et communautés de Belgique ;
- des *länder* autrichiens ;
- des *länder* allemands ;
- des îles Åland de Finlande (minorité suédophone) ;
- des îles Açores et Madère (Portugal) ;
- d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni).

Soit 74 parlements régionaux de 8 États membres.

Ses objectifs sont :

- promouvoir le rôle des parlements régionaux à pouvoir législatif au sein de l'Union européenne, en veillant à l'application du principe de subsidiarité ;
- défendre les valeurs et principes de la démocratie régionale ;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions d'Europe.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est membre des groupes de travail suivants :

- égalité des genres ;
- subsidiarité ;
- démocratie interactive ;
- mieux légiférer et évaluer les politiques ;
- mouvements migratoires et droits humains – mineurs non accompagnés
- diversité culturelle et linguistique.

2° Assemblée générale de la CALRE

Du **20 au 23 novembre 2018**, le Président, M. Philippe Courard, et le vice-président, M. Philippe Knaepen, se sont rendu à Horta dans les Açores pour participer à l'Assemblée générale de la CALRE.

À cette occasion, le Parlement a reçu le prix CALRE « *Stars of Europe* », qui lui a été décerné en juin 2018 pour son projet de participation citoyenne : « Parlement citoyen, quelle Europe pour demain ».



Remise du prix CALRE 2018 au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3° Comité permanent et séance plénière

Le **21 juin 2019**, le Président, M. Philippe Courard, s'est rendu à Ventotene (Italie) dans le cadre d'un Comité permanent de la CALRE.

Le lendemain avait lieu la première séance plénière de la présidence 2019.

Les deux journées de travail ont fait l'objet de discussions passionnées entre les participants, de nombreux experts se succédant pour alimenter les débats autour du thème « *Pour une Europe de droits et de responsabilités* ».

Le choix du lieu de réunion n'est pas le fruit du hasard. En effet, c'est à Ventotene, en 1943 alors qu'il purgeait une peine de seize ans de prison pour avoir défié le régime de Mussolini, qu'Altiero Spinelli a rédigé son célèbre manifeste semant les bases du Fédéralisme européen.

IV. L'Assemblée interparlementaire Benelux

Les **30 novembre et 1^{er} décembre 2018**, la session d'hiver de l'Assemblée interparlementaire Benelux s'est tenue à Den Haag. Cette session clôturait la présidence néerlandaise de l'assemblée qui, conformément à l'article 6 du règlement d'ordre intérieur, sera présidée par le Luxembourg, durant la biennale 2018-2020.

Le débat thématique portait sur la transition énergétique et l'économie hydrogène. Différents représentants politiques des trois pays se sont succédé à la tribune. Les groupes Tata Steel et Colruyt, représentant le secteur économique, ont informé tour à tour l'assemblée de l'investissement de leur groupe en matière d'énergies renouvelables. Les parlementaires du Benelux ont adop-

té ensuite les recommandations portant sur l'économie circulaire comme solution notamment au problème des déchets plastiques dans l'océan, sur la violence contre les femmes et sur l'extension de zones d'exception dans les trois États membres du Benelux en vue de faciliter la vie des citoyens vivant le long de la frontière.

V. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le **10 octobre 2018**, M. Alain Destexhe s'est rendu à Paris pour participer à la réunion du Réseau parlementaire mondial de l'OCDE. Les objectifs du développement durable, les migrations, l'avenir du travail et l'économie numérique ont été les sujets clés des travaux.

L'accueil de personnalités et de délégations étrangères

1° Les audiences et les visites de courtoisie

D'octobre 2018 à mai 2019, le président Philippe Courard a reçu en audience au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les personnalités suivantes :

- 29 novembre 2018 : S.E.M. Lilian Darii, ambassadeur de la République de Moldavie ;
- 6 décembre 2018 : S.E.M. Fadi Hajali, ambassadeur de la République libanaise ;
- 28 février 2019 : S.E.M. Sékou dit Gaoussou Cisse, ambassadeur de la République du Mali.

2° L'accueil de délégations étrangères

Le **10 octobre 2018**, dans le cadre de leur participation à la réunion de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE et de leur présence à Bruxelles, une délégation parlementaire haïtienne présidée par le député, M. Price Cyprien, et accompagnée de la chargée d'affaires, Mme Guerlyne Janvier, a rencontré en toute convivialité le président et les membres du Bureau, ainsi que le président de la commission des Relations internationales du Parlement.

Le **7 janvier 2019**, le Président, M. Courard, a rencontré le ministre marocain délégué chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique, M. Ben Abdelkader, qui était en déplacement à Bruxelles à l'invitation de son homologue le ministre, M. André Flahaut. Lors de l'entretien qui s'est déroulé notamment en présence de S.E.M. Mohamed Ameer, ambassadeur du

Royaume du Maroc, le président s'est félicité du bilan de la coopération bilatérale 2018 et de la mise à l'honneur du Maroc par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le **24 avril 2019**, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a eu l'honneur d'accueillir la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), Mme Louise Mushikiwabo. Il était important pour le parlement des francophones de Belgique de recevoir la nouvelle secrétaire générale de l'OIF à l'occasion de sa première visite officielle depuis sa nomination en octobre 2018 à la tête de celle-ci. Cette rencontre a été l'occasion pour l'institution, représentée par son président, de rappeler son engagement au sein de la Francophonie. Les échanges ont notamment porté sur les actions et la coopération au sein de l'espace francophone international.



Visite de la secrétaire générale de l'OIF, Mme Louise Mushikiwabo, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 24 avril 2019.

© Chris Marchal

4.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT

www.pfwb.be

UN PARLEMENT tourné vers l'extérieur

Le Parlement organise

I. Des prix

1° Le prix Jeunes artistes

Le Parlement récompense, chaque année, un(e) jeune artiste, de moins de 40 ans, de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques. Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est attribué successivement, suivant une rotation de quatre années, aux disciplines suivantes : sculpture et installation ; peinture et dessin ; photographie, image imprimée et art numérique ; design.

L'édition 2018 a récompensé l'artiste **Léa Beloousovitch** dans le domaine de la peinture et du dessin. Outre la lauréate, le travail de 4 autres artistes – **Juliette Cazalic, Aurélie Gravelat, Sahar Saâdaoui et Bilal Bahir** – a été salué par le jury et présenté au grand public dans le cadre d'une exposition intitulée « *Dans l'intimité des crinolines* ».

Cette dernière s'est tenue dans l'Atrium de l'Hôtel de Ligne du 11 au 30 octobre 2018.

Le prix 2019 sera, quant à lui, consacré à la photographie, l'image imprimée et l'art numérique.



Léa Beloousovitch lauréate du prix Jeunes artistes 2018.



« *Dans l'intimité des crinolines* » : exposition dans le cadre du prix Jeunes artistes 2018.

2° Le prix pour la Promotion du sport féminin



Le Parlement a souhaité étendre son action en faveur d'une réelle égalité des genres dans le domaine particulier du sport en votant, en mars 2018, un décret instituant le prix du Parlement de la Communauté française pour la Promotion du sport féminin.

Ce prix a été remis pour la première fois, le **23 janvier 2019**, veille de la Journée internationale du sport féminin, à **Mme Aline Zeler**, ancienne capitaine de l'équipe nationale féminine de football, ambassadrice du projet « Foot Festival 100% filles », et coordonné par l'Association des clubs francophones de football (ACFF).



Aline Zeler, entourée de (de gauche à droite) : Christiane Vienne, Philippe Courard, Alain Destexhe, Dimitri Fourny, Véronique Salvi.

3° Le prix littéraire

Le **23 janvier 2019**, **M. Kenan Görgün** a reçu le prix littéraire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour sa pièce intitulée « *J'habite un pays fantôme* », publiée aux éditions Traverse.

En 2018, le Prix était consacré au théâtre et plus de septante ouvrages ont été présentés.

Après quatre tours de lecture, le Jury a retenu, outre le lauréat, les finalistes suivants : M. Jean-Philippe Thonart pour sa pièce « *Suie* », M. Roland Thibeau et M. Jean-Claude Derudder pour « *Lire Lear* », M. Pietro Pizzuti pour « *Qui a tué Amy Winehouse ?* » et Mme Céline Delbecq, pour son œuvre « *Le vent souffle sur Erzebeth* » publiée aux éditions Lansman.



De gauche à droite : Charles Gardier, Kenan Görgün, Philippe Courard, Isabelle Emmerly.

4° Le prix du meilleur ouvrage pour l'Enseignement et l'Éducation permanente



Mme Laurence Rosier, professeure de linguistique, d'analyse du discours et de didactique à l'Université libre de Bruxelles, a reçu le **6 février 2019**, le prix 2018 du meilleur ouvrage destiné à l'enseignement et à l'éducation permanente du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour son livre : « *De l'insulte... aux femmes* », paru chez 180° Éditions.

L'auteure décortique dans cet ouvrage de vulgarisation scientifique de quelle façon les femmes ont été et sont toujours la cible privilégiée des insultes. Son engagement féministe et sa méthodologie professionnelle démontrent les dégâts que ces dernières engendrent à la construction de la pensée.

Cette édition du prix, remis tous les deux ans, a mis l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes.



Mme Laurence Rosier.

5° Les prix du journalisme

Les prix du Journalisme 2018, qui récompensaient les catégories « télévision » et « photographie de presse » ont été attribués le **mercredi 20 février 2019**.

Pour la catégorie « télévision », **Mme Thi Diêm Quach** a été récompensée pour son reportage « *L'avortement : la grande hypocrisie ?* », diffusé sur la RTBF.



Les lauréats des prix du Journalisme 2018, entourés par les membres du jury.

Ce reportage a été réalisé en collaboration avec Ridha Ben Hmouda, Amaury Boucher, Benoit Horremans. Le jury a salué ce travail, sur une thématique difficile, traitée avec beaucoup de pudeur et de tact.

Pour la catégorie « photographie de presse », **M. Frédéric Pauwels** a été primé pour la photo « *Le rendez-vous : Sexe et Handicap* ». Ce cliché a été plébiscité à l'unanimité des membres du jury, qui a tenu à souligner l'incroyable travail préparatoire nécessaire pour aboutir à ce résultat.



© Isopix

Mme M'Bikay, directrice exécutive d'UPR Info entourée de (de gauche à droite) : Véronique Salvi, Philippe Knaepen, Philippe Courard, Françoise Bertieaux, Christiane Vienne, Isabelle Emmery et Barbara Trachte.

6° Le Prix de la Démocratie et des Droits de l'Homme

Institué par décret du 30 avril 2015, le Prix de la Démocratie et des Droits de l'Homme récompense une organisation, une institution ou une personnalité dont l'action et l'engagement s'inscrivent dans la volonté de promouvoir pleinement la démocratie et les droits de l'homme. Le prix est décerné officiellement lors d'une séance plénière par un jury composé du Président du

Parlement, des membres du Bureau et des présidents des groupes politiques reconnus.

Après le Docteur Denis Mukwege, M. Pierre Claver Mbonimpa, Mme Latifia Ibn Ziaten et la Fondation Samilia, le prix 2019 a été remis, **mercredi 27 mars**, à l'**ONG UPR Info** pour ses actions de coordination, de promotion et de renforcement de l'Examen périodique universel (EUPU) dont la mission est d'assurer l'avancée universelle des droits humains.

II. La Journée internationale des droits de l'enfant



HeForShe
(EuxPourElles)

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le mardi **20 novembre 2018**, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en partenariat avec l'ONG Plan International Belgique et en présence du délégué général aux droits de l'enfant, a organisé une activité d'éducation citoyenne sur le thème : « *Filles, garçons : à égalité ? Et notre rôle dans tout ça ?* »

Près de 100 élèves de 3^e et 4^e secondaires, venant de quatre écoles de Bruxelles et de Wallonie, ont participé

à une journée de réflexion sur la question de l'égalité de genre.

L'animation de la journée était adaptée au public scolaire et misait sur l'interaction par l'organisation, notamment, d'une session de théâtre-action « Touche pas à ma pote en classe » animée par la Ligue d'Impro, de travaux en ateliers ou encore de débats entre jeunes en vue de faire émerger des propositions présentées ensuite en séance plénière et soumises au vote des participants.

Par ailleurs, les discussions ainsi que les conclusions de cette journée ont été compilées et illustrées par une « sketcheuse », une dessinatrice en direct.



Journée internationale des droits de l'enfant : participation à l'initiative "mains mauves", action de sensibilisation contre les violences faites aux femmes.

L'événement fut clôturé par la présentation de l'action menée par la plateforme Mirabal, regroupant une centaine d'organisations luttant contre les violences faites aux femmes en Belgique. Les jeunes furent invités à découper une main dans un carton mauve, couleur d'ecchymose, en signe de leur mobilisation dans le cadre de la manifestation nationale du 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

III. Colloque « Résilience et Modernité dans les littératures francophones »

À l'occasion du 60^e anniversaire des Archives et Musée de la Littérature, un centre d'archives agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se consacre au théâtre et à la littérature belges francophones, plus de 150 personnes ont assisté les **22 et 23 novembre 2018** au colloque « Résilience et Modernité dans les littératures francophones » dont M. Pierre Mertens était l'invité d'honneur.

Répartis en plusieurs ateliers, les participants ont pu échanger sur différents thèmes tels l'écriture personnelle post-traumatique. Le témoignage pour guérir ou encore la résilience individuelle et la modernité collective ont captivé une assemblée nombreuse, venue tant de Belgique que d'Europe et d'Afrique.

IV. La Journée pédagogique – Prévention et lutte contre VIH/SIDA

Comme chaque année, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a marqué son soutien à la Journée mondiale de lutte contre le VIH/SIDA et a organisé, le **27 novembre 2018**, une activité de sensibilisation à la maladie à laquelle ont pris part plus de 180 bacheliers provenant de Bruxelles et de Wallonie. Les étudiants, futurs enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont participé à une activité pédagogique interactive, les invitant à répondre en groupe à un questionnaire à choix multiples sur toute une série de questions liées au VIH et aux infections sexuellement transmissibles (IST) à l'aide de leur smartphone. Le taux de connaissance était mesuré après chaque réponse et accompagné d'une explication donnée par des acteurs de terrain. Cette année, les étudiants provenaient de la Haute École Francisco Ferrer de Bruxelles, de l'École provinciale de soins infirmiers de Namur, de l'École industrielle et commerciale d'Écaussinnes et de l'École FPS de promotion sociale de Liège.



V. Table ronde sur l'avenir du Burundi

Le 26 mai 2015, le Parlement adoptait une résolution appelant à l'organisation au Burundi d'élections libres, inclusives et transparentes dans le strict respect de l'accord d'Arusha et exhortait dans la foulée le pouvoir en place à mettre fin aux violences à l'égard de la population, des représentants des médias indépendants et de la société civile burundaise.

L'année suivante en mai 2016, le Président, M. Philippe Courard, remettait le prix de la Démocratie et des Droits de l'Homme à M. Mbonimpa pour son engagement en faveur des droits humains et de la paix au Burundi.

C'est dans ce contexte de promotion de la démocratie que les Journées du Burundi ont été organisées les 28 et 29 novembre 2018 au sein du Sénat, du Parlement francophone bruxellois et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'après-midi du **29 novembre 2018**, l'hémicycle du Parlement a accueilli une centaine de citoyens burundais - vivants au pays ou en exil - qui ont pu s'exprimer librement sur la situation de crise vécue actuellement par le peuple burundais et qui, en conclusion, ont publiquement présenté leurs recommandations.



© Isopix

Un vernissage a été organisé avec la présentation d'autres actions le **mercredi 12 décembre**. Un passeport des droits humains a été déposé sur les bancs des parlementaires avant le début de la séance. Amnesty était également présente dans le foyer parlementaire en marge de la séance plénière et a accueilli toute personne disposée à signer un courrier dans le cadre de son action « marathon des lettres », visant à soutenir des défenseurs des Droits humains emprisonnés. Cette année cette action soutenait particulièrement des femmes. Concrètement, cette initiative consiste en la sélection de dix individus en danger qui ont besoin du soutien de la communauté internationale. On y compte des prisonniers d'opinion, des personnes victimes de torture, des défenseurs des droits humains qui se trouvent harcelés. Un maximum de personnes, parlementaires et autres, se sont mobilisés pour écrire des lettres en faveur de ces défenseurs des droits de l'Homme.

Le **jeudi 13 décembre**, le Parlement a organisé un colloque dans le cadre de cet anniversaire en posant une attention particulière sur l'école et les médias. Dans le panel relatif au monde scolaire, il s'agissait de questionner la relation étroite entretenue par le monde scolaire avec les droits humains. Le panel 2 consacré aux médias a permis de cibler le rôle essentiel que jouent les médias dans la diffusion et la défense des droits de l'Homme, de s'interroger sur le positionnement des journalistes face à la multiplication des sources d'information ainsi que sur l'articulation du travail journalistique avec la défense des droits humains. Les nombreux participants ont pu échanger avec les orateurs et participer aux débats.



© Isopix



© Isopix

VI. 70 ans de la Convention des Droits de l'Homme

Le 10 décembre 2018 marquait le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Celle-ci fut effectivement adoptée à Paris le 10 décembre 1948 par les 58 États membres qui constituaient l'Assemblée générale des Nations unies. Texte à portée universelle, il continue aujourd'hui à être une source d'inspiration pour la protection et la promotion des droits humains. Amnesty International a sollicité notre Parlement en vue d'organiser en partenariat plusieurs événements afin de célébrer cet anniversaire. Ceux-ci eurent lieu **la semaine du 10 au 14 décembre 2018**.

Une exposition reprenant les différents articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme illustrés sur des transats et des témoignages de personnes victimes de la violation de ces droits diffusés sur des écrans s'est tenue dans l'atrium de l'Hôtel de Ligne durant toute la semaine.

VII. Le Parlement Jeunesse

Chaque année depuis plus de 20 ans, une centaine de jeunes âgés de 17 à 26 ans se glissent dans la peau de parlementaires, de ministres ou de journalistes pour y expérimenter les rouages de la démocratie.

La 23^e session de cette simulation s'est déroulée au Parlement, du **4 au 8 mars 2019**.

À travers cette simulation du travail parlementaire, le Parlement Jeunesse a pour objectif d'initier et de renforcer la participation des jeunes au débat public ainsi que leur intérêt pour la politique.

Preuve du succès de cette simulation, plus de 500 candidatures ont été déposées. Après sélection, une centaine de jeunes aux profils divers ont donc fait l'expérience de la pratique du débat, de l'argumentation et de la prise de position en se penchant sur des thèmes tels la lutte contre les inégalités internationales via l'instauration de la neutralité non armée, la promotion et le bien-être de l'enfant par la responsabilisation parentale, la réforme des soins de santé par la responsabilisation des bénéficiaires et la lutte contre les violences sexuelles dans l'espace public.

Une semaine de débats passionnés qui a permis à de nombreux jeunes de se rendre compte que leur opinion ne manque pas de pertinence et qu'ils ont une voix à faire entendre.



HeForShe
(EuxPourElles)

VIII. Sensibilisation à la culture

Le Parlement a collaboré au partenariat existant entre Plan international Belgique et la société de consultance BDO dont l'objectif est de donner la chance aux enfants de participer à des événements culturels.

C'est ainsi que le **22 mars 2019**, 2000 élèves de 4^e, 5^e et 6^e secondaires ont assisté à Forest National à une représentation de la comédie musicale « *Les misérables* » inspirée de l'œuvre de Victor Hugo.

Cette activité a permis une réflexion avec les élèves sur l'impact de la pauvreté dans le monde. De plus, les écoles participantes furent invitées à répondre à un questionnaire portant sur les initiatives mises en place dans leur établissement autour des droits de l'enfant. Les données récoltées permettront ainsi de dresser une cartographie de ces initiatives en milieu scolaire sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



© Isopix



23^e session du Parlement jeunesse.

IX. Conférence : 25^e commémoration du génocide des Tutsis au Rwanda

Désireux de s'inscrire dans les objectifs fixés par le décret relatif à la transmission de la mémoire, adopté il y a 10 ans, le Parlement a organisé, le **29 mars 2019**, une conférence pour commémorer les 25 ans du génocide des Tutsis au Rwanda intitulée « *Conserver la mémoire d'événements historiques qui interpellent la conscience collective.* ».

Sept intervenants provenant des secteurs académique et associatif, de la presse et de la magistrature ont abordé les volets histoire et mémoire du génocide ainsi que le rôle des médias et de la justice durant, et après, les atrocités commises au Rwanda en 1994.

Par ailleurs, des récits de rescapés et de témoins présents au cours du génocide des Tutsis au Rwanda ont contribué à mieux comprendre la place et le rôle du témoin rescapé dans le vivre ensemble et la tolérance.



une perspective d'éducation citoyenne et, d'autre part, avec un thème et une discipline spécifique chaque année, le concours sollicite chez les élèves, de nombreuses compétences artistiques, créatives et techniques telles notamment la maîtrise de la langue française.

Cette année, il s'adressait aux élèves du 3^e cycle du secondaire et avait pour thème : « *Slam 2 genres* ». Plus de 750 élèves ont, avec leur classe, relevé le défi de composer une poésie slam autour de la thématique de l'égalité des genres.

Le jury, composé d'experts en matière d'apprentissage de la citoyenneté et de l'égalité des genres, ainsi que deux artistes slam, a visionné et analysé les déclamations de chaque classe et a récompensé le travail des élèves de la 5^e G de l'Athénée royal de Quiévrain pour leur « *slam à poil* ». Ils ont remporté un voyage en Lituanie où siège l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

XI. Le Parlement des enfants

Le Parlement des enfants est une activité d'éducation à la citoyenneté qui vise à rendre compréhensible et accessible le rôle d'un parlement et à faire comprendre aux élèves de 6^e primaire le fonctionnement et les principes de la démocratie. Cette activité leur donne ainsi des clés pour devenir des citoyens critiques et responsables.

Au cours de cette 4^e session, 22 classes sont venues visiter le Parlement accompagnées de leur marraine/parlementaire. Les élèves ont ensuite travaillé en classe à la rédaction d'une proposition de décret sur le thème de « *l'accueil à l'école, d'élèves à besoins spécifiques ou en situation de handicap* ».

À la suite d'un vote en ligne, les classes lauréates (une dans chaque province et à Bruxelles) ont remporté un tableau interactif.

X. Un concours à destination du public scolaire

En septembre 2018, le Parlement a lancé son concours annuel des écoles. Cette activité s'adresse alternativement aux élèves des trois cycles du secondaire et a un double objectif : d'une part, mieux faire connaître notre Parlement auprès des élèves dans



Lauréats du Parlement des enfants 2018-2019.



© Isopix

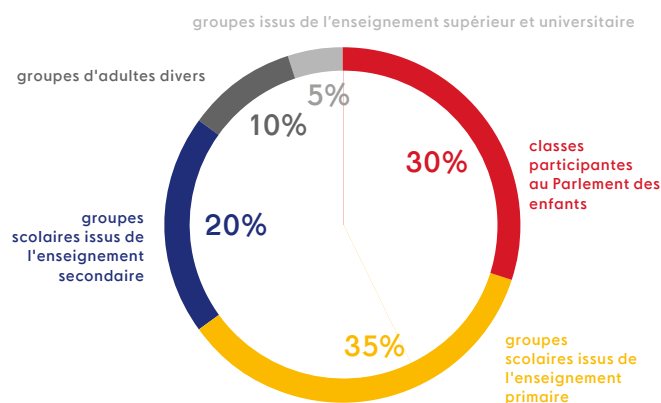
Parlement des enfants 2018-2019.

Le **16 mai 2019**, le Parlement a organisé la remise des prix de cette 4^e session du Parlement des enfants au cours de laquelle ont été récompensées les classes de 6e primaire des écoles suivantes :

- l'école communale fondamentale de Rebecq ;
- l'école communale Joseph Distexhe de Seraing ;
- l'école fondamentale Clair Soleil P1 d'Anderlecht ;
- l'école fondamentale communale de Keumiée ;
- l'école fondamentale libre Saint-Joseph de Neufchâteau ;
- l'Institut des Frères Maristes de Mouscron.

L'ensemble des propositions de décret ainsi que toutes les informations sur cette initiative, dont notamment les supports pédagogiques, sont disponibles sur le site internet du Parlement des enfants : www.parlementdesenfants.be.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE VISITEURS



XII. Des visites

Au cours de la session 2018-2019, plus de 3 000 citoyens ont découvert l'institution lors des visites guidées organisées par les services du Parlement, confirmant ainsi l'engouement observé précédemment.

Outre les visites réalisées dans le cadre du Parlement des enfants, toutes parrainées par un parlementaire, de nombreuses visites guidées ont également bénéficié de la présence de député(e)s du Parlement. Ces visites permettent aux jeunes et moins jeunes de se familiariser avec le travail d'une assemblée législative et le fonctionnement de la démocratie.

Une répartition par catégorie de visiteurs donne les résultats suivants :

- 30 % de classes participantes au Parlement des enfants ;
- 35 % de groupes scolaires issus de l'enseignement primaire ;
- 20 % de groupes scolaires issus de l'enseignement secondaire ;
- 10 % de groupes d'adultes divers ;
- 5 % de groupes issus de l'enseignement supérieur et universitaire.

Le Parlement accueille

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met ses locaux à disposition des groupes politiques reconus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

I. La remise des diplômes du master de spécialisation en Études de Genre



Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est fier d'avoir accueilli, **le 19 octobre 2018**, la remise des diplômes de la 1^{re} promotion du Master de spécialisation en Études de Genre.

Ce master interuniversitaire, le premier regroupant les six universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (UCLouvain, ULB, ULiège, USL-B, UNamur et UMONS), a pour objectif de former des spécialistes sur les questions liées au genre, à l'égalité des sexes et des sexualités dans tous les secteurs et qui participe ainsi à la lutte contre les discriminations.

À noter que cette première promotion, qui compte 31 lauréates et lauréats, était dédiée à Mme Françoise Collin, philosophe féministe belge.



© Jacky Delorme

II. X^e congrès de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AMOF)

Le **7 novembre 2018**, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a d'accueilli le X^e congrès de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AMOF).

À cette occasion, l'AMOF a fêté ses 20 ans au service des médiateurs et de l'État de droit.

III. La neuvième édition du prix François Delor

Le **27 mars 2019**, le Parlement a accueilli la remise du prix François Delor qui vise à récompenser un travail de fin d'études supérieures contribuant de manière originale à l'enrichissement des connaissances sur les questions, les sexualités et les cultures LGBTQI (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexué-e-s).

En 2019, le prix François Delor a récompensé deux étudiants, M. Charly Derave (faculté de droit, ULB) pour « *Venir à bout des procédures médicales de normalisation des personnes inter : une requête à la Cour européenne des droits de l'Homme* » et M. Bastien Bomans (faculté des langues et lettres modernes, ULiège) pour « *Never in twos, always in threes... Or More !: Disrupting the Binary Categories of Gender, Sexuality and Race in Lawrence Scott's "Aelred's Sin" (1998)* ».

Le premier mémoire a été retenu pour son caractère innovant et original tant sur la forme (une requête imaginée à la Cour européenne des droits de l'Homme et non un « mémoire classique ») que sur le fond (les situations de personnes intersexes passant par des chirurgies dès le plus âge). Quant au second mémoire primé, basé sur le roman « *Aelred's Sin* » (1998) de Lawrence Scott, il a retenu l'attention du jury par l'excellence de son analyse relative aux catégories binaires homme/femme, homo/hétéro et blanc/noir à la lumière de cette histoire.

IV. 6^e rencontre des « Assises des Seniors »

L'ASBL pluraliste Coordination des associations de seniors créée en 2004 qui regroupe douze organisations d'aînés, reconnue en tant que « commission des

seniors » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a organisé le **14 mai 2019** au Parlement la sixième et dernière rencontre de ses « Assises des seniors ».

Ce grand projet s'est articulé autour de 6 réunions thématiques. Celle qui s'est tenue au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles portait sur la question de la citoyenneté des seniors.

Les autres thèmes abordés précédemment étaient : les seniors connectés, les revenus des seniors, la mobilité des seniors, la santé et la prévention, et les lieux de vie. Une centaine de personnes étaient présentes le 14 mai. Après une présentation par le professeur, M. Stéphane Adam, une table ronde et des témoignages d'ainés sur le vivre ensemble, le partage des savoirs, l'intergénérationnel et la préparation aux vieillissements, la journée s'est terminée avec un débat et une séance de questions-réponses.

Mme Emmerly, vice-présidente du Parlement, a clôturé ces « assises ».

V. La remise des prix « Journalistes en herbe »

Depuis maintenant 11 ans, le Parlement soutient le concours « Journalistes en herbe » organisé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et a ainsi accueilli sa remise de prix, le **29 mai 2019**.

Ce prix récompense le travail journalistique fourni durant une année par des classes de 6^e primaire ainsi que de 1^{re}, 2^e et de 6^e secondaires.

Le concours a pour objectifs de donner la parole aux élèves, d'éveiller leur esprit critique, de réaliser un projet collectif mettant notamment à l'épreuve leur créativité, leur capacité de réflexion, de synthèse et d'analyse, ainsi que leur capacité d'écriture.

Un jury composé de spécialistes de la presse et de l'enseignement se charge de départager les participants. Les heureux gagnants repartent chacun avec divers prix, le Parlement leur a notamment offert des livres, tous écrits par des auteurs belges francophones.



© Web - FWB

VI. Remise des prix du concours AMOPA

Le **3 juin 2019**, le Parlement a reçu les lauréats des concours de l'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques en Belgique (AMOPA-B). Ces concours sont organisés depuis 5 ans dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le soutien de Wallonie-Bruxelles Enseignement, et le support de l'Ambassade de France en Belgique.

Le 3 juin, 30 lauréats se sont vus remettre un prix.

Les concours portaient d'une part sur l'apprentissage du français et d'autre part sur l'éveil à l'interculturalité, ce dernier concours étant plus particulièrement destiné aux enfants de migrants qui sont scolarisés dans des classes visant à les intégrer dans le système scolaire (Dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants).

Depuis 2015, ce concours a touché plus de 720 jeunes, dont 141 en ont été lauréats.



VII. Observatoire de l'enfance – Consultation des enfants sur leurs droits : une exposition et une rencontre au Parlement

En 2020, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles devra lancer son nouveau plan d'action pour la réalisation des droits de l'enfant. Pour préparer ce travail, 2.000 enfants ont été interrogés par questionnaire sur l'état de leurs droits. Parallèlement, un dispositif consultatif a été organisé avec plus de 100 enfants, articulant des ateliers de réflexion avec des ateliers artistiques. Les productions de ces ateliers ont été exposées dans l'atrium de l'Hôtel de Ligne, du 25 juin au 8 juillet 2019.

Le Parlement a également accueilli, le **25 juin 2019**, l'ensemble des enfants ayant pris part à la consultation. Lors de cette journée, ils ont élaboré leurs recommandations en sous-groupes et les ont présentées en plénière à des représentant(e)s du Parlement et au ministre-président, chargé des Droits de l'enfant.

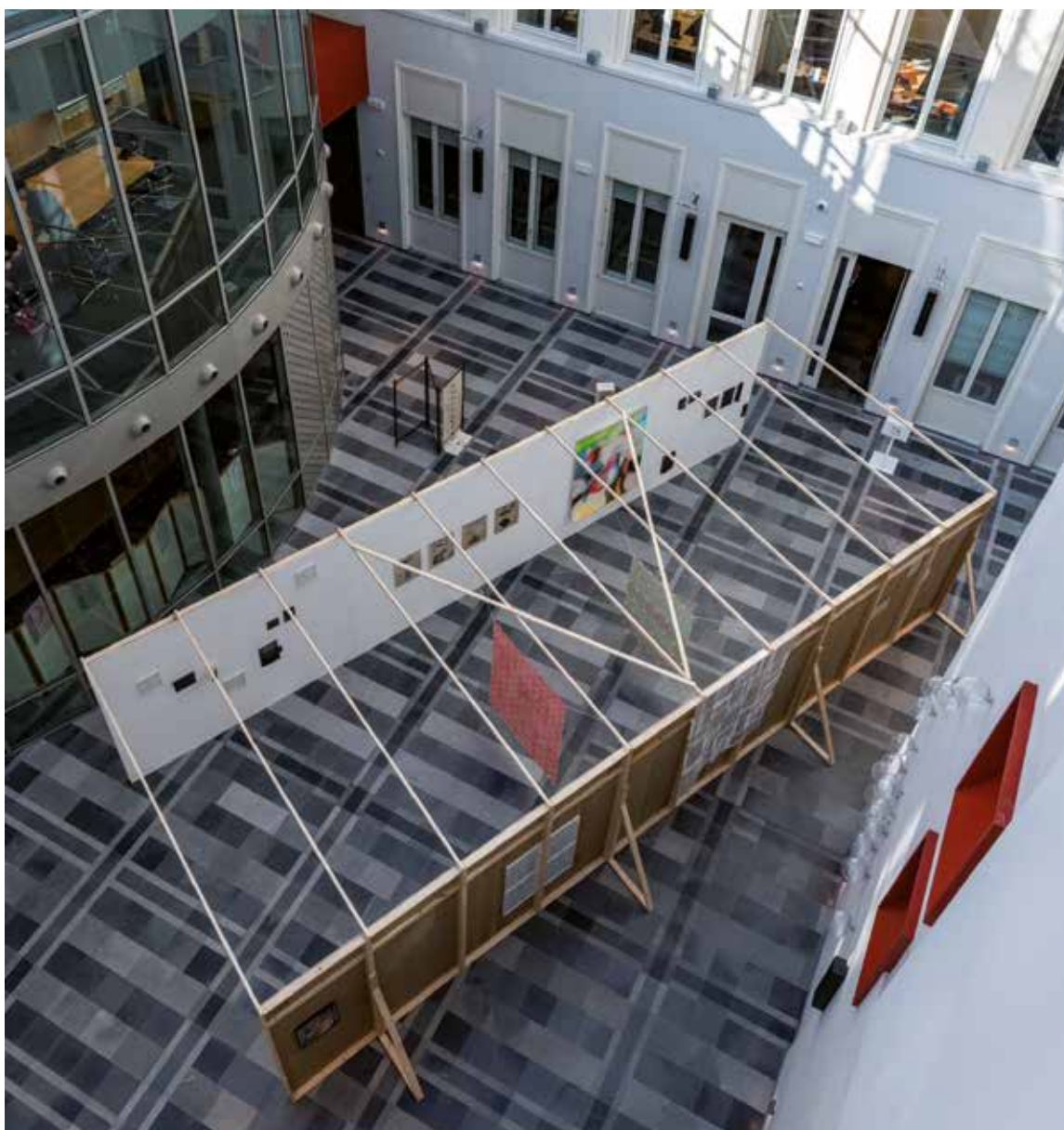
Lieu de culture, le Parlement expose

I. Exposition du prix « Jeunes Artistes »

Du **11 au 30 octobre 2018**, l'atrium de l'Hôtel de Ligne a accueilli l'exposition « Dans l'intimité des crinolines », mettant en scène les œuvres de Léa Belousovitch, lauréate du prix Jeunes artistes 2018 consacré à la peinture et au dessin, ainsi que celles des quatre autres finalistes : Bilal Bahir, Aurélie Gravelat, Juliette Cazalic, Sahar Saâdaoui.

II. Exposition florale

En décembre 2018, le Parlement a accueilli pour la première fois une exposition florale organisée par la *Royal Belgian Flower Arrangement Society* (RBFAS). Durant trois jours, plus de 600 visiteurs ont pu admirer les montages floraux réalisés sur le thème de Noël par des artistes du RBFAS et, par la même occasion, découvrir l'Hôtel de Ligne qui abrite l'hémicycle et les salons historiques du Parlement.



© F. Schyns - Sofam

Exposition prix Jeunes artistes 2018.

III. Exposition et conférence « Au-delà de la différence »



© DR

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a eu le plaisir d'accueillir, du **18 au 22 février 2019**, l'exposition «*Au-delà de la différence*», fruit d'un partenariat entre les Cliniques universitaires Saint Luc et la section «*Down*» de l'association «*Inclusion*». Cette exposition qui a pour objectifs de briser les préjugés et de démystifier la trisomie-21, mais aussi de promouvoir l'inclusion des enfants porteurs de ce syndrome, se déclinait en une trentaine de portraits d'enfants accompagnés de messages émanant de leur famille ou des enfants eux-mêmes.

En marge de cette exposition, une conférence a été organisée le mercredi **20 février 2019**. Au cours de cette conférence, M. Laurent Demoulin, professeur de littérature romane à l'ULiège, poète, romancier et auteur de «*Robinson*» (Gallimard, 2016 -Prix Rossel 2017), a partagé son expérience personnelle de père d'un enfant autiste. M. Thomas Dabeux, membre de l'ASBL «*Inclusion*» est venu, quant à lui, présenter le travail réalisé en faveur de la promotion de l'inclusion des enfants souffrant de trisomie 21 et il a également abordé les difficultés auxquelles les parents sont confrontés. Enfin, M. Paul-André Leblanc, conseiller enseignement spécialisé au cabinet de la ministre de l'Éducation est venu présenter les lignes de force de la politique mise en œuvre en ce qui concerne la prise en charge et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

IV. Exposition Anthostoria « A flower story »

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli, du **11 au 15 mars 2019**, l'exposition temporaire intitulée «*Anthostoria, a flower story*», réalisée par des étudiants de l'ULB, lauréats de la bourse Hessel qui soutient des projets solidaires et citoyens.

Cette exposition avait pour but de sensibiliser le public aux mutilations génitales féminines (MGF). Selon un rapport d'UNICEF, au moins 200 millions de filles et de femmes à travers le monde auraient subi des mutilations génitales. Ce phénomène est également présent en Belgique où il toucherait, selon les dernières estimations, près de 25.700 femmes et filles.

Cette exposition avait également pour objectifs d'ouvrir le dialogue sur les MGF, de mettre fin aux tabous et de venir en aide aux personnes touchées en Belgique.



HeForShe
(EuxPourElles)



© DR



© DR

Exposition : «*Anthostoria, a flower story*».

Le Parlement soutient

I. Des événements importants

Durant la session 2018-2019, le Bureau du Parlement a accordé son soutien à plusieurs événements phares en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils témoignent de la vitalité de la culture au sein de l'espace belge francophone. S'il est une compétence que la Fédération Wallonie-Bruxelles et son Parlement affectionnent particulièrement, c'est bien la culture : elle constitue le ciment entre tous les francophones de ce pays. Que nous soyons Wallons ou Bruxellois, nous vibrons de la même manière au cinéma, au théâtre, au musée, lors d'un concert, en lisant un livre... La culture ne divise jamais, elle rassemble, elle fédère.

1° Le Festival international du film francophone de Namur (FIFF)

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu l'édition 2018 de ce festival tout entier dédié à la culture cinématographique francophone dont la réputation n'est plus à bâtir. Le Parlement était notamment associé à une soirée de gala dédiée à la francophonie, le 1er octobre 2018, en association avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

2° Le Festival international du film de Mons

Le Parlement a soutenu l'édition 2019 de ce festival qui se positionne comme un espace de rencontre entre les générations et les univers artistiques à travers l'exploration d'un cinéma international audacieux. Il a pour objectif de rendre le cinéma accessible à tous.

Le Festival international du film de Mons s'est tenu du 15 au 22 février 2019.

3° La dictée du Balfroid

Le samedi **27 avril 2019**, Lana Klemm, de l'école Sainte-Anne de Waterloo, a remporté la « Plume d'Or », en finale de la « dictée du Balfroid », du nom de sa fondatrice. Comme chaque année, le Parlement s'est associé à cet événement incontournable du calendrier scolaire. Le **6 juin 2019**, la lauréate ainsi que sa classe de 6^e primaire ont été accueillies au Parlement, en présence de Mme Liliane Balfroid.

Cette visite était l'occasion de féliciter Lana pour cette magnifique performance, mais également son institutrice et l'ensemble du corps enseignant de l'école

Sainte-Anne de Waterloo. Les enfants ont pu découvrir le Parlement et en apprendre un peu plus sur notre institution.



Visite du Parlement par la lauréate de la dictée du Balfroid 2019 et sa classe.

4° Les Francofolies de Spa

Le Francofolies de Spa sont un des festivals incontournables de l'été. Soutenir les « Francos » est dans la droite ligne de notre institution, car ce festival incarne deux de nos fondamentaux, la culture et la francophonie. En faisant la part belle aux artistes francophones, avec un accent tout particulier mis sur ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Francofolies de Spa participent au rayonnement de notre langue et de notre culture. Partenaire du festival, le Parlement a déployé un important dispositif de visibilité (banderoles, drapeaux sur pieds, diffusion de notre spot vidéo promotionnel, etc.).

Nous avons également organisé un concours internet afin de faire gagner des places au grand public. Plus de 1.200 personnes ont tenté leur chance et quatre-vingts entrées pour le festival ont été distribuées.

5° La Royale Académie internationale d'été de Wallonie (AKDT)

La Royale Académie internationale d'été de Wallonie (AKDT) œuvre pour que chacun puisse se former à une discipline artistique dans l'un des quatre domaines suivants : la musique, les arts plastiques, les danses et musiques du monde et les arts du spectacle.

Pour cela, elle propose depuis plus de 50 ans des stages variés, permettant de former près de 2.000 enfants chaque année pendant l'été. Les jeunes participants à ces stages proviennent de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il était donc important pour le Parlement d'apporter son soutien à cette initiative à l'occasion de son édition 2019.

6° Les Festivals de Wallonie

De juin à octobre 2019, les Festivals de Wallonie proposent des concerts de musique classique qui se déroulent dans de nombreux lieux en Wallonie, mais aussi à Bruxelles et vise à démocratiser et mieux faire connaître du grand public cette musique.

Chaque année, 150 concerts sont organisés, réunissant un public de plus de 30.000 spectateurs. Il s'agit d'un véritable label de qualité que le Parlement soutient.

Le Parlement était également présent à l'occasion de la Tournée d'ouverture des Festivals de Wallonie, du 27 avril au 25 juin 2019.

II. D'autres initiatives

Le Parlement apporte également son soutien à des initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution de ces subsides destinés à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'assemblée et sont accessibles sur le site www.pfwb.be – rubrique infos pratiques – subventions.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du Parlement au cours de la période de septembre 2017 à août 2018 :

Septembre à décembre 2018 (14 subventions accordées)

- Centre culturel de Verviers (culture)
- Les Godefroid (culture)
- Amis de l'Académie d'Evere (culture)
- Teddy Bear (sport)
- Comédien du Petit-Ry (culture)
- Uchi-Mata (sport)
- Festival du rire de Bastogne (culture)
- Télévie
- Infor Jeunes (aide à la jeunesse)
- Accordéons-nous (culture)
- Centre culturel de Pont-à-Celles (culture)
- Goosefest (culture)
- Fondation V. Cornet
- Fête des Artistes de Chassepierre (culture)


De janvier 2019 à juillet 2019 (46 subventions accordées)


- Carnaval de Barvaux (culture)
- Festival Folklore St-Ghislain (culture)
- Le Coup de Pouce (culture)
- NEM (culture)
- Rock about Nam (culture)
- Association Belgo-Biélorusse (aide à la jeunesse)
- Compagnie enchantée (culture)
- Fédération francophone des Sourds de Belgique (culture)
- Welcome Spring (culture)
- Marathon des Athénées Welkenraedt (sport)
- Planet son et image (culture)
- Royal badminton club Verviers (sport)
- Royal Auto Club Marchois (sport)
- Enola et ses amis (sport)
- Durbuy Rock festival (culture)
- Aralunaires (culture)
- Fiesta City (culture)
- Pays de l'Attert (culture)
- Confrérie de la Tania (culture)
- Un soir à Binche (culture)
- LaSemo (culture)
- Festiv@liège (culture)
- Association belgo-basse Guinée (culture)
- Association musicale Concerto (culture)
- FAM- Solidaris (culture)
- CACT (Tamines) (culture)
- Promuséa (culture)
- Tracto-Vie (culture)
- Durbuy Rock Fest. (culture)
- Fondation Nicolas-Fontaine (culture)
- Théâtre au vert (culture)
- Kin porte le projet (culture)
- Terra Brasil (culture)
- LFBB (sport)
- Amis du Square Armand Steurs (culture)
- Guarneri Productions (culture)
- Cittaslow Belgium (culture)
- FrancoFaune (culture)
- Artonov (culture)
- MuBaFa (culture)
- Orbitale (culture)
- C.A.L. Luxembourg (éducation)
- Equipages (culture)
- Centre culturel de Verviers (culture)
- Château Mondron (culture)
- Orchestre du Val-de-Sambre (culture)

Le Parlement communique


Durant la session 2018-2019, le Parlement a poursuivi sa politique de communication. Elle répond ainsi à l'axe III de son plan stratégique, soit « l'ouverture du Parlement vers le monde extérieur et la visibilité du Parlement ».

I. Les réseaux sociaux

 La page *Facebook* du Parlement, datant de juin 2015, (@parlement.federation) continue à bien se développer et est l'un des canaux de communication de l'institution vers le grand public. Elle compte désormais près de 5.600 mentions « j'aime ». Elle est donc en constante progression.


 Notre audience sur *Twitter* (@parlementf) a également continué à croître, pour comptabiliser en juillet 2019 près de 7.100 abonnés.

Notre page Facebook et notre compte Twitter nous permettent de partager les actualités et événements de l'institution. Cela met également en visibilité le travail parlementaire.

 Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également présent sur *Instagram* (@parlementf).

II. Les vidéos de l'institution

Toujours plus soucieux de rendre l'activité parlementaire accessible à tous, le Parlement développe également sa communication via la vidéo.

 Le Parlement réalise régulièrement des vidéos, notamment à l'occasion des événements organisés par l'institution. Ces dernières sont accessibles via nos réseaux sociaux, notre chaîne *YouTube* ou bien encore le site du Parlement (www.pfwb.be).

Depuis 2014, l'intégralité des débats parlementaires en séance plénière est diffusée en direct sur internet, via notre plateforme accessible au lien suivant : <http://direct.pfwb.be>.

Il est également possible de les voir ou les revoir en différé via le lien : <http://tv.pfwb.be>.

Afin d'en informer le plus grand nombre, les directs vidéo sont annoncés sur nos réseaux sociaux.

III. La diffusion en direct sur les télévisions locales

Cela fait maintenant deux sessions que **les questions d'actualités aux ministres en séance plénière sont diffusées en direct sur l'ensemble des douze télévisions locales** de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela participe à la volonté d'ouvrir le Parlement aux citoyens et de rendre les débats de l'assemblée le plus accessible possible.

La diffusion est commentée en direct par un journaliste des télévisions locales.

Ces dernières étant un média de proximité très actif en Fédération Wallonie-Bruxelles, il était important pour le Parlement de mettre en place cette diffusion.

IV. Le film « Un Parlement pour les francophones »

Réalisé en 2015, le film institutionnel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été actualisé pendant la session 2016-2017, afin de suivre les différentes évolutions de notre assemblée. Ce film est un très bon outil pour présenter notre institution.

Il est notamment diffusé lors des visites scolaires. Il est également accessible via notre site internet.

La version courte de 40 secondes a aussi été diffusée lors d'événements soutenus par le Parlement (Festival du film d'amour de Mons, Francofolies de Spa).

V. Le site www.pfwb.be

Le site du Parlement permet de rendre accessibles le travail parlementaire et les activités de notre institution.

Il participe à la démocratisation de nos travaux en permettant l'accès aux textes parlementaires, mais aussi à toutes les informations utiles sur notre institution et ses actualités.

L'agenda des travaux parlementaires est également mis à jour après chaque Conférence des présidents.



VI. La brochure pédagogique « Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions »

« Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions » est un fascicule pédagogique, illustré par le dessinateur et humoriste Fred Jannin qui s'adresse au public scolaire. Il est diffusé chaque année en début d'année scolaire dans toutes les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette brochure est mise également à disposition gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : relationsexterieurs@pfbw.be. Véritable outil pédagogique, 21 615 brochures ont été distribuées durant la session 2018-2019.



VII. Le rapport d'activités

Afin de mieux faire connaître ses activités, le Parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012-2013. Véritable mine d'informations sur notre institution, ce rapport participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur Parlement en particulier. Ce rapport souligne les différents axes de travail de notre institution et diffuse un éclairage spécifique sur l'administration parlementaire.

Le rapport d'activités 2017-2018 a été diffusé à 2 000 exemplaires papier. Les rapports d'activités sont également disponibles en ligne, sur le site internet et les réseaux sociaux de l'institution.



© Isopix

VIII. La présence au Salon des mandataires 2019

Fidèle à l'axe III de son plan stratégique, visant l'ouverture du Parlement sur le monde extérieur, notre institution développe de nombreuses activités pour attirer les citoyens dans ses murs.

Pendant, pour rencontrer cet objectif, il est également important d'aller à la rencontre du public. La mise en visibilité de l'institution lors des événements qu'elle soutient participe à cela.

Le Parlement était ainsi présent au **Salon des mandataires, les 14 et 15 février 2019**. Ce salon s'adresse aux mandataires locaux de Wallonie et à toutes les personnes qui participent à la gestion quotidienne des pouvoirs locaux.

La participation à ce salon a également donné lieu à une belle collaboration avec l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) puisque nous avons fait stand commun avec la cellule « Architecture » de la direction générale des infrastructures de la FWB. Les visiteurs du stand pouvaient ainsi à la fois découvrir les réalisations de la cellule Architecture et prendre des conseils auprès des experts présents et en savoir plus sur le Parlement.

Notre présence a été l'occasion de faire la promotion des différentes initiatives mises en œuvre par le Parlement (concours des écoles, action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes via notre engagement dans le mouvement *HeForShe* (EuxPourElles), Parlement des enfants, mise à disposition gratuite de la brochure « *Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions* »...).

Le Parlement a également participé au rallye des écoles organisé le deuxième jour du salon.

Des jeunes de rhéto sont donc venus découvrir l'institution sur notre stand.

En 2019, le salon des mandataires a accueilli plus de treize mille visiteurs sur deux jours.



© DR

IX. Et aussi...

À travers les différents événements organisés tout au long de la session et détaillés dans le présent rapport d'activités, le Parlement a favorisé la rencontre avec le public et contribué à une plus grande visibilité et à une meilleure connaissance de notre institution.

La convention avec l'Université libre de Bruxelles

Depuis 2014, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ULB ont fondé un groupe de recherche sur les parlements. Cette collaboration qui a pour objectif de mieux faire connaître la vie et l'action des parlements développe ses activités autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et l'échange d'idées.

Le souhait est de renforcer l'intérêt des chercheurs et des étudiants pour le travail parlementaire, de favoriser l'ouverture du monde parlementaire sur son environnement et d'améliorer la compréhension par les citoyens de leurs institutions démocratiques.

Au cours de la session 2018-2019, ce partenariat a été axé sur deux éléments principaux :

I. L'organisation de travaux pratiques

Le secrétaire général du Parlement, M. Xavier Baeselen, a donné aux étudiants de deuxième année de bachelier en sciences politiques de l'ULB des travaux pratiques dans le cadre du cours : « *actualité politique et parlements en Belgique* ».

Ces travaux pratiques sont l'occasion pour les étudiants de mieux appréhender le travail parlementaire.

II. Le séminaire de formation à destination des agents des assemblées parlementaires

Du **10 au 14 septembre 2018** a eu lieu la 2^e édition du séminaire de formation à destination des agents parlementaires de la Francophonie, initié par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce séminaire est le fruit de notre collaboration avec l'ULB.

Il a été organisé en collaboration avec la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg et la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF). Cette formation a pour objectif de proposer à des fonctionnaires parlementaires des interventions académiques (ULB, Université Saint-Louis-Bruxelles, Université d'Abomey-Calavi - Bénin, Université du Luxembourg), mais aussi des échanges avec des repré-

sentants de divers parlements, par exemple des exposés de représentants de l'Assemblée nationale du Québec et de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg.

Ce séminaire, qui pour cette seconde édition s'est déroulé pour moitié à Bruxelles et à Luxembourg-ville a aussi été l'occasion pour les participants de visiter la Cour constitutionnelle de Belgique et la Cour de Justice de l'Union européenne.

Tout au long de la semaine, diverses thématiques ont été développées à travers six modules :

- la formation professionnelle au cours de la carrière dans la fonction publique parlementaire ;
- la documentation : expertise au service du travail parlementaire ;
- le contrôle de la constitutionnalité des normes ;
- les politiques publiques sous l'angle genré, le *gender mainstreaming* ;
- la dimension internationale du travail parlementaire ;
- l'évaluation des politiques publiques.

Ce séminaire s'inscrit également dans la logique de coopération au sein de la Francophonie qui anime notre parlement. Ainsi, outre des agents parlementaires belges, nous avons accueilli des participants étrangers, représentant une dizaine de pays (Maroc, Sénégal, Madagascar, Cambodge, Canada, Hongrie, Luxembourg...).



5.

© DR

LA GESTION du Parlement

Les marchés publics

Le Bureau et les services du parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des marchés de travaux, de services, d'achat de fournitures et de matériel. La même vigilance est appliquée dans la mise en œuvre des événements qu'il organise ou accueille (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

Citons, parmi les marchés publics mis en œuvre durant cette session, les marchés relatifs à la maintenance évolutive de divers logiciels libres ainsi qu'à l'installation d'un logiciel libre intégré de gestion de bibliothèque et un marché relatif la fourniture d'électricité 100 % renouvelable et de gaz naturel.

La mise en œuvre de ces procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services et/ou des matériaux fournis.

Le développement durable

Une attention particulière est apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction des cahiers spéciaux des charges des marchés relatifs à la mise en peinture de locaux ou à la réalisation de travaux de rénovation.

Ainsi, les matériaux et produits utilisés doivent correspondre aux standards écologiques européens. En outre, les soumissionnaires sont tenus de procéder au recyclage et/ou à la valorisation des déchets issus des travaux de rénovation.

Enfin, il est systématiquement veillé, lors du remplacement de luminaires, à prévoir des luminaires LED et, lorsque cela s'avère opportun, à l'installation de détecteurs de présence, ces deux mesures permettant de diminuer significativement la consommation électrique du parlement.

L'aspect social du développement durable n'est pas oublié, via, notamment, la mise en exergue de l'interdiction du travail des enfants ou du recours à des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, mais également le rappel du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail.

Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du Parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.

Les bâtiments

En cette fin de législature, le Parlement est devenu propriétaire des deux bâtiments qu'il occupe depuis de nombreuses années déjà. Il s'agit des Hôtels de Ligne et du Greffe, situés autour du Parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc royal ». L'Hôtel de Ligne est situé au numéro 72 de la rue Royale et héberge principalement l'hémicycle, les salles de commissions et les bureaux des députés. Le second, l'Hôtel Torrington, situé aux numéros 4-6 rue de la Loi, a été rebaptisé Hôtel du Greffe et accueille les bureaux de la Présidence, du Secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du Parlement.

I. L'Hôtel de Ligne



© Reporters

Durant l'année 2018-2019, divers travaux y ont été réalisés :

- dans le cadre du plan d'action « développement durable » du Parlement, le remplacement de l'éclairage dans différents locaux et couloirs par des luminaires plus efficaces et moins énergivores, commandés par des détecteurs de présence ;
- dans le cadre du plan d'action relatif au renforcement de la sécurité, l'installation de plaques de protection des soupiroux ;
- la rénovation complète (mise en peinture et remplacement du revêtement de sol) des couloirs et des bureaux situés au rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e et 3^e étages ;



© Reporters

- le renouvellement du marquage au sol des deux niveaux du parking avec emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite
- l'installation de bornes de chargement de véhicules électriques ;
- le nettoyage de la façade du bâtiment ;
- la fourniture et la pose de stores dans l'hémicycle ;
- l'aménagement multimédia d'une salle de commission supplémentaire, la « salle blanche » ;
- l'installation d'un système de serrures intelligentes sur les portes des bureaux des députés qui constitue une extension du système de contrôle d'accès existant.



© Reporters

II. L'Hôtel du Greffe



© Reporters

Plusieurs travaux y ont été menés :

- l'assainissement de caves destinées à l'archivage ;
- dans la cadre du plan d'action mis en œuvre en vue de renforcer la sécurité au sein du Parlement, le renforcement et le renouvellement de l'éclairage du porche du 6 rue de la Loi ;
- la mise en peinture du porche au numéro 6, rue de la Loi ;
- la réfection des façades intérieures et latérales ;
- le rafraîchissement de certains locaux situés au 01 et au 1^{er} étage.

Le budget et la bonne gouvernance

Le Parlement dispose, de par la constitution, d'une autonomie organisationnelle et financière. Ce sont donc les instances dirigeantes de notre assemblée qui déterminent les procédures en matière d'établissement du budget de fonctionnement, de contrôle budgétaire et d'apurement des comptes. Ces modalités sont inscrites dans le règlement des travaux législatifs en vigueur au sein de notre assemblée dont un chapitre est entièrement consacré à la comptabilité.

La dotation de fonctionnement du Parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de la transparence dans la gestion financière de notre institution.

I. Le budget 2019

Les dépenses prévisionnelles inscrites au deuxième ajustement du budget de fonctionnement pour l'année 2019 s'élèvent à 66 973 500 EUR, soit une hausse de 34 968 500 EUR en crédit d'engagement et crédit de liquidation par rapport au budget initial de 2018. Cette hausse s'explique principalement par le renouvellement de notre assemblée en mai 2019 qui impactera de nombreuses dépenses non récurrentes, d'une part, mais également par le projet d'acquisition du bâtiment, l'Hôtel de Ligne, d'autre part, dont la valeur d'achat s'élève à 31 785 000 EUR.

À cette fin, le Bureau a décidé de privilégier le financement de l'acquisition de ce bâtiment par prélèvement sur fonds propres et par recours à l'emprunt sur base de l'autonomie administrative et constitutive du Parlement.

II. Le budget 2018

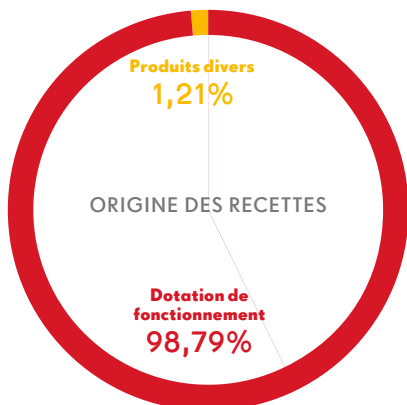
En ce qui concerne la clôture des comptes, ce sont les députés via la commission ayant le budget et la comptabilité dans ses attributions qui sont chargés de l'examen des comptes du Parlement.

Au terme de leur mission de contrôle, les vérificateurs présentent un rapport de vérification et leurs conclusions aux membres de la commission qui décident ou non de l'approuver et d'apurer les comptes de l'exercice budgétaire dont il est question.

Les comptes de l'exercice 2018 seront apurés au cours du deuxième semestre 2019.

1° Les recettes

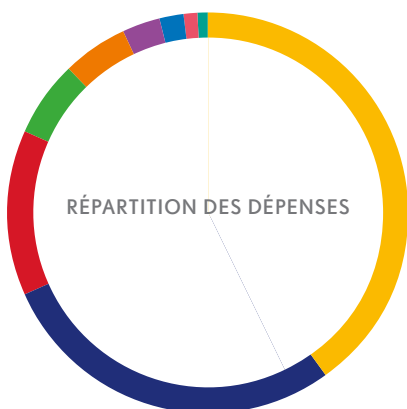
Au 31 décembre 2018, les recettes totales imputées, au cours de l'exercice budgétaire, s'élèvent à 30 254 361,47 EUR et sont principalement institutionnelles.



2° Les dépenses

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 29 456 638,47 EUR soit 91,3 % des crédits autorisés. Les dépenses liquidées, quant à elles, s'élèvent à 28 857 292,07 EUR, soit 89,40 % des crédits autorisés.

À l'instar des années précédentes, la répartition entre les différentes catégories de dépenses reste relativement identique.



● Agents du Parlement	40,11%
● Groupes politiques et Membres du Parlement	28,41%
● Bâtiment	13,16%
● Dépenses pour compte d'autrui	6,09%
● Relations publiques et internationales	5,38%
● Frais de fonctionnement divers	3,06%
● Autres agents du Parlement	1,90%
● Informatique	1,09%
● Prix & Subventions	0,79%

3° Le solde budgétaire

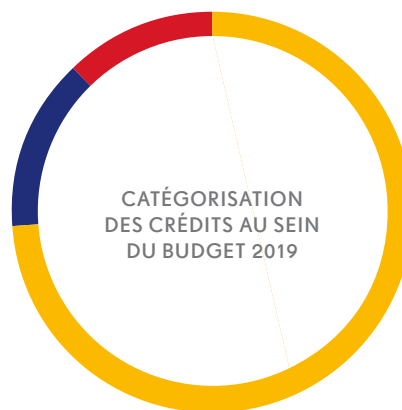
La dotation de fonctionnement au profit du budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a permis de financer l'ensemble des dépenses consenties et de dégager un surplus budgétaire qui s'élève à **1 397 069,40 EUR**.

III. Un budget genré



Depuis l'exercice budgétaire 2017, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles analyse son budget sur base des articles du décret du 7 janvier dernier relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française. Avec ce décret, notre Fédération veille ainsi à la mise en œuvre des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995 en intégrant :

- la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures ou actions qu'il prend, en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes ;
- et la dimension de genre dans les budgets de la Communauté française.



- Dépenses neutres ou dépenses qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact différent pour les femmes et les hommes 74%
- Dépenses à « genrer », susceptibles d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes 14%
- Dépenses non classifiées car hors compétence de la Communauté française 12%

Le graphique ci-dessus démontre que 14 % du budget de fonctionnement du Parlement représente des dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les femmes et les hommes. Cette catégorisation ne signifie pas d'office qu'une inégalité existe, mais elle permet aux décideurs, sur base des analyses et statistiques réalisées, d'envisager des politiques d'action plus équitables, s'il échet.

Pour contre, on remarque que cette répartition est totalement atypique par rapport aux années précédentes puisque celle-ci est bien évidemment impactée par l'opération immobilière qui s'élève, à elle seule, à près de 50% des dépenses totales prévisionnelles pour l'année 2019.

L'informatique

I. Les technologies de l'information et de la communication

Le Parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente :

En termes de matériel :

- plus de 160 stations de travail ;
- plus de 60 ordinateurs portables et tablettes ;
- plus de 80 serveurs (la plupart « virtualisés ») ;
- plus de 20 copieurs, scanners et imprimantes multifonctions.

En termes de logiciels :

- une infrastructure en évolution progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développées à partir de logiciels libres ;
- un portail des parlementaires rassemblant les applications à destination des députés :
 - un agenda permettant d'accéder à tous les documents utiles pour une réunion, de suivre en direct l'état d'avancement des ordres du jour et d'écouter les débats en ligne ;
 - une plateforme sécurisée d'échange de documents officiels entre le Parlement, les députés et les ministres ;
 - une série de démarches en ligne permettant aux députés d'interagir avec l'administration ;
- une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le parlement ;
- une plateforme de diffusion des séances plénières en direct (<http://direct.pfwb.be>) et en différé (<http://tv.pfwb.be>) ;
- des applications spécifiques en support des différents services du parlement : finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

II. Le portail des Parlementaires – Extension

Le Portail des parlementaires rassemble progressivement l'ensemble des outils logiciels à destination des députés.

Tout d'abord, la plateforme sécurisée d'échange de documents a été intégrée dans le portail, afin d'en faciliter l'accès par les députés.

De plus, un nouveau module de formulaire dématérialisé a été développé, permettant aux députés d'accéder et de corriger leurs données personnelles à tout moment, conformément au nouveau Règlement européen relatif à la protection des données (« RGPD »), mais également d'effectuer certaines démarches auprès de l'administration.

III. L'amélioration et la sécurisation de la connexion à internet

La connexion internet du Parlement a été améliorée, passant à 1 gbps. À cette occasion, la sécurité a été renforcée par l'adjonction d'un système de protection contre les attaques par déni de service (« DDOS attack »), venant renforcer les mesures déjà présentes de sécurisation de périmètre du Parlement.

IV. Les nouvelles fonctionnalités de la gestion électronique de documents

Le système de gestion électronique de documents, qui contient tous les documents administratifs du Parlement et intègre des outils de gestion de dossier, a été amélioré, principalement de manière à accélérer et simplifier les processus administratifs.

Les ressources humaines

I. Le cadre statutaire et réglementaire, l'organigramme et brève présentation des services

1° Le Statut administratif et pécuniaire des agents

En date du 20 novembre 2013, l'assemblée a adopté un statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et est toujours d'application actuellement.

Le Statut n'a subi aucune modification durant la session 2018-2019.

2° Le Règlement de travail

Le Règlement de travail n'a fait l'objet d'aucune modification durant la session 2018-2019.

3° L'organigramme des services

En application des articles 23 et 24 du Statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en directions générales de la manière suivante :

- **Le Secrétariat général**, en charge de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.

Secrétaire général : Xavier Baeselen
Effectif : 38 agents

- **La Direction générale des travaux législatifs**, en charge des travaux de l'assemblée (séance et commissions), des études et de la documentation.

Directrice générale :
Nathalie Ryelandt (jusqu'au 31/07/2019)
Virginie Watrin (à partir du 1/08/2019)
Effectif : 31 agents

- **La Direction générale des relations extérieures**, en charge des relations internationales et de la Francophonie, des relations publiques, du protocole et des événements.

Directrice générale : Viviane Gérard
Effectif : 14 agents

- **La Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales**, en charge du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.

Directeur général : Philippe Di Nunzio

Effectif : 43 agents

CADRE ORGANIQUE DES AGENTS DU PARLEMENT

Répartition par niveau
Cadre arrêté au 14.12.2016*

Niveau A:		32
Secrétaire général		1
Directeur général		3
Premier conseiller de direction		7
Conseiller au Secrétariat général		1
Attaché (dont 1 éventuellement B1)	(1)(2)(3)	20
Niveau B:		56
Catégorie B1 :		44
Assistant	(4)(5)	27
Assistant (ou éventuellement agent B2)		1
Secrétaire de direction		4
Secrétaire	(6)	12
Catégorie B2 :		12
Commis	(7)	9
Technicien		2
Chef d'expédition		1
Niveau C:		28
Huissiers-chauffeurs, dont		6
Chef de garage		1
Huissiers-messagers, dont	(8)	22
Huissier-chef		1
Huissier-chef adjoint		2
Huissier-responsable cafétéria		1
éventuellement Huissier-protocole		3

* en vigueur le 01.01.2017 à l'exception de ce qui est prévu par les notes 1 à 8

- (1) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Directeur d'administration du cadre d'extinction
- (2) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Premier rédacteur-traducteur du cadre d'extinction
- (3) dont 2 emplois qui seront inscrits au cadre lors de la cessation de fonction des Conseillers adjoints par promotion du cadre d'extinction
- (4) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Rédacteur du cadre d'extinction
- (5) assistant ou assistant-chef économe, assistant-chef économe adjoint, assistant-chef technicien, assistant-chef technicien adjoint
- (6) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction de la Secrétaire du greffier du cadre d'extinction
- (7) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Commis technique du cadre d'extinction
- (8) dont 2 emplois qui seront inscrits au cadre lors de la cessation de fonction des Huissiers réceptionnistes du cadre d'extinction

II. Le Personnel

Au 1^{er} juin 2019, le Parlement comptait 115 agents statutaires et 11 agents contractuels de remplacement.

III. Les mouvements du personnel

1° Les nominations (à l'essai et à titre définitif) – recrutements sous contrat – recrutements sous contrat occasionnel (CRU) – mobilité interne (pour les porteurs de titres requis) – promotions – mutations volontaires – réaffectations

a. Les nominations à l'essai

(Art. 37 et 44 à 50 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- M. Hugues Djietcheu (infographiste)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Nommé à l'essai le 1^{er} juillet 2019

b. Les nominations à titre définitif

(Art. 68 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- Mme Aurélia André (secrétaire)
Secrétariat général
Nommée le 1^{er} septembre 2018
- M. Marc Collodoro (huissier-messenger)
Secrétariat général
Nommé le 1^{er} septembre 2018
- M. Boris Elfried Akobe Ntah (huissier-messenger)
Secrétariat général
Nommé le 1^{er} novembre 2018
- M. Jason Georges (chef technicien adjoint)
Direction des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Nommé le 1^{er} décembre 2018
- M. Olivier Peers (huissier-messenger)
Secrétariat général
Nommé le 1^{er} décembre 2018
- M. Antoine d'Inverno (attaché)
Direction des relations extérieures
Nommé le 1^{er} mai 2019
- Mme Ilona Dom (huissière-messagère)
Secrétariat général
Nommée le 16 juillet 2019

Conformément à l'article 1^{er} du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, les intéressés prêtent serment devant le Président de l'assemblée.

c. Les recrutements sous contrat

(Art. 29 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- Mme Stéphanie Ressort (Assistante)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 16 novembre 2018
- M. Louis Torfs (Attaché)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 1^{er} décembre 2018
- M. Julien Drossart (Attaché)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Du 7 janvier au 6 août 2019
- M. Benoît Berlaumont (Huissier-messenger)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} juin 2019
- M. François L'hoir (Assistant)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 15 juillet 2019

d. Les recrutements sous contrat occasionnel (CRU)

Depuis la pleine autonomie de ce service (septembre 2017), l'équipe se compose de 29 collaborateurs occasionnels (22 rédacteurs et 7 réviseurs).

e. La mobilité interne pour les agents porteurs des titres requis

(Art. 37, 39 et 42 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- M. Vincent Adam (Rédacteur)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 1^{er} janvier 2019
- M. Olivier Peers (Commis)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 1^{er} janvier 2019

f. Les promotions par avancement de grade

(Art. 76, 77 et 340 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Avec effet au 1^{er} novembre 2018

- Mme Dominique Min
au grade d'Huissière-messagère principale
- M. Pierre Ducarme
au grade d'assistant de direction

Avec effet au 1^{er} décembre 2018

- Mme Isabelle Dupont au grade de conseillère

Avec effet au 1^{er} janvier 2019

- Mme Anne Crispin
au grade de secrétaire principale
- Mme Sylvie Mathieu
au grade de secrétaire principale
- Mme Maud Zoetardt
au grade de secrétaire principale
- Mme Cécile Bataille
au grade d'assistante principale
- Mme Sophie Charlier
au grade d'assistante principale
- M. André De Clercq
au grade d'assistant principal
- M. Fatmir Leci
au grade de conseiller
- M. Mehdi Abidat
au grade de secrétaire principal

Avec effet au 1^{er} mars 2019

- Mme Annick Ruelle
au grade d'assistante de direction
- Mme Fabienne Havaux
au grade de conseillère adjointe
- Mme Amélie Delaunois
au grade de première conseillère
- M. Raphaël Pattyn
au grade de 1^{er} Assistant

Avec effet au 1^{er} mai 2019

- M. François Wagner
au grade d'assistant principal

g. Les promotions au grand choix

(Art. 85 à 88 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- Mme Virginie Watrin (Directrice générale)
Direction générale des Travaux législatifs
Avec effet au 1^{er} août 2019
- M. Arnaud d'Ouvrier (Huissier-chef adjoint)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} septembre 2019

- Mme Safeya Abdel Khalek (Première conseillère de direction)
Direction générale des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 1^{er} septembre 2019

h. Les réaffectations

(Art. 73 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- M. Quentin Delattre (Premier huissier-messager)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} décembre 2018

2° Les départs (congrés pour stage, pour mission, démissions, mises en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite, admissions à la retraite, décès)

a. Les congrés pour stage ou pour mission

(Art. 160 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- M. Julien Bartholomé (attaché)
Direction des Finances, des Ressources humaines et des Affaires générales
Avec effet au 1^{er} octobre 2018
- M. Fatmir Leci (conseiller)
Direction générale des Relations extérieures
Avec effet au 1^{er} juin 2019

b. Les admissions à la retraite prématurée définitive pour inaptitude physique

- M. Daniel Duquaine (commis principal)
Direction générale des Relations extérieures
Avec effet au 1^{er} mars 2019

c. Les admissions à la retraite

- Mme Christine Malolepszy (directrice générale)
Avec effet au 1^{er} décembre 2018
- Mme Micheline Scarcez (assistante)
Avec effet au 1^{er} janvier 2019
- Mme Jacqueline Berger (assistante de direction)
Avec effet au 1^{er} février 2019
- Mme Marie Moonen (première huissière-réceptionniste)
Avec effet au 1^{er} juin 2019
- Mme Nathalie Ryelandt (directrice générale)
Avec effet au 31 juillet 2019

d. Les mises en disponibilité volontaires précédant la pension de retraite

- Mme Françoise Baron (huissière-cheffe adjointe)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} septembre 2019

e. Les décès

- Durant la session 2018-2019, nous avons regretté la disparition de notre ancienne collègue, Mme Martine Geldof, secrétaire sténo-dactylographe.

IV. Les évaluations

Le cycle d'évaluation des agents nommés à titre définitif s'est déroulé entre juillet 2018 et mars 2019. Il a été réalisé sur base des dispositions statutaires, telles que modifiées en décembre 2016, et du système objectif de notation approuvé par décision du Bureau du 9 mars 2017.

Le service des Ressources humaines a assuré le suivi administratif du système d'évaluation.

L'évaluation de chaque agent nommé définitivement a lieu annuellement. Pour assurer la cohérence et l'efficacité, les collèges d'évaluateurs ont privilégié l'évaluation à date rapprochée d'agents ayant un même profil de fonction ou affectés à une même filière de métier au sein d'un service.

L'évaluation porte sur différents critères (savoir, savoir-être et savoir-faire) et comporte aussi une synthèse globale.

Les mentions, par critères et globales, qui peuvent être attribuées sont : excellent, très bon, bon, satisfaisant, réservé et insuffisant.

À l'instar des cycles précédents, il est apparu que les évaluateurs ont bien perçu les enjeux de l'évaluation, à savoir qu'elle concourt à l'amélioration du fonctionnement des agents et des services en permettant, notamment, de préciser les niveaux d'exigence, d'éliminer les malentendus ou encore de soutenir le développement des compétences des agents. Quant aux agents évalués qui, pour la plupart, ont reçu une note globale « très bon » ou « bon », ils ont accueilli positivement le processus, en relevant par exemple qu'il constitue un espace de parole, offre un retour sur le travail fourni et favorise le développement professionnel.

V. Le plan de formation

Le plan de formation constitue un outil central de gestion des ressources humaines participant au dévelop-

pement des compétences des agents du Parlement. Il interagit tant avec les profils de fonction qu'avec les processus d'évaluation.

1° Le plan de formation 2018

Le plan de formation relatif à l'année civile 2018 a été proposé par le Greffier et approuvé par décision du Bureau 25.01.2018.

Le plan de formation 2018 en quelques éléments clés :

- Nombre de formations données : 33
- Durée moyenne d'une formation : 1 jour
- Nombre total de jours-personnes : 210
- Nombre d'agents ayant reçu au moins 1 formation : 80
- Taux de participation : 64 %

De ces données, il convient de relever que **80 agents** différents ont chacun suivi une ou plusieurs formations. Il s'ensuit que **64 %** des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2018.

Au niveau quantitatif :

Nous observons une diminution des formations dans la plupart des catégories par rapport à l'année 2017 vraisemblablement due aux efforts déjà accomplis en matière de formations transversales durant les années précédentes.

Il est à constater que le développement des formations spécifiques « métier »¹ garde une proportion conséquente sur la masse des formations proposées (73%) ce qui représente près de 57% des membres du personnel. Un autre accent particulier est mis sur les formations liées à des dispositions réglementaires² suivies par 26% des agents.

Au niveau qualitatif :

Le maintien d'un niveau élevé d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation ne constitue cependant pas une fin en soi, une approche qualitative devant toujours être privilégiée à une approche purement quantitative. En effet, les cycles d'évaluation permettent de dégager les besoins spécifiques de chaque agent en termes de formation. Ainsi, les agents se sont vus proposer des formations plus ciblées et mieux adaptées. Le service des ressources humaines s'efforce de développer des formations sur mesure afin de répondre aux besoins exprimés par les évalués et les évaluateurs. La qualité des formations suivies par nos agents a donc sensiblement augmenté et atteint un taux de satisfaction de 82% en 2018.

Au niveau budgétaire :

En comparaison au dernier cycle, la réduction du coût global des formations est de l'ordre de 28% alors que le nombre global de formations dispensées a, quant à lui, diminué de 42%.

(1) A. Compétences techniques « métier » - domaine d'expertise de la fonction

(2) C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales

Il est à constater une relative stabilité en termes de pourcentage du coût global pour la catégorie du développement d'expertise en lien avec le profil de fonction¹, et ce, sur les trois dernières années.

Et enfin, l'augmentation de la proportion des coûts de formation des rubriques B² et C³ au sein du budget global (± 50% par rapport à 2017) provient notamment d'une diminution du coût des formations en lien avec les compétences managériales⁴ ainsi que de l'absence d'accompagnement des coachs en 2018.

2° Le plan de formation 2019

a. La présentation générale

Le plan de formation 2019 englobe la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il a été proposé par le Greffier et approuvé par décision du Bureau du 28 février 2019.

Le plan de formation relatif à l'année civile 2019 contient des rubriques et sous-rubriques rigoureusement identiques à celles des plans de formation précédents.

Il se compose comme suit :

PLAN DE FORMATION 2019	
A. Compétences techniques « métier » - domaine d'expertise de la fonction	
A.1. Développement des compétences managériales - formations obligatoires	
A.1.1.	Sensibilisation aux divers aspects du management des institutions publiques
A.1.2.	La gestion des ressources humaines
A.1.3.	Les outils favorisant la gestion de projets
A.1.4.	L'évaluation et son accompagnement
A.2. Accompagnement des « coach » dans la gestion de leurs équipes - formations obligatoires	
A.2.1.	La gestion d'équipes
A.2.2.	L'évaluation et son accompagnement
A.3. Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction	
A.3.1.	Métiers des travaux de l'Assemblée
A.3.2.	Métiers de l'étude et de la documentation
A.3.3.	Métiers des relations extérieures
A.3.4.	Métiers des nouvelles technologies
A.3.5.	Métiers des finances et de la comptabilité
A.3.6.	Métiers juridiques
A.3.7.	Métiers des ressources humaines
A.3.8.	Métiers du bâtiment
A.3.9.	Métiers de secrétariat et de soutien administratif ou logistique
A.3.10.	Métiers d'huissiers (messagers)
A.3.11.	Métiers d'huissiers (chauffeurs)
A.3.12.	Autres métiers
B. Compétences techniques « Support »	
B.1. Formations relatives aux technologies de l'informatique	
B.1.1.	Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE -Word, Excel et Powerpoint
B.1.2.	Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution
B.2. Formations relatives aux autres compétences techniques «support»	
C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales	
C.1. Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail	
C.1.1.	Personnes de confiance
C.1.2.	Equipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI)
C.1.3.	Prévention et sécurité
C.1.4.	Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise)
D. Compétences institutionnelles	
D.1. Formations liées aux compétences institutionnelles	

(1) A.3. Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction

(2) B. Compétences techniques « Support »

(3) C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales

(4) A.1. Développement des compétences managériales - formations obligatoires

b. Les priorités

Comme pour les cycles précédents, afin de déterminer les priorités en termes de formation, il est indispensable de faire le point sur les besoins en compétences individuelles et collectives.

Cet exercice est réalisé à partir des profils de fonction et des besoins et attentes recensés à l'occasion des évaluations.

Ont été considérés comme prioritaires les thèmes suivants :

- le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du Parlement (rubrique A.1 du plan) ;
- le maintien et le développement des compétences des « coachs » en ce qui concerne la gestion d'équipes (rubrique A.2 du plan) ;
- le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (rubrique A.3 du plan), à savoir, par exemple, des formations au protocole à destination des huissiers ;
- la poursuite du cycle de formation permanente à la suite Office entamé en 2016, en fonction des besoins et nécessités (rubrique B.1 du plan) et le développement des compétences liées à l'utilisation de logiciels internes ;
- le développement des formations relatives à la personne de confiance, au secourisme et aux équipiers de première intervention, en concertation avec le conseiller en prévention (rubrique C.1 du plan) ;
- le développement des compétences génériques (rubrique D du plan), à savoir, par exemple, la planification et la gestion du temps ...

c. Satisfaction des agents ayant bénéficié d'une formation

À l'issue de chaque formation, le service des Ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à leur rendu, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés.

L'amélioration dans la collecte des données et le suivi administratif des enquêtes de satisfaction, déjà visible à l'occasion du cycle précédent, sera poursuivie en 2019.

En 2018, le taux de satisfaction des agents ayant participé à une formation se situe en moyenne à 85 %. Aucune formation n'a donné lieu à une évaluation globale négative.

VI. La politique de présence

En exécution du projet « Politique de présence » lancé en 2016, le Parlement dispose désormais d'un système de mesurage précis en matière d'absentéisme au travail. Ces données, établies sur base du logiciel traitant

les présences et les absences, sont transmises trimestriellement aux chefs de service, qui reçoivent aussi un récapitulatif annuel. Ces informations leur permettent de suivre au plus près l'évolution du phénomène.

Le projet prévoyait aussi de nouvelles consignes à destination des agents, à savoir, notifier à leur supérieur hiérarchique, par téléphone, tant leur absence que la possibilité d'une éventuelle reprise du travail. Mises en place depuis janvier 2017 dans le règlement de travail, ces mesures ont été rapidement intégrées par les agents.

De leur côté, les responsables hiérarchiques mettent en œuvre les nouvelles directives visant à maintenir le contact durant l'absence ou à faciliter le retour de l'agent malade.

Plus globalement, l'institution poursuit ses efforts afin de favoriser la présence de l'agent, en agissant sur divers ressorts en matière d'organisation et de bien-être au travail (télétravail, formation des agents, mesures favorisant la santé des agents ou améliorant leur cadre de travail ...).

VII. Les stages

Des étudiants stagiaires, issus du niveau secondaire ou supérieur sont régulièrement accueillis par l'institution. Au cours de la session 2018-2019, notre Parlement a accueilli :

- **Mme Julie Thonar et M. Mathias Holsbeek** qui ont effectué un stage au sein de la Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales ;
- **Mme Nicole Yeba** qui a intégré le Secrétariat général. Ce stage s'inscrivait dans le cadre du programme d'accueil d'un(e) jeune stagiaire universitaire québécois(e) mené par l'Office Québec-Wallonie Bruxelles pour la Jeunesse (OQWBJ) et les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOJIQ). Mme Yeba a œuvré plus spécifiquement au service de la communication institutionnelle.

VIII. Le Conseil de direction

(Art. 30 du Statut administratif et pécuniaire)

Il est institué un Conseil de direction composé du Greffier et des directeurs généraux responsables des directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le Conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

Quand il le juge nécessaire, le greffier organise des Conseils de direction élargis aux premiers conseillers de direction et au conseiller au secrétariat général.

IX. Le Conseil du personnel

(Art. 31 du Statut administratif et pécuniaire)

La composition et le fonctionnement du Conseil du personnel sont déterminés en application d'un règlement adopté par le Bureau le 26 mars 2015.

Depuis juin 2015, ont été désignés pour y siéger :

- au titre de représentant de niveau B, M. Fraipont ;
- au titre de représentants de niveau C, Mme Paquot et M. Tanghe.

Entre septembre 2017 et juin 2018, le Conseil du personnel a été sollicité afin de donner des avis sur des questions intéressant l'ensemble du personnel de l'institution (modifications du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, du règlement de travail ...).

X. Le bien-être au travail

(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)

1° Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés « personnes de confiance » et sont destinés à traiter tous les problèmes de harcèlement :

- Mme Marie-Paule de Villenfagne (première assistante) ;
- M. Luc Schumacher (premier conseiller de direction).

2° Un conseiller en prévention

- M. Jean-Sébastien Dor (chef technicien).

3° Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT)

Il a été installé le 18 septembre 2012. Le Comité a pour mission essentielle de rechercher et de proposer tout moyen de promouvoir activement toute action pour que le travail s'effectue dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de santé.

Il est composé de représentants :

- de l'employeur ;
- du personnel ;
- des groupes politiques reconnus ;
- du Bureau du Parlement.

Suite à la rédaction et à l'approbation du plan global de prévention, diverses actions ou mesures ont été prises en matière de prévention et de protection au travail :

- Suite à la modification de la législation relative à la prévention des risques psychosociaux (AR du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail), le Parlement a procédé à l'analyse des risques psychosociaux (cf. supra).
- Mise en place d'une politique et d'une réglementation relative à la prévention et à la protection en matière de consommation d'alcool et/ou de drogue.
- Les personnes de confiance ont été formées.
- En matière d'incendie, des mesures spécifiques ont été prises, telles que l'ajout de détecteurs incendie dans les coffrets électriques ou le contrôle de toutes les portes « coupe-feu ». De plus, tous les contrôles légaux en matière d'incendie ont été réalisés. Enfin, une visite de l'ensemble des bâtiments a été réalisée par le service de prévention incendie de la ville de Bruxelles.

4° Les Équippers de Première Intervention (EPI) et les personnes ayant suivi une formation de secouriste (BEPS)

En sa réunion du 19.11.2015, le Bureau a décidé de former, conformément à la législation dans le domaine :

- sur base de volontariat, pour les secouristes : 1 secouriste par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci), 3 secouristes à l'Hôtel de Ligne ainsi que 3 à l'Hôtel du Greffe, la police militaire avec recyclage tous les deux ans ;
- sur base de volontariat pour les équipiers de première intervention à l'Hôtel de Ligne, 1 EPI par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci) ainsi que 8 agents, avec recyclage 1x/an ;
- sur base de volontariat pour les équipiers de première intervention à l'Hôtel du Greffe, 1 EPI par étage ainsi que la police militaire, avec recyclage 1x/an.



Les comptes rendus des travaux

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Parlement est doté d'un service lui permettant de maîtriser en toute autonomie et de façon pérenne les processus de réalisation des comptes rendus des travaux. Il s'agit du service interne du compte rendu, attaché à la Direction générale des travaux législatifs. Il est composé pour partie d'agents statutaires et pour partie d'un personnel temporaire contractuel, engagé en fonction des nécessités de service.

Le service est chargé d'établir les comptes rendus de l'intégralité des débats en séance plénière et des interpellations et questions orales posées en commission. Les agents permanents constituent les équipes de rédaction et de révision en fonction de l'ordre des travaux. Ils font également appel à des agents d'autres services du Parlement pour le séquençage des enregistrements sonores des séances plénières et des réunions de commission.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le service du compte rendu effectue ses travaux dans les locaux du Parlement qui ont été aménagés afin d'accueillir les rédacteurs et les réviseurs.

Durant la session 2018-2019, le service du compte rendu a établi 16 comptes rendus de séance plénière et 79 comptes rendus de commissions thématiques. Il a également assuré la retranscription des travaux des trois colloques organisés par ou en partenariat avec le Parlement. Le service s'est également chargé de la retranscription de deux séances d'auditions sur « Les Éditions de l'Avenir et la liberté de la presse ».

Le nombre total de pages de compte rendu pour la session 2018-2019 s'élève à 2.213 pages.

Lors de la séance extraordinaire 2019, le service du compte rendu a établi 3 comptes rendus de séances plénières.

Les études et la documentation

I. La bibliothèque

La bibliothèque est réservée aux usagers internes (les parlementaires, leurs collaborateurs et les agents). Ils peuvent y travailler au calme, lire les journaux ou effectuer leurs recherches sur les ordinateurs mis à leur disposition. Différentes bases de données parlementaires et juridiques sont également accessibles.

II. Les monographies

Au 11 juin 2019, le fonds global comptait 7.829 publications dont :

- 6.957 en format papier ;
- 887 en format numérique.

III. Les acquisitions pour la session écoulée

83 ouvrages ont complété le fonds de la bibliothèque durant la session 2018-2019.

IV. Les articles de périodiques

La collection de périodiques de la bibliothèque couvre les domaines intéressant l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires.

Outre les publications dites « classiques » couvrant les thèmes comme le droit, la politique et les sciences administratives, il est à souligner la volonté toute particulière de « couvrir » les publications du secteur non marchand que l'on ne trouve pas au travers des canaux classiques de distribution.

Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé pour des raisons de conservation, mais aussi de facilité d'accès.

Le fonds global des articles de périodiques compte 8.439 articles dépouillés, dont 3.499 en format numérique.

Certains articles sont disponibles à la fois sous format papier et sous format électronique.

Au cours de la session, 276 articles ont été dépouillés dont 209 en format numérique.

V. Les revues de presse

1° La revue de presse matinale

Les députés reçoivent tous les jours une revue de presse matinale sur leurs tablettes et smartphones aux alentours de 8h00. Celle-ci est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique fédérale et des entités fédérées.

Ce service s'inscrit pleinement dans l'axe 1 du Plan stratégique de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2014-2019 (« le service aux parlementaires »).

2° La revue de presse quotidienne

Une revue de presse plus exhaustive est également fournie tous les jours en milieu de matinée aux députés, ainsi qu'à leurs collaborateurs, aux groupes politiques et aux agents du Parlement.

Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi sur l'actualité des autres entités fédérées et de l'État fédéral. Sont également retenus les articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des accords de coopération ou avec lesquels le Parlement est lié dans le cadre de la francophonie internationale.

Les articles sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

3° La revue de presse « Francophonie »

La cellule « Documentation », en étroite collaboration avec la Direction générale des relations extérieures, publie également une revue de presse bimensuelle consacrée spécifiquement à la Francophonie à destination des députés membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont également membres de la section Belgique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et des députés membres de la commission des Relations internationales du Parlement.

VI. Le fonds historique

En 2006, la bibliothèque a créé le fonds historique qui – comme son nom l'indique – a pour vocation de conserver des ouvrages pour leur témoignage historique, sociopolitique et culturel.

Ces ouvrages ne sont pas en accès libre, mais sont consultables en salle de lecture. Ils peuvent être consultés par des personnes externes au Parlement comme des doctorants ou des chercheurs, et ce, sur rendez-vous.

VII. Les recherches

Une des missions principales de la cellule « Documentation » est la recherche documentaire au profit :

1. Des agents du Parlement :

Les demandes émanent principalement des juristes, des administrateurs de commission et de la Direction générale des Relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

2. Des parlementaires, collaborateurs, groupes politiques :

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse...

Ces recherches représentent la grande majorité des demandes reçues.

Le solde est constitué de demandes extérieures.

3. De demandes extérieures :

Ces dernières arrivent via divers canaux : le site du Parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le Parlement de Wallonie, l'Union des villes et communes...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire.

Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du Parlement, articles de presse, etc.



© Isopix

VIII. La base de données du Parlement : Tabellio

Plusieurs directions générales du Parlement alimentent cette base de données, dont sont issues les informations présentées sur le site web www.pfwb.be. Spécifiquement, les documentalistes indexent à l'aide d'un thésaurus tous les projets et propositions de décret ou de résolution et les questions parlementaires, pour les retrouver aisément.

Le même travail est effectué à l'occasion du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets ou de propositions de décret ou de résolution, les documentalistes ajoutent les intervenants et précisent les pages de manière à retrouver ces interventions. Les documentalistes encodent aussi des mentions qui complètent l'information documentaire sur la « vie » d'un document, alimentant ainsi les tables cumulatives.

IX. Le thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche, mais aussi souvent ambigu.

Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau.

Au début de l'actuelle législature, le thésaurus a fait l'objet d'une nouvelle refonte due à l'intégration des compétences liées à la sixième réforme de l'État.



6.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT

INFORMATIONS PRATIQUES



© Reporters



Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour visiter le Parlement et ses coulisses (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, Direction générale des relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel : visites@pfbw.be.



Vous souhaitez suivre les débats parlementaires ?

Les travaux du Parlement sont publics.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda : sur www.pfbw.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous un jour de séance, avec votre carte d'identité, au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.



Vous pouvez également **suivre l'intégralité des séances plénières**

via notre plateforme internet :

- en direct vidéo : <http://direct.pfbw.be>
- en différé : <http://tv.pfbw.be>



Le Parlement vous donne aussi **rendez-vous sur votre télévision locale** pour les questions d'actualité en séance plénière, un mercredi sur deux à partir de 14h00.



Vous avez une question, recherchez des informations

sur le Parlement ou souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : relationsexterieurs@pfbw.be.



Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement

M. Xavier Baeselen

6 rue de la Loi

1000 Bruxelles

Tél. : 02/506.38.59

Courriel : secretariatgeneral@pfbw.be

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :



@parlement.federation



ParlementF



@parlementf



Parlement de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

www.pfbw.be

Éditeur responsable :

Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Conception et réalisation graphiques :

Polygraph'

Crédits photographiques :

Reporters, Isopix, DR, Olivier Polet, CALRE, Chris Marchal, Jacky Delorme, Web - FWB, P. Schyns - Sofam

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rue de la Loi, 6 - 1000 Bruxelles.

Achevé d'imprimer à 2.500 exemplaires sur les presses de l'imprimerie Imprimerie Hayez/Artoos group, en septembre 2019.

Tous les droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous les pays.



